

COLLECTION DES RaPPORTS

DÉCEMBRE 2001



N° 219

LES CONDITIONS DE VIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES À FAIBLE REVENU

*Étude réalisée à la demande de
la Direction des Exploitations de la Politique Sociale et de l'emploi
du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*

**Christine OLM
Marie-Odile SIMON**

Département "Évaluation des politiques sociales"

CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

**Crédoc - Collection des
rapports. N° 0219. Décembre
2001.**

R 302



0000122109/ ex 01

CRÉDOC Bibliothèque

Alexandrie™



embre



01

Alexandrie™



Département Évaluation des politiques sociales

Les conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus

*Synthèse de l'étude réalisée pour la Direction des exploitations,
de la politique sociale et de l'emploi du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.*

Christine Olm, Marie-Odile Simon

Novembre 2001

Les informations disponibles du Réseau d'Information Comptable Agricole montrent la persistance de l'existence de bas revenus parmi les exploitants agricoles. Dans de nombreuses d'entre elles, le revenu agricole net par unité familiale de travail à temps plein est inférieur au salaire net d'un salarié agricole à temps complet payé au SMIC. Environ la moitié sont au régime d'imposition forfaitaire. Parmi ces dernières, 100 000 sont dans une situation difficile du fait d'une taille d'exploitation et d'un bénéfice financier faibles.

Plusieurs travaux se sont attachés à décrire les caractéristiques de ces exploitants agricoles. La plupart utilisent les données du réseau d'information comptable agricole. Ils ne disposent donc que de données financières, ou caractérisant l'exploitation, et se limitent aux exploitations professionnelles (et donc disposant d'une surface agricole utile supérieure à 12 hectares équivalent blé). Les exploitations les plus petites en sont exclues.

Les conditions de réalisation de l'enquête

Les 500 exploitants agricoles interrogés par le CREDOC sont répartis dans 18 départements métropolitains, choisis à partir d'une typologie tenant compte des situations socio-économiques et de l'agriculture du département. Ces exploitants ont été sélectionnés à partir des fichiers des chambres d'agriculture et de la Mutualité sociale agricole, selon des critères de taille d'exploitation et de rendements cadastraux. Ces critères ont pu varier d'un département à l'autre, ou d'un organisme à l'autre. Il s'agissait donc d'agriculteurs a priori en difficulté, dont les exploitations pouvaient avoir des caractéristiques très diverses. Les enquêteurs vérifiaient ensuite l'appartenance à la cible.

L'enquête a été réalisée entre les mois de mars et d'août 2001. Le questionnaire, en face à face, durait environ trois quarts d'heures. Il abordait les thèmes des conditions de travail, la nature et l'origine des ressources, les conditions de logement, l'accès aux soins, la mobilité, la participation à la vie sociale, ... Les caractéristiques des exploitations ont été abordées afin de fournir des éléments explicatifs aux situations décrites, mais leur connaissance n'était pas un objectif premier de l'étude.

Ces travaux ne permettent pas d'étudier les conditions de vie précises des agriculteurs concernés. Le Ministère de l'Agriculture a donc souhaité mettre en place un programme d'étude pour combler ce manque d'information en réalisant une enquête auprès des exploitants. Il a ainsi confié au département Évaluation des Politiques Sociales du CRÉDOC une étude sur les conditions de vie des exploitants en difficulté.

Pour répondre aux interrogations du ministère, le CRÉDOC a interrogé 500 exploitants agricoles, disposant de faibles revenus.

La pauvreté des exploitants agricoles en difficulté apparaît au premier abord peu visible, dans la mesure où les conditions de logement, d'équipement et de confort sanitaire sont satisfaisantes et ne diffèrent que peu de celles de l'ensemble des agriculteurs. Ces conditions masquent l'existence de difficultés financières, l'absence de loisirs, la faiblesse de la sociabilité ou encore de l'accès aux soins. Près d'un exploitant enquêté sur dix fait face à des conditions de vie très dégradées.

DE FAIBLES POSSIBILITÉS DE DIVERSIFIER LES REVENUS

Le CRÉDOC a rencontré des exploitants ayant des revenus issus de l'exploitation faibles : les revenus annuels sont inférieurs à 24 000 F pour la moitié des exploitations de l'échantillon, inférieurs à 60 000 F pour plus des trois quarts.

Pour la plupart des exploitants interrogés, les possibilités de diversifier les revenus restent limitées, ou n'empêchent pas la pauvreté : les deux tiers des ménages enquêtés vivent en dessous du seuil de pauvreté.

➤ Les revenus d'activité extérieure n'empêchent pas la pauvreté

41% des exploitants interrogés vivent dans des ménages pluri-actifs. Cette proportion est proche de celle observée sur l'ensemble des agriculteurs professionnels, mais les exploitants à bas revenus se caractérisent par l'importance des foyers dans lesquels c'est le chef d'exploitation lui-même, qui est pluri-actif (20% des exploitants interrogés). Cependant cette activité peut être très limitée. Seulement un chef d'exploitation sur dix exerce une autre activité que l'activité agricole sur au moins un mi-temps annualisé. Il s'agit le plus souvent d'un emploi peu qualifié.¹

Dans 30% des exploitations, une autre personne que l'exploitant (en général le conjoint) apporte au ménage des revenus d'activité extérieure. 43% des conjoints d'exploitant à bas revenus exercent une activité à l'extérieur de l'exploitation.

¹ Ces chiffres peuvent cependant être biaisés par le choix fait lors de la constitution de l'échantillon, de privilégier les exploitants pour lesquels les revenus d'activité extérieure ne dépassaient pas les revenus agricoles. Le nombre de ceux pour lesquels le montant était trop important a été limité à un tiers de l'échantillon. Cependant, l'étude a montré que pour une forte proportion de ménages concernés, les revenus d'activité extérieure n'empêchaient pas la pauvreté. Les personnes auxquels elle permettait de dépasser le seuil de pauvreté représentaient d'ailleurs 20% de l'échantillon. Le tiers fixé comme limite n'a pas été atteint.

**Quelques caractéristiques
démographiques des exploitants
interrogés**

Les exploitants à faibles revenus se caractérisent en particulier par :

- Leur âge : ils sont un peu plus âgés que l'ensemble des agriculteurs. Seuls le quart ont moins de 40 ans et près de la moitié sont âgés de plus de 50 ans.
- leur situation familiale : si celle de couples avec enfants est la plus fréquente, les célibataires, ou encore les ménages de plusieurs familles, sont particulièrement nombreux. Les premiers représentent le quart de l'échantillon, les seconds, 20%. Parmi l'ensemble des agriculteurs, ces chiffres sont respectivement de 12% et 13%.
- Le niveau de diplôme est particulièrement faible : 55% des agriculteurs en difficulté n'ont pas de diplôme, ou le certificat d'étude (contre 36% pour l'ensemble des agriculteurs).

Les revenus d'activité extérieure apparaissent donc relativement répandus parmi les exploitants en difficulté. Cependant, leur importance doit être relativisée par deux constats :

- ✓ le plus souvent, ils n'empêchent pas la pauvreté : plus de la moitié des ménages pluri-actifs interrogés disposent d'un revenu total du foyer qui reste inférieur au seuil de pauvreté. Les exploitants agricoles à faibles revenus sont moins diplômés et plus âgés que l'ensemble des agriculteurs. Les emplois qu'ils occupent à l'extérieur sont en général moins qualifiés.

De plus, le temps de travail sur l'exploitation est important, et les conjoints sont particulièrement nombreux à s'impliquer dans le travail agricole sur une exploitation qui ne peut rémunérer des salariés extérieurs. Les temps de travail à l'extérieur de l'exploitation sont contraints par l'importance du temps de travail agricole ;

- ✓ la pluri-activité n'est pas une possibilité offerte également à tous les exploitants. Un raisonnement toute chose égale par ailleurs montre l'importance du temps de travail de l'exploitant, mais aussi de sa situation familiale, sur la présence de revenus d'activité extérieure. En particulier, les agriculteurs vivant en couple ont une probabilité plus importante que les autres de bénéficier de tels revenus, non seulement parce que le conjoint est susceptible d'exercer une activité à l'extérieur de l'exploitation, mais également parce que l'environnement familial semble inciter l'exploitant à diversifier son activité. Finalement, la pluri-activité ne dépend pas du revenu agricole, mais des possibilités et de la volonté d'améliorer les conditions de vie. Ainsi, les exploitants célibataires, consacrant un temps de travail important à leur exploitation, sont essentiellement monoactifs.

➤ Les revenus issus de retraites sont fréquents, mais ne suffisent pas non plus à compenser la faiblesse des revenus agricoles

Par rapport à l'ensemble des agriculteurs, les exploitants à faibles revenus sont plus nombreux à partager le foyer d'un, ou de plusieurs, de leurs ascendants. Ils sont également plus âgés. Ces constats expliquent en partie que les revenus issus de retraite soient particulièrement fréquents : ils concernent le quart des ménages enquêtés. En particulier, 13% bénéficient d'une retraite venant d'un ascendant du chef d'exploitation, et 10% d'une retraite venant du conjoint.

Pas plus que les revenus d'activité extérieure à l'exploitation, les retraites ne permettent de compenser la faiblesse des revenus agricoles : 83% des ménages en bénéficiant restent en dessous du seuil de pauvreté.

➤ **De faibles transferts sociaux**

Les transferts sociaux dont bénéficient les exploitants à faibles revenus sont rares. Les familles avec enfants sont moins nombreuses parmi les exploitants en difficulté que parmi les autres agriculteurs, ou que parmi l'ensemble des actifs. Les exploitants à faibles revenus sont également particulièrement souvent propriétaires de leur logement. Ces caractéristiques expliquent que des ressources telles que l'allocation logement ou les allocations familiales ne concernent que peu les exploitants à faibles revenus : le quart seulement en bénéficie. Selon l'enquête budget des familles réalisée par l'INSEE en 1995, le tiers de l'ensemble des agriculteurs et la moitié des actifs à même structure de revenus que les agriculteurs interrogés reçoivent des allocations familiales.

Par ailleurs, le Revenu Minimum d'Insertion est également peu répandu parmi les exploitants en difficulté : seuls 7% en bénéficient. Cette prestation est la seule qui est significativement plus fréquente parmi les agriculteurs à faibles revenus que parmi l'ensemble des exploitants et, en ce sens, constitue le seul transfert social susceptible de corriger les inégalités entre les exploitants. Cependant, son attribution apparaît encore très limitée.

Enfin, 2% seulement des exploitants à faibles revenus déclarent bénéficier d'une aide des services sociaux, et 3% d'une aide financière de leur famille, ou d'amis. Parmi les actifs à même structure de revenus que les agriculteurs interrogés, l'aide financière de proches est beaucoup plus répandue : elle concerne 14% des ces ménages. Ce constat relativise le modèle souvent avancé d'une solidarité importante en milieu rural.

➤ **Peu de comportements de décapitalisation**

Plusieurs auteurs se sont interrogés sur le sens et la mesure de la pauvreté parmi les exploitants agricoles. Une partie du débat concerne la prise en compte du patrimoine professionnel. L'étude montre la relative faiblesse des comportements de décapitalisation parmi les exploitants à faibles revenus, y compris pour ceux qui sont les plus proches de l'âge de la retraite : seuls 15% des exploitants interrogés travaillent sur une exploitation réduite par rapport à leurs prédécesseurs. Au cours des cinq dernières années, 3% seulement ont vendu des terres sans en acheter, les trois quarts n'ayant ni vendu, ni acheté.

Le patrimoine professionnel ne peut pas être consommé par des exploitants qui désirent continuer à exercer leur profession et, en ce sens, ne peut pas pallier la faiblesse des revenus agricoles ou empêcher la pauvreté du foyer.

MALGRÉ LA FAIBLESSE DES REVENUS AGRICOLES, LA PLUPART DES EXPLOITANTS NE PENSENT PAS QUITTER L'EXPLOITATION

Malgré la faiblesse des revenus agricoles, et bien qu'ils soient pessimistes sur leur avenir, une minorité d'exploitants agricoles pensent cesser leur activité : seuls 8% des agriculteurs à faibles revenus pensent quitter l'exploitation d'ici cinq ans, pour une autre raison que la retraite (le quart auront pris leur retraite et la majorité ne prévoient pas de changement).

Le maintien sur l'exploitation au prix d'un faible niveau de vie correspond alors à un mode de vie choisi, ou provient du fait que le changement n'est pas concevable.

- La comparaison des conditions de vie en milieu rural avec celles en milieu urbain peut expliquer en partie le choix de rester sur l'exploitation

Les exploitants agricoles interrogés estiment que leur niveau de vie est faible, mais le jugent comparable à celui de l'ensemble des agriculteurs. Surtout, ils pensent préférable de vivre en milieu rural lorsque les revenus sont faibles.

Ainsi, le tiers des agriculteurs à faibles revenus jugent la situation de leur foyer « juste, il faut faire attention ». Seuls 9% de l'ensemble des agriculteurs ont cette perception. Par contre, les exploitants à faibles revenus restent rares à s'estimer beaucoup plus défavorisés que les autres exploitants (le tiers pensent que leurs revenus sont équivalents à ceux des exploitants agricoles de leur région, le tiers également qu'ils sont plutôt inférieurs, 16% seulement les jugeant très inférieurs), et surtout, la moitié d'entre eux estiment que les conditions de vie sont meilleures pour les personnes à faibles revenus en milieu rural qu'en milieu urbain (30% ne n'ont pas su répondre à cette question).

Finalement, si les agriculteurs interrogés se perçoivent dans une situation financière difficile, le sentiment que les conditions de vie sont meilleures en milieu rural qu'en milieu urbain explique en partie la volonté de rester sur l'exploitation.

- Auto-logement et auto-consommation sont des facteurs pouvant expliquer cette préférence pour le rural

Deux facteurs sont cités dans l'étude et viennent expliquer en partie le fait que les conditions de vie leur semblent meilleures en milieu rural :

- ✓ Il s'agit d'abord de l'auto-consommation. Elle est très fréquente parmi les exploitants à faibles revenus : seuls 14% des agriculteurs interrogés n'ont déclaré aucun comportement d'auto-consommation et pour le tiers, ce comportement concerne un nombre important de produits de base ;
- ✓ Il s'agit ensuite de l'auto-logement : les deux tiers des exploitants en difficulté sont propriétaires de leur logement. Selon l'enquête budget des familles de 1995, la moitié de l'ensemble des agriculteurs et 17% des actifs à faibles revenus sont propriétaires. Seuls 10% des exploitants à faibles revenus sont locataires, pour 55% des autres actifs à même structure de revenus. De plus, les conditions de logement apparaissent acceptables : seuls

8% des agriculteurs à faibles revenus ne disposent pas de tout le confort sanitaire et 10% sont en situation de surpeuplement. Le confort sanitaire est alors proche de celui observé pour les autres actifs à faibles revenus (8% également ne disposent pas de tout le confort), les situations de surpeuplement sont beaucoup plus rares (le quart des ménages d'actifs à faibles revenus sont dans cette situation). Finalement, les conditions de logement sont effectivement meilleures, pour les exploitants agricoles à faibles revenus que pour les autres actifs rencontrant les mêmes difficultés financières.

LE MAINTIEN SUR L'EXPLOITATION SE FAIT AU PRIX
DE CONDITIONS DE VIE DIFFICILES,
ET, POUR CERTAINS, D'UNE PAUVRETÉ SÉVÈRE.

Les comportements d'auto-consommation, et surtout des conditions de logement plutôt satisfaisantes masquent des conditions de vie parfois très difficiles. Sur le plan financier d'abord, les exploitants à faibles revenus connaissent souvent de fortes difficultés. Le tiers des agriculteurs interrogés déclarent avoir rencontré des difficultés au cours des trois dernières années pour payer des factures ou un loyer. A titre de comparaison, seuls 8% de l'ensemble des exploitants et 20% des actifs à même structure de revenus que les agriculteurs enquêtés ont vécu ces difficultés. Par ailleurs, plus de la moitié des ménages d'exploitants à faibles revenus sont endettés², pour 20% de l'ensemble des agriculteurs, et le quart des autres actifs à faibles revenus.

Ces difficultés financières s'accompagnent de conditions de vie parfois défavorables.

- ✓ Les pratiques de loisirs et les départs en vacances sont particulièrement rares pour les exploitants à faibles revenus. Ces pratiques sont d'ailleurs plus rares que celles constatées sur l'ensemble des agriculteurs, qui constitue pourtant la catégorie socioprofessionnelle la moins concernée par les loisirs ou les vacances. 60% des exploitants à faibles revenus ne reçoivent pas à dîner et ne font de sortie plus d'une fois par mois, et le quart n'ont jamais de tels loisirs. Enfin, les trois quarts ne partent pas en vacances tous les mois et les deux tiers partent au plus tous les quatre ans. A titre de comparaison, en 1999, selon l'enquête permanente de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages, le tiers des agriculteurs avaient pris des vacances.
- ✓ Les relations sociales se limitent souvent au cercle familial. Les contacts avec la famille sont d'ailleurs particulièrement fréquents : 95% des agriculteurs interrogés ont eu au moins un contact avec une personne de la famille ne résidant pas avec eux au cours des trois derniers mois. Par ailleurs, seuls 10% n'ont pas de famille dans le même département, en dehors des personnes de leur foyer. Par contre, les contacts avec des amis sont rares, la participation aux associations souvent limitée aux seuls syndicats agricoles. Si on ne tient pas compte de cette adhésion, le quart des exploitants à faibles revenus sont inscrits dans une association, contre le tiers des actifs en difficultés financières. Enfin, la moitié des exploitants en difficulté ont des relations amicales avec d'autres exploitants. 10% n'ont aucun contact, qu'il s'agisse de simples échanges de conseil, de relations de

² Ces différences sont d'autant plus significatives que le taux d'accédants à la propriété est plus faible parmi les exploitants à faibles revenus (13%), que parmi l'ensemble des agriculteurs (24%), ou que parmi les autres actifs à faibles revenus (20%).

voisinage, de rencontre dans une coopérative agricole, avec d'autres agriculteurs. Pour une forte minorité des autres, ces contacts se limitent à des échanges occasionnels.

- ✓ Les exploitants à faibles revenus sont plus nombreux que l'ensemble des agriculteurs à se percevoir en mauvaise santé, ce qui est notamment dû à leur âge globalement plus élevé. En particulier, 12% des agriculteurs interrogés déclarent être très souvent malades, fatigués, 21% souffrir d'une maladie chronique ou d'un handicap et le quart être gênés, très souvent ou souvent, par leur état de santé dans l'exercice de leur profession. La couverture sociale est globalement bonne. Seuls 14% des exploitants à faibles revenus n'ont pas de mutuelle, 10% bénéficient de la Couverture Maladie Universelle et finalement, seuls 11% n'ont aucune couverture complémentaire. Malgré cette couverture, les exploitants à faibles revenus sont particulièrement nombreux à avoir renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des deux dernières années : 16% sont dans ce cas, la proportion atteint même le tiers des exploitants interrogés ne bénéficiant pas d'une couverture complémentaire. Selon les données du CREDES3, seuls 5% de l'ensemble des agriculteurs avaient renoncé à des soins pour des raisons financières en 1998, et 9% au cours de leur vie.

Les conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus se caractérisent donc par des conditions de logement satisfaisantes, qui ne diffèrent pas de celles de l'ensemble des exploitants. une sociabilité pouvant être faible, marquée principalement par les contacts familiaux, une pratique de loisirs particulièrement rares et une couverture maladie qui n'empêche souvent pas des comportements de renoncement aux soins.

Ce constat global masque une diversité de situations. En particulier, 9% des exploitants à faibles revenus cumulent les difficultés et sont dans une situation de pauvreté et d'isolement préoccupante. Il s'agit en particulier d'agriculteurs ayant de très faibles revenus agricoles (inférieurs à 24 000 F annuel), célibataires, vivant seuls ou avec d'autres adultes qu'un conjoint, âgés de plus de 50 ans, non diplômés, ne disposant pas de revenu d'activité extérieure. La situation de pauvreté de ces exploitants est alors d'autant moins visible qu'il s'agit d'agriculteurs isolés, très minoritaires même parmi les agriculteurs à faibles revenus. Ils échappent alors souvent à l'action des services sociaux. Certes, le RMI est plus répandu parmi cette population que parmi l'ensemble de l'échantillon (le quart en bénéficient), les contacts avec des travailleurs sociaux sont également plus fréquents (le tiers sont concernés). Cependant, les deux tiers de ces agriculteurs ne bénéficient d'aucune aide sociale particulière.

³ Enquête Santé Soins et protection sociale, CREDES 1998

LES PETITES EXPLOITATIONS SONT EN PARTICULIER CONCERNÉES PAR CES SITUATIONS DE PAUVRETÉ

Les conditions de vie des exploitants en difficulté apparaissent donc hétérogènes. Cette diversité provient en particulier de la construction de l'échantillon, qui a pris en compte une pluralité de situations. Ces situations renvoient alors à des logiques et à des niveaux de vie pouvant eux-mêmes être variés. On distingue trois logiques :

- ✓ les exploitants ayant de faibles revenus agricoles mais un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté représentent 20% de l'échantillon. La taille de l'exploitation est souvent faible (inférieure à 20 Ha pour les trois quarts). L'agriculture n'est pas leur source principale de revenus, mais un complément aux revenus provenant d'activité extérieure. Les exploitants, plus jeunes que l'ensemble de ceux interrogés, se désinvestissent de l'exploitation, et les comportements de pluri-activité du chef d'exploitation sont fréquents. Les conditions de vie sont globalement meilleures que celles observées sur l'ensemble de l'échantillon. Ces exploitants ne croient pas pouvoir vivre correctement de l'agriculture, ce qui n'est d'ailleurs sans doute pas leur objectif.
- ✓ Les exploitants ayant de faibles revenus agricoles, un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté, et vivant sur des exploitations relativement grandes (plus de 20 Ha). Ils représentent 18% de l'échantillon. Ces agriculteurs sont souvent en phase d'investissement, et notamment, agrandissent l'exploitation. Beaucoup vivent en couple, le conjoint participant à l'activité agricole. Les temps de travail importants ne permettent pas la pluri-activité. Pour ces exploitants, c'est alors l'agrandissement et les modifications apportées à l'exploitation qui doivent permettre une amélioration du niveau de vie de leur foyer, et non la recherche d'activités extérieures. Ils semblent finalement avoir fait le choix d'investir dans l'agriculture.
- ✓ Les exploitants sur des exploitations dites « de subsistances » : il s'agit de petites exploitations (inférieure à 20 Ha), dégageant de très faibles revenus agricoles (inférieurs à 24 000 F pour 58%). Les revenus du foyer sont particulièrement faibles. Ces exploitations représentent 43% de l'échantillon. Les exploitants sont souvent célibataires, ou encore vivent dans un ménage mono-actif. Les conditions de vie sont particulièrement défavorables (l'isolement est particulièrement fréquent, le confort sanitaire moins répandu que parmi les autres agriculteurs, les loisirs inexistantes). Cependant, ces exploitants ne songent pas à quitter l'agriculture. Pour eux en particulier, l'agriculture est un état sans alternative possible. Dans une étude sur la précarité et l'agriculture dans le département de la Haute-Loire, Fabre⁴ identifiait des agriculteurs peu mobiles professionnellement, « sans réel projet professionnel, et gérant l'existant ». Ce comportement correspond en particulier aux exploitants de cette catégorie.

Cette distinction montre que derrière l'importance des chiffres signalant la prévalence des bas revenus agricoles, se trouve une pluralité de situations. Si pour certains, l'agriculture est une activité dont ils se désengagent, pour d'autres, elle est par choix ou par obligation, la seule source de revenus. En particulier, certains exploitants, notamment célibataires, sans contact familial, relativement âgés et non diplômés, sont dépendants de l'activité agricole qui constitue le mode de vie qu'ils ont toujours connus, et à laquelle ils ne peuvent concevoir d'autre alternative. Leur pauvreté peut alors être d'autant plus sévère qu'ils sont isolés et minoritaires par rapport aux autres situations repérées par l'étude.

⁴ Camille Fabre « Ménages en situation de précarité et activité agricole. Analyse à partir d'études de cas réalisées en Haute-Loire », Agricultures, 1996



LES CONDITIONS DE VIE
DES EXPLOITANTS AGRICOLES
À FAIBLES REVENUS

N° 219

Décembre 2001

*Étude réalisée à la demande de
la Direction des Exploitations de la Politique Sociale et de l'Emploi
du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*

Christine OLM
Marie-Odile SIMON

Département Évaluation
des Politiques Sociales

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	7
<i>I Présentation de l'étude et problématique.....</i>	9
I.1 La prévalence de la pauvreté en agriculture, les problèmes de mesure.....	9
I.2 Les bas revenus des exploitants agricoles : caractérisation et premières approches des conditions de vie.....	12
<i>II La Méthodologie utilisée par le CRÉDOC.....</i>	16
II.1 La constitution de l'échantillon.....	16
II.2 Le questionnaire.....	17
PREMIÈRE PARTIE L'ÉCHANTILLON : PREMIÈRE APPROCHE DES REVENUS ET TYPES D'EXPLOITATION	19
<i>I Une première approche des revenus.....</i>	20
I.1 Le nombre d'unités de consommation par foyer est en général compris entre 1 et 2, le nombre d'unité de travail non salarié entre 1 (un temps plein annuel) et 1,5	20
I.2 Les revenus agricoles par unité de travail non salarié des exploitations de l'échantillon sont plus faibles que ceux des exploitations du RICA à faibles revenus agricoles.....	23
I.3 Les revenus globaux des foyers de l'échantillon : les deux tiers des ménages d'exploitants de l'échantillon ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté	25
<i>II Les caractéristiques des exploitations.....</i>	26
II.1 La taille et le statut des exploitations : des exploitations de taille plus faible que l'ensemble des exploitations à faibles revenus du champ du RICA	26
II.2 La production des exploitations.....	28
II.3 Un échantillon hétérogène, dont plus de 40% correspond à des exploitations a très faibles revenus, de petite taille et en situation de pauvreté.....	30
DEUXIÈME PARTIE LES PERSONNES VIVANT OU TRAVAILLANT SUR L'EXPLOITATION....	33
<i>I les personnes vivant ou travaillant sur l'exploitation.....</i>	34
I.1 Les exploitants agricoles à faibles revenus sont un peu plus âgés que l'ensemble des exploitants agricoles.....	34
I.2 La composition des ménages	35
I.3 Les personnes travaillant sur l'exploitation	38
I.4 Les temps de travail : une implication en temps plus forte des exploitants, mais également des actifs familiaux et en particulier des conjoints	43
<i>II Les parcours professionnels.....</i>	46
II.1 La formation initiale : un faible niveau de diplôme	46
II.2 L'arrivée dans l'exploitation et l'évolution depuis la reprise.....	48
II.3 Les évolutions attendues.....	52

TROISIÈME PARTIE : LES CONDITIONS DE VIE	61
<i>I Les différents revenus et la perception du niveau de vie.....</i>	<i>61</i>
I.1 Bien que fréquents, les revenus non agricoles n'empêchent pas toujours la pauvreté	62
I.2 Les autres revenus : aide sociale et autoconsommation	81
I.3 Un endettement important accompagne des difficultés financières fréquentes	88
I.4 Une appréciation négative de son niveau de vie, qui est cependant souvent considéré équivalent à celui des autres exploitants	89
<i>II Les conditions de vie.....</i>	<i>94</i>
II.1 Les conditions de logement et l'équipement des ménages.....	94
II.2 Loisirs, vie sociale et vie familiale.....	100
II.3 La santé.....	108
II.4 Des exploitants ayant des conditions de vie difficiles.....	113
CONCLUSION	118
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	125
ANNEXE 1 : CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON	127
ANNEXE 2 : LE QUESTIONNAIRE	135
ANNEXE 3 : RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE LOGISTIQUE	159

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1	Nombre d'unités de consommation des ménages concernés	21
Tableau n° 2	Nombre d'unités de travail non salarié des ménages concernés	22
Tableau n° 3	L'orientation agricole des exploitations. Comparaison avec les données du RICA	29
Tableau n° 4	Nombre, statut et liens familiaux des travailleurs non salariés sur l'exploitation.....	39
Tableau n° 5	Les différents statuts des travailleurs non salariés sur l'exploitation, selon le type d'exploitation ..	41
Tableau n° 6	Nombre de salariés sur l'exploitation	42
Tableau n° 7	La formation agricole - comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles	47
Tableau n° 8	les conditions de reprise de l'exploitation	48
Tableau n° 9	L'évolution de la taille de l'exploitation, selon le type d'exploitation	50
Tableau n° 10	Achats et ventes au cours des cinq dernières années	51
Tableau n° 11	L'évolution des revenus depuis la reprise de l'exploitation, selon le type d'exploitation	51
Tableau n° 12	L'opinion sur les conditions de vie sur l'exploitation dans les dix prochaines années.....	54
Tableau n° 13	L'avenir des exploitants à faibles revenus, dans les cinq prochaines années.....	55
Tableau n° 14	Le successeur des exploitants agricoles à faibles revenus	56
Tableau n° 15	Les revenus non agricoles - comparaison avec l'ensemble des exploitants professionnels.....	63
Tableau n° 16	Le temps consacré à l'activité secondaire pour les chefs d'exploitations qui en exercent une.....	67
Tableau n° 17	le travail extérieur des conjoints des exploitants à faibles revenus.....	69
Tableau n° 18	Les personnes exerçant une activité extérieure.....	70
Tableau n° 19	Les caractéristiques des exploitants selon leur activité extérieure.....	72
Tableau n° 20	Les caractéristiques des exploitants selon leur activité extérieure.....	74
Tableau n° 21	La présence de retraites dans le foyer.....	78
Tableau n° 22	Les retraites et les revenus d'activité extérieure selon le type d'exploitation.....	81
Tableau n° 23	les revenus non agricoles et les revenus des transferts sociaux. Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus	82
Tableau n° 24	Les contacts avec des travailleurs sociaux.....	84
Tableau n° 25	La nature de l'aide apportée par les travailleurs sociaux	84
Tableau n° 26	Les aides jugées utiles par les exploitants.....	86
Tableau n° 27	l'autoconsommation alimentaire.....	86
Tableau n° 28	Opinions sur les niveaux de vie et les conditions de vie des autres exploitants ainsi que des personnes en difficultés financières.....	91
Tableau n° 29	Les appréciations sur le niveau de vie selon le type d'exploitation	92
Tableau n° 30	Le statut d'occupation du logement. Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus	94
Tableau n° 31	Les exploitants agricoles les plus concernés par le manque de confort	97
Tableau n° 32	L'équipement des ménages Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus	98
Tableau n° 33	Les contacts avec la famille.....	101
Tableau n° 34	L'adhésion à une association selon le type d'association concernée. Comparaison avec l'ensemble des Français de plus de 15 ans.	104
Tableau n° 35	Les moyens de transports.....	107
Tableau n° 36	Les exploitants agricoles les plus concernés par la faiblesse des relations sociales et des loisirs.....	108
Tableau n° 37	L'état de santé.....	109
Tableau n° 38	l'existence d'une couverture supplémentaire.....	111
Tableau n° 39	les bénéficiaires de la CMU selon la catégorie d'ayants droits	111
Tableau n° 40	Les caractéristiques des exploitants selon leur activité extérieure.....	115

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 Les revenus agricoles annuels (après charges et cotisations sociales) des foyers interrogés	23
Graphique n° 2 Les revenus agricoles par unité de travail non salarié des foyers interrogés	24
Graphique n° 3 Les revenus globaux mensuels par unité de consommation des foyers interrogés	25
Graphique n° 4 La surface agricole utile des exploitations de l'échantillon, comparaison avec les données du RICA	27
Graphique n° 5 Les activités para-agricoles Comparaison avec l'ensemble des exploitants	30
Graphique n° 6 L'âge des exploitants agricoles à faibles revenus	34
Graphique n° 7 La composition des ménages d'exploitants agricoles. Comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles et l'ensemble de la population	36
Graphique n° 8 Les personnes vivant dans l'exploitation, en dehors du foyer	38
Graphique n° 9 Le taux d'implication sur l'exploitation des personnes présentes sur l'exploitation, en fonction du lien de parenté avec le chef d'exploitation et du sexe.....	40
Graphique n° 10 Présence et implication du conjoint sur l'exploitation, selon le type d'exploitation.....	42
Graphique n° 11 Le temps de travail des exploitants agricoles	43
Graphique n° 12 Le temps de travail des non salariés de l'exploitation Comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles	45
Graphique n° 13 Le niveau de diplôme de l'enseignement général des exploitants agricoles à faibles revenus, comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles et les autres actifs.....	47
Graphique n° 14 Les modifications apportées à la taille de l'exploitation, lors et depuis la reprise.....	49
Graphique n° 15 Évolution attendue des revenus sur les cinq prochaines années Comparaison avec les exploitants agricoles, les actifs, et les actifs à faibles revenus.....	53
Graphique n° 16 La perception de l'avenir, selon le type d'exploitation.....	58
Graphique n° 17 exercice d'une activité secondaire pour les chefs d'exploitation Comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles	65
Graphique n° 18 L'exercice d'une autre activité que l'activité agricole, selon le temps de travail sur l'exploitation.....	66
Graphique n° 19 La nature de l'activité exercée par les exploitants concernés	68
Graphique n° 20 La fréquence des retraités parmi les personnes du foyer.	79
Graphique n° 21 Les contacts avec des travailleurs sociaux, selon le type d'exploitation	85
Graphique n° 22 Les différents produits faisant l'objet d'une autoconsommation	87
Graphique n° 23 Les difficultés financières. Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus	88
Graphique n° 24 L'endettement. Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus.....	89
Graphique n° 25 La perception subjective de son niveau de vie. Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus	90
Graphique n° 26 Conforts sanitaires des logements Comparaison avec l'ensemble des agriculteurs, les actifs, et les actifs à faibles revenus	95
Graphique n° 27 nombre de pièces des logements Comparaison avec l'ensemble des agriculteurs, les actifs, et les actifs à faibles revenus	96
Graphique n° 28 La proximité des membres de la famille.....	100
Graphique n° 29 Les contacts avec d'autres exploitants.....	102
Graphique n° 30 Les pratiques de loisirs	105
Graphique n° 31 Les départs en vacances des exploitants à faibles revenus	106
Graphique n° 32 Les régimes de protection sociale des exploitants à faibles revenus.....	110
Graphique n° 33 Le renoncement aux soins pour des raisons financières Comparaison avec l'ensemble des agriculteurs et avec les autres actifs.....	112
Graphique n° 34 Des conditions de vie très différentes selon les exploitants.....	114
Graphique n° 35 La qualité des conditions de vie selon le type d'exploitation	116

INTRODUCTION

Les informations disponibles du Réseau d'Information Comptable Agricole montrent la persistance de l'existence de bas revenus dans les exploitations agricoles. Dans de nombreuses d'entre elles, le revenu agricole net par unité familiale de travail à temps plein est inférieur au salaire net d'un salarié agricole à temps complet payé au SMIC.

En France, on compte ainsi un peu plus de 550 000 exploitants agricoles, dont environ la moitié sont au régime d'imposition forfaitaire. Parmi ces derniers, 100 000 sont dans une situation difficile du fait d'une taille d'exploitation et d'un bénéfice financier faibles.

Quelques chiffres sont ainsi représentatifs de la prévalence de la pauvreté parmi les exploitants agricoles :

- 40% des exploitations agricoles ont un revenu par actif familial inférieur au SMIC¹ ;
- on dénombre 22% de personnes pauvres chez les exploitants agricoles. A titre de comparaison, ce taux est de 14% pour l'ensemble des indépendants².

Quelques travaux se sont attachés à décrire les caractéristiques des ménages agricoles touchés par la pauvreté : il s'agit en général de personnes vivant sur de petites exploitations, dites de « subsistance ». Seuls de très rares éléments sont disponibles sur leurs conditions de vie.

Or plusieurs interrogations persistent quant à la signification de la pauvreté en milieu rural, notamment comparée à la pauvreté, souvent plus visible, en milieu urbain. On peut citer en particulier :

- Le statut d'indépendant des exploitants agricoles, qui les rend plus vulnérables aux situations de pauvreté (faiblesse des transferts sociaux), mais qui s'accompagne de la possession d'un patrimoine et de possibilités de production domestique et d'auto-consommation qui permettent de relativiser cette vulnérabilité

¹ Blanc M., Perrier-Cornet P ; « *Revenu Minimum d'Insertion et pauvreté en agriculture* », INRA sciences sociales n° 5, avril 2000

² Lagarenne C., Legendre N. « *Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuel et familiaux* », INSEE, Économie et Statistiques n°335, 2000. L'approche de la pauvreté retenue est une définition par le revenu : un ménage pauvre est un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté (demi-médiane du niveau de vie des ménages français). Les revenus sont appréhendés à partir de l'enquête revenus fiscaux de la DGI, 1996. Les auteurs insistent sur la difficulté de mesurer le niveau de vie des indépendants, notamment du fait de la part importante d'indépendants au forfait ou encore des aléas de leur activité.

- L'espace, rural, dans lequel vivent en général ces exploitants. Cet espace peut être marqué à la fois par la présence de solidarités, mais aussi par le risque de « ciblage social » ou de stigmatisation qui viennent donner d'autres sens au concept de situation de pauvreté³.

Le Ministère de l'Agriculture souhaite donc mettre en place un programme d'étude pour combler ce manque d'information en réalisant une enquête auprès des exploitants. Il a ainsi confié au département « Évaluation des politiques sociales » du CRÉDOC une étude sur les conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus.

Pour répondre aux interrogations du ministère, le CRÉDOC a interrogé 500 exploitants agricoles disposant de faibles revenus, afin de décrire leurs conditions de travail, la nature et l'origine de leurs ressources, leurs conditions de logement, d'accès aux soins, de mobilité, de participation à la vie sociale, ... Les caractéristiques des exploitations sont également abordées afin de fournir des éléments explicatifs aux situations décrites, mais leur connaissance ne constitue pas l'objectif premier de l'étude.

Les exploitants agricoles à faibles revenus ont été interviewés en face à face. Les entretiens ont été réalisés par le service des enquêtes du CRÉDOC, dans 18 départements métropolitains⁴. Ils se sont déroulés entre les mois de mars et d'août 2001, au fur et à mesure de l'obtention des fichiers.

Après une présentation plus détaillée de la problématique de l'étude et de la méthodologie employée au regard de cette problématique, le rapport est structuré en trois parties :

- La première partie étudie précisément la constitution de l'échantillon, notamment en termes de montant des différents revenus (agricoles et globaux) mais également de caractéristiques des exploitations. En effet, la constitution de l'échantillon a dû pallier le manque de connaissance précise du public et la faiblesse des fichiers mobilisables⁵. Il n'a pas été possible d'utiliser des critères précis et homogènes à la fois selon les départements et les organismes mobilisés (caisses départementales de la mutualité sociale agricole et chambres départementales d'agriculture). L'échantillon est donc très hétérogène et cette hétérogénéité doit être prise en compte au cours de l'analyse des conditions de vie.
- La seconde partie étudie la composition des ménages et les caractéristiques des exploitants. Elle s'intéresse également aux conditions de travail et aux trajectoires des exploitants, ainsi qu'à leurs perspectives d'avenir.
- La troisième partie analyse les conditions de vie des ménages d'exploitants agricoles à faibles revenus. Elle détermine comment et à quelles conditions ils peuvent se maintenir sur l'exploitation. Elle étudie les différents revenus de ces

³ Guillou A. « *Être pauvre à la campagne* », CNAF, informations sociales n°1, 1987.

⁴ Les modalités précises du choix des départements sont présentées p. **Erreur! Signet non défini.**

⁵ Les modalités précises de constitution de l'échantillon sont présentées p. **Erreur! Signet non défini.**

ménages d'exploitants les conditions de logement, la sociabilité, les loisirs et la santé de ces exploitants.

Les différentes parties de ce rapport comparent les résultats obtenus sur l'échantillon d'exploitants agricoles à faibles revenus avec les comportements de :

- l'ensemble des exploitants agricoles,
- les autres actifs,
- les actifs à faibles revenus (ayant une structure de revenus comparable à celle de l'échantillon des exploitants agricoles à faibles revenus).

Pour effectuer ces comparaisons, deux types de sources ont été utilisés :

- Les données AGRESTE, et notamment celles du recensement agricole de l'année 2000 ont permis d'avoir des éléments de comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles. Les données du RICA et en particulier, le traitement effectué par Michel Blanc et Éric Cahuzac de l'INRA sur ces données, ont permis d'avoir des éléments de comparaison avec les exploitants dans le champ du RICA à faibles revenus agricoles.
- Les enquêtes « budget des familles » (1995) et « emploi » (2000) effectuées par l'INSEE ont fait l'objet de traitements spécifiques par le CRÉDOC dans le cadre de cette étude sur les exploitants à faibles revenus. Ce traitement a permis d'isoler les exploitants agricoles des autres actifs et les actifs à même structure de revenus que les exploitants agricoles en difficulté de l'échantillon utilisé ici. Il a ainsi fourni des données sur les comportements comparés de ces différentes catégories, en termes de conditions de vie et de caractéristiques socio-démographiques notamment.

I PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE ET PROBLÉMATIQUE

I.1 LA PRÉVALENCE DE LA PAUVRETÉ EN AGRICULTURE, LES PROBLÈMES DE MESURE

Tous les travaux effectués sur le sujet sont d'accord pour estimer qu'il existe une prévalence de la pauvreté parmi les exploitants agricoles. Cependant, ils se heurtent à de nombreux problèmes pour chiffrer l'importance de cette pauvreté et pour décrire les exploitations concernées.

➤ La mesure de la pauvreté : trois approches

La mesure de la pauvreté se fait en référence à un seuil de pauvreté, calculé par rapport au niveau de vie de l'ensemble de la population du territoire : il s'agit donc d'une pauvreté relative. Ce choix est fondé sur une définition de la pauvreté comme une insuffisance pour atteindre un niveau de bien-être correspondant à une norme sociale.

Le niveau de vie des ménages est appréhendé à travers trois approches : une approche par le revenu, une approche par la consommation, et une approche subjective, « d'auto-évaluation » de son niveau de vie.

✓ ***L'approche par le revenu***

Elle se fonde sur un calcul de revenus disponibles par unité de consommation. Différents modes de calcul du revenu disponible peuvent être utilisés, selon ce qui est ou non valorisé (en particulier, dans le cas des exploitants agricoles, se posent la question de l'auto-consommation, des loyers fictifs pour les propriétaires ou, d'une manière plus générale, de la valorisation du capital). Le seuil de pauvreté retenu est alors la demi-moyenne ou la demi-médiane de l'ensemble des revenus par unité de consommation des ménages.

✓ ***L'approche par la consommation***

Le niveau de vie est estimé par la prise en compte de la consommation du ménage par unité de consommation. La source utilisée est en général l'enquête « budget des familles » de l'INSEE, qui valorise la consommation par poste des familles.

✓ ***L'approche subjective.***

Elle est fondée sur le constat que les approches précédentes, dites monétaires, ne sont pas à même de prendre en compte les préférences non valorisées économiquement des ménages. Par exemple, le coût de l'enfant conduit à définir un revenu par unité de consommation, pour corriger les différences de niveau de vie dues aux tailles différentes des ménages. Mais l'enfant apporte des satisfactions subjectives qui ne sont pas prises en compte. Le principe des approches subjectives est donc d'utiliser l'opinion des ménages sur leur niveau de vie.

➤ **Limites de ces différentes approches dans le cas des exploitants agricoles**

En population générale, chacune de ces approches a ses limites et de nombreux travaux insistent sur la nécessité d'appréhender la pauvreté sous son aspect multi-dimensionnel et donc de croiser les différentes méthodes utilisées pour sa mesure⁶.

Dans le cas des exploitants agricoles, chacune de ces méthodes se heurte de plus à des problèmes spécifiques.

⁶ INSEE résultats : Comment mesurer la pauvreté.

✓ **L'absence de prise en compte du patrimoine :**

Les approches monétaires ont en commun de laisser en suspens la question de la prise en compte du patrimoine. Or si le patrimoine des personnes en situation de pauvreté en population générale peut être supposé faible, ce n'est pas le cas de celui des exploitants agricoles. Ce patrimoine peut-être considéré comme une source de revenus, ou comme une « consommation potentielle ». Cependant, il constitue également l'outil de travail des exploitants agricoles, et en, ce sens, n'est pas, ou peu « consommable ». Finalement, les travaux de l'INRA montrent que certes, le capital est conséquent même pour les exploitations à faibles revenus (inférieurs à 250 000 F. sur la période 1987-1990 pour un quart seulement des exploitations) mais qu'il n'est « mobilisable par les agriculteurs seulement après qu'ils se soient retirés de la vie active ».⁷

Par ailleurs, d'autres aspects du patrimoine, comme l'auto-logement, peuvent être pris en compte sous la forme de loyers fictifs. Là encore, se pose la question de la pertinence de cette prise en compte étant donnée l'éventualité de logements peu confortables pour les exploitants les plus en difficulté.

✓ **Les autres limites de l'approche par le revenu :**

La plupart des travaux utilisant un telle approche se sont fondés sur les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Le champ est celui des exploitations individuelles, les plus petites (moins de 12 hectares équivalent blé) étant exclues. Cette source d'information ne permet pas de prendre en compte les revenus non agricoles du ménage. Or l'INSEE, à partir des données de la Direction Générale des Impôts, montre que 92% des ménages d'exploitants agricoles ont un revenu non agricole. Le montant est significatif pour un foyer sur trois. Enfin, 39% des ménages d'exploitants bénéficient de revenus salariaux⁸. En revanche, des études rapprochant les données issues du RICA et celles des enquêtes fiscales montrent que pour les ménages d'exploitants n'ayant que de bas revenus agricoles, les revenus non agricoles, s'ils sont fréquents, restent souvent faibles (inférieurs à 30 000 F. pour les deux tiers des foyers fiscaux agricoles dont le revenu agricole par actif familial à temps complet est inférieur au SMIC)⁹. En particulier, l'éloignement de certains milieux ruraux des pôles d'emploi et la faible qualification des membres du ménage agricole peuvent rendre difficile l'accès à une activité salariée.

⁷ Brangeon J-L, Jégouzo G., Roze B. « Une pauvreté toujours présente en agriculture », INRA sciences Sociales n° 5, octobre 1995.

⁸ Delame N. Lavigne M. « Le revenu non agricole des foyers d'agriculteurs », INSEE première n° 722, juin 2000.

⁹ Blanc M., Perrier-Cornet P, op. cit. 2000.

D'autres travaux, comme ceux de l'INSEE à partir des données de la Direction Générale des Impôts, prennent en compte l'ensemble des revenus fiscaux. Ils ne valorisent cependant pas l'auto-consommation, ou la production domestique, qui peuvent être importantes en milieu rural.

✓ **Les limites des approches par la consommation**

Les approches par la consommation utilisent les données de l'enquête budget des familles. Par rapport à l'approche par le revenu, elles permettent de prendre en compte l'auto-consommation. La principale limite réside dans l'absence de prise en compte de l'épargne. En population générale, l'hypothèse est faite qu'une faible consommation s'accompagne d'une faible épargne. Là encore, cette hypothèse ne se vérifie pas dans le cas des exploitants agricoles. En particulier, l'épargne doit leur permettre de compenser les risques de revenus très faibles certaines années, ou encore la faiblesse des droits sociaux.

Finalement, ces différentes approches se heurtent à la difficulté d'appliquer à une population aussi particulière que les exploitants agricoles à faibles revenus, des méthodes de calcul et des échelles d'équivalence définies en population générale.

Malgré leurs limites, ces méthodes ont cependant permis de calculer des taux de pauvreté aux environs de 20% (22% dans le calcul de l'INSEE, mais il s'agit du taux de pauvreté parmi les exploitants (hors aides familiaux) et non parmi les ménages d'exploitants, et fondé sur une notion de revenus sous évalués ; de 26% pour une approche par la consommation, mais en intégrant les salariés agricoles). Dans tous les cas, ces taux sont supérieurs à ceux observés en population générale (entre 9% et 15% selon les approches).

Les exploitants agricoles apparaissent donc significativement plus touchés par la pauvreté que l'ensemble des ménages français. Cependant, les incertitudes liées aux modes de calcul des taux de pauvreté, ainsi que les spécificités des conditions de vie des exploitants agricoles conduisent à s'interroger sur la signification de la pauvreté en milieu rural.

I.2 LES BAS REVENUS DES EXPLOITANTS AGRICOLES : CARACTÉRISATION ET PREMIÈRES APPROCHES DES CONDITIONS DE VIE

A partir des données du RICA, plusieurs travaux se sont attachés à caractériser les exploitations agricoles dégagant de bas revenus. L'étude la plus récente est celle effectuée par les chercheurs de l'INRA en 2000¹⁰ et qui porte sur la période 1996-1998.

¹⁰ Blanc M., Perrier-Cornet P., op. cité 2000, et Blanc M. Cahuzac E. « *Le revenu des agriculteurs : une exploitation du RICA* », INRA, juillet 2000.

Cette étude estime à 40% les exploitations ayant un revenu par unité de travail familial à temps plein inférieur au SMIC. Les auteurs distinguent en particulier deux catégories d'exploitations :

- Celles ayant un revenu négatif sur la période (environ 5% des exploitations). Ce sont souvent des exploitations de petite taille, dont la dotation en facteurs par unité de travail agricole non salarié est faible, fortement endettées. Leur faible surface les a conduites à se spécialiser dans des cultures peu intensives en terre (maraîchage, fleurs, fruits, granivores, ...) mais peu protégées économiquement et soumises à des prix fluctuants.
- Celles ayant un revenu positif restant faible. Elles sont relativement peu endettées, mais sont également peu dotées en facteurs de production, et, par rapport aux précédentes, n'ont que peu de capital. Elles se recrutent notamment parmi les exploitations spécialisées dans des élevages d'herbivores particuliers, ou bien à production diversifiée (polyculture, poly-élevage à dominante herbivore, grandes cultures et herbivores ou autres combinaisons cultures + élevage). Il s'agit notamment de « *la petite paysannerie qui n'a pas pu accroître suffisamment ses moyens de production pour demeurer compétitive* ».

Dans leur article les « bas revenus agricoles en France », Jean-Louis Brangeon, Guenhaël Jegouzo et Bernard Roze¹¹ notent que la persistance des bas revenus agricoles peut alors s'expliquer par la possibilité, pour les exploitants, de rester sur l'exploitation au prix d'un faible niveau de vie. Les exploitants sont des travailleurs indépendants qui ne sont pas contraints de rémunérer leur travail ou celui de leur famille au niveau du marché. Les revenus doivent atteindre un seuil minimal et l'exploitation doit rester solvable, contraintes pouvant être remplies grâce à un salaire extérieur, ou encore à la consommation du capital sur les dernières années de vie professionnelle. Finalement, les auteurs notent que dans les secteurs salariés, les salaires sont maintenus au détriment du chômage, tandis que dans les secteurs non salariés, l'ajustement se fait au détriment des revenus. Le maintien sur l'exploitation au prix des bas revenus peut s'expliquer ou bien par une volonté d'éviter le chômage ou bien par une préférence forte pour le métier d'exploitant « *même quand ils sont pauvres - ce qui n'est le fait que d'une minorité-, les agriculteurs le sont à un degré bien moindre que les plus démunis de la société. Y contribuent l'auto- consommation (alimentaire ou autre), l'auto- logement, l'accès aux revenus sociaux : très peu d'agriculteurs sont dépourvus de couverture maladie (...) les exploitants agricoles détiennent un capital professionnel qui leur permet d'exercer un métier d'indépendant. Ce qui est perdu en niveau de vie peut être compensé par ce qui est gagné en qualité de vie, même si le temps de loisir est moindre en moyenne en milieu agricole (...) la fréquence des faibles revenus agricoles tient peut-être aussi à une préférence pour un métier qui procure d'autres satisfactions en permettant également d'échapper au risque de chômage de longue durée. Une distinction est à établir entre inégalité réelle et inégalité apparente* ».

¹¹ Brangeon J-L, Jegouzo G., Roze B. « *Les bas revenus agricoles en France* », Économie et statistiques n° 273, 1994.

Cette préférence pour le métier d'exploitant agricole même lorsqu'il s'accompagne d'un faible niveau de vie est confirmée par les travaux de Camille Fabre dans la Haute-Loire¹². L'auteur identifie plusieurs catégories d'itinéraires s'accompagnant de bas revenus. Il s'agit en particulier des exploitants agricoles « pauvres », qui n'ont pas de projet professionnel, peu de moyens de production, peu de formation ou encore de personnes surendettées (on retrouve les deux modèles d'exploitants mentionnés précédemment), mais également de familles issues de milieu citadin, au chômage ou dans des situations précaires, et qui sont venues chercher refuge dans l'agriculture. L'activité agricole vise à améliorer l'ordinaire, ou bien permet une installation progressive.

Finally, ces différents travaux posent la question de la validité du modèle rural : le territoire rural est souvent perçu comme un lieu de solidarité ou encore d'auto-production sur lequel les formes graves de pauvreté et d'exclusion n'ont pas de prise. Plusieurs auteurs contestent la validité de ce modèle. Ainsi, si la solidarité provient du fait que le monde rural est un monde « d'inter-connaissances », cette dernière produit également une société dont les frontières sont limitées et où la stigmatisation peut être importante. Par ailleurs, la solidarité semble n'avoir cours que parmi les milieux les moins défavorisés. Certains autres peuvent au contraire être marqués par un isolement très important. Dans son plan d'action pluriannuel de lutte contre la précarité, la MSA relève ainsi un certain nombre de facteurs qui relativisent le modèle un peu idéal d'une pauvreté moins ressentie en milieu rural :

- les dépenses des agriculteurs sont inférieures de 71% aux dépenses de l'ensemble des ménages pour l'hygiène, les soins de beauté, la culture, les loisirs et les vacances ;
- un ménage agricole sur sept ne possède pas un logement aux normes ;
- il existe des retards dans l'accès aux soins, notamment pour des raisons financières, d'éloignement géographique, ou par manque d'information. Les dépenses des ménages agricoles en médecine ambulatoire, le recours aux spécialistes et aux soins dentaires sont plus faibles que ceux de l'ensemble de la population ;
- la durée hebdomadaire de travail des agriculteurs se situe au niveau le plus élevé, toutes catégories sociales professionnelles confondues ;
- la sociabilité est affectée par la nature de l'activité, qui tend à concentrer les relations sociales sur la sphère familiale et le voisinage. Or le niveau de solidarité est proportionnel aux ressources. De plus, les travailleurs indépendants, notamment les plus pauvres, ne s'impliquent pas dans la vie associative. Pour les personnes les plus en difficulté, les relations de proximité ne peuvent pas pallier le délitement des relations sociales.

¹² Fabre C. « Ménages en situation de précarité et activité agricole. Analyse à partir d'études de cas réalisées en Haute-Loire », *Agricultures*, 1996.

En particulier, Brangeon, Jeguzo et Roze, qui insistent sur la notion de préférence pour le métier d'agriculteur et sur la qualité de vie pouvant compenser le faible niveau de vie, relèvent dans le même article, le fort célibat parmi les personnes les plus en difficulté (les femmes refusant un mariage signifiant ce faible niveau de vie), et notent en 1998 « *la pauvreté agricole constitue un type de pauvreté particulier : laborieuse, elle est moins visible. Fréquente mais en recul, elle est peut-être souvent durable. Moins sévère avec moins de pauvres, elle n'est pas dangereuse pour l'ordre social. L'idée a été avancée qu'il s'agirait souvent d'une fausse pauvreté, car les agriculteurs qui manquent d'argent possèdent fréquemment plus de patrimoine. Nous avons récusé ce point de vue bien que le capital professionnel et privé accroisse le bien-être. C'est que la comparaison des avoirs selon le groupe professionnel se trouve en partie biaisée faute de considérer les droits à la retraite future* »¹³

Finalement l'étude de ces différents travaux montre la relative méconnaissance des conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus, mais également, celle du champ exact que recouvre ce concept. Ce double constat conduira à :

- un échantillon construit de manière à représenter principalement des exploitants sur des petites exploitations dégageant de faibles revenus, sans ressources salariées importantes ;
- une étude centrée sur les conditions de vie et la perception de leur situation par les exploitants : le questionnaire est construit de façon à mieux comprendre comment vivent les exploitants concernés, quels sont leurs relations sociales, leurs loisirs, mais également leurs conditions de travail, leurs ressources, leurs parcours professionnels et enfin, leurs opinions sur leur mode de vie.

¹³ Brangeon J-L, Jégouzo G., Roze B. « *Richesse et pauvreté en agriculture* », INRA, éditions Economica ; Paris 1998

II LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE PAR LE CRÉDOC

II.1 LA CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 500 exploitations agricoles ciblées, sur la base d'un échantillon stratifié par département.

La suite de ce préambule montrera que la constitution des fichiers par département est une procédure très lourde, nécessitant des démarches CNIL, et des conventions avec les organismes détenteurs des fichiers. Le choix a été fait de sélectionner un nombre limité de départements pour constituer, par département, des fichiers de sources différentes, permettant de cerner au mieux la diversité des situations.

L'échantillon est donc construit en deux étapes :

- sélection de 18 départements métropolitains sur la base d'une typologie adaptée au sujet de l'étude. Plus précisément, la typologie prenait en compte des variables descriptives de la situation socio-démographique et du niveau de vie des départements (taux d'urbanisation, densité d'habitants, taux de chômage, proportion de bénéficiaires du RMI), et des variables descriptives de l'activité agricole et des conditions d'exploitations (bénéficiaires du rmi agricole, surface agricole utile par exploitation en moyenne, pas de cette surface utilisée pour les grandes cultures, par d'exploitants au forfait, par de petites exploitations, revenu cadastral moyen sur le département). Dans chaque département retenu, le nombre de personnes interrogées est proportionnel au nombre estimé d'exploitants à faibles revenus dans le groupe que représente le département.
- sélection des exploitants agricoles susceptibles d'être en situation de pauvreté dans les fichiers de la mutualité sociale agricole et de la chambre d'agriculture de chaque département. Cette phase a nécessité la mise en place d'une démarche CNIL. Elle s'est heurtée à l'hétérogénéité des fichiers détenues par les différentes chambres d'agriculture. Finalement, les exploitations tirées par la MSA l'ont été à partir de critères de taille et de revenus. Celle tirées par les chambres d'agriculture l'ont été à partir de critères adaptés au département.

Dans les deux cas (tirage à partir des fichiers de la MSA ou des chambres d'agriculture), **le fichier obtenu comprenait des personnes susceptibles d'être en situation difficile**. Les enquêteurs du CRÉDOC ont ensuite pris contact avec les personnes figurant sur le fichier, pour compléter les informations obtenues par les organismes détenteurs des fichiers et pour vérifier s'ils étaient bien dans la cible de l'étude. Les revenus non agricoles ont en particulier

été étudiés, afin de représenter dans l'échantillon une part importante d'exploitants n'ayant pas, ou que très peu, de revenus non agricoles.

Une description plus détaillée des modalités de constitution de l'échantillon ainsi que les résultats de la typologie et les départements enquêtés sont présentés en annexes de ce rapport.

II.2 LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire, d'une durée d'une trentaine de minutes, était passé en face à face par les enquêteurs du CRÉDOC formés à l'interrogation de publics en difficulté. Sa version définitive a été élaborée après un test mené auprès d'une quinzaine d'exploitants agricoles des départements du Morbihan et du Puy-de-Dôme. Il s'intéresse à la fois aux conditions de vie des exploitants, à la perception de leur situation, à leurs conditions de travail, et à leur parcours professionnel. Plus précisément, il aborde les thèmes suivants :

- Des données générales sur l'exploitation : principale orientation agricole, équipements de l'exploitation, investissements ou décapitalisation, ... Ces éléments caractéristiques des exploitations ne constituent pas un des objectifs premiers de l'étude (nous avons vu qu'ils étaient abordés par de nombreux travaux), mais fournissent des éléments explicatifs aux situations décrites ;
- Conditions et organisation du travail sur l'exploitation : temps de travail sur l'exploitation, autres activités exercées ou recherchées, description détaillée des personnes (salariés ou travailleurs familiaux) intervenant ou vivant sur l'exploitation, ... Cette partie est l'occasion de détailler les conditions de travail, d'aborder l'existence de salaires, de comprendre qui sont les personnes à la charge de l'exploitant, ...
- La nature et l'origine des ressources : description et montant des différentes ressources dont dispose le ménage. Aides financières ou matérielles reçues, situations d'endettement du ménage, auto-production ou consommation « gratuite », appréciation subjective de la personne interrogée sur sa situation. Cette partie permet de décrire en détail la situation financière du ménage concerné tant par les approches monétaire (de revenus en prenant en compte la production domestique) que subjective. Elle permettra notamment de comparer les différents types de ressources et leur montant avec celles de la population générale, ou d'autres publics en difficulté (allocataires du RMI par exemple) ;

- Trajectoire et parcours professionnel de la personne interrogée, perceptions de l'avenir. Cette partie apporte des éléments sur la reprise de l'exploitation par la personne interrogée, sur les circonstances de cette reprise. Elle permet de mieux cerner le parcours professionnel des exploitants à faibles revenus. Elle étudie également l'opinion de ces derniers sur leur avenir et les conditions dans lesquelles le maintien de l'exploitation est envisageable (ou n'est pas envisageable) ;
- Conditions de logement et d'équipement domestique. Il s'agit ici d'obtenir des éléments sur le niveau de vie des exploitants en termes de confort de logement et d'équipement des foyers. Les questions sont ici reprises en particulier des enquêtes de l'INSEE (enquête condition de vie notamment) ce qui permettra d'avoir des éléments de comparaison avec la situation en population générale, mais également la situation des exploitants agricoles dans leur ensemble ;
- Environnement familial et sociabilité. Participation à la vie communale ou associative, vie culturelle et pratique de loisirs. Les questions posées ici étudient en particulier l'isolement ou au contraire, le tissu de relations sociales des exploitants à faibles revenus. Elles apporteront ainsi des éléments sur ce que signifie, en termes d'exclusion ou de solidarité, la pauvreté en milieu rural. Là encore, des comparaisons pourront être faites avec des données en population générale, ou concernant les exploitants agricoles dans leur ensemble ;
- Santé et consommation de soins. Cette partie s'intéresse à l'état de santé perçu par les exploitants, aux possibilités de remboursement de soins (CMU, mutuelle, régime d'assurance maladie, ...), aux attitudes de recours ou de renoncement aux soins ;
- Formation initiale et diplômes obtenus (généraux et agricoles).

Le questionnaire complet est présenté en annexe.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉCHANTILLON : PREMIÈRE APPROCHE DES REVENUS ET TYPES D'EXPLOITATION

L'introduction a montré la difficulté de définir précisément ce qu'est « un exploitant agricole à faible niveau de vie ».

La constitution de l'échantillon n'a ainsi pas pu se faire sur la base de critères clairement définis. Les critères utilisés pour cette étude, variables selon les sources (MSA ou chambre d'agriculture) étaient à la fois des critères de taille, de revenus agricoles, ou encore s'appuyaient sur la notion « d'exploitant à faibles revenus », sans précision. Par ailleurs, les revenus non agricoles n'étaient pas pris en compte lors de la constitution du fichier. Enfin, l'appartenance des personnes interrogées à la cible de l'étude était vérifiée par l'enquêteur à l'aide d'un questionnaire de sélection téléphonique, mais ce premier contact n'a pas toujours permis d'obtenir des informations fiables. De plus, le choix a été fait de conserver les personnes ayant de faibles revenus agricoles mais disposant par ailleurs de revenus non agricoles (et en particulier de salaires) pouvant être élevés. Ce choix était justifié par la volonté d'obtenir des données sur ces exploitants, la plupart des travaux effectués sur les revenus des agriculteurs n'intégrant que de façon limitée les revenus non agricoles. Cependant, afin de représenter dans l'échantillon un nombre suffisant de personnes ayant un faible niveau de vie, le nombre de celles disposant par ailleurs de revenus non agricoles important a été limité à un tiers de l'échantillon.

Finalement, les ménages d'exploitants agricoles de l'échantillon présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- un faible niveau de vie par unité de consommation (inférieur au seuil de pauvreté¹⁴ ou à un seuil de pauvreté élargi¹⁵) ;
- un faible revenu agricole par unité de travail non salarié des personnes du foyer (inférieur au SMIC). Cette définition s'approche de celle retenue lors des travaux réalisés par les chercheurs de l'INRA notamment¹⁶,
- un faible revenu agricole (inférieur à 84 000 F. annuels).

¹⁴ La demi médiane, soit 3 500F par uc par mois.

¹⁵ 60% de la médiane, soit 4 200 F par uc par mois.

¹⁶ Sans être tout à fait analogue cependant. En effet, le revenu agricole retenu dans cette étude est celui restant au foyer après paiement des charges. Il s'agit donc d'une définition centrée sur le foyer, ce qui conduit à ne considérer que les unités de travail non salarié du foyer (et non l'ensemble de celles intervenant sur l'exploitation comme dans les travaux de l'INRA). L'étude du CRÉDOC utilise de plus le SMIC net (et non brut), en cohérence avec un revenu agricole après charges.

L'échantillon comprend donc à la fois des personnes ayant un faible niveau de vie (premier critère), des personnes disposant de faibles revenus agricoles par unité de travail (second critère), ou encore de personnes sur des petites exploitations (de subsistance). Le champ de l'étude diffère donc de celui utilisé lors des travaux effectués à partir du RICA. Le RICA ne comprend en effet que les exploitations dites « professionnelles », c'est-à-dire utilisant une surface d'au moins 12 hectares équivalent blé et au moins 0,75 unité de travail agricole. Notre étude s'intéresse en particulier aux conditions de vie des exploitants agricoles sur des exploitations de « subsistance », qui, par définition, échappent au RICA.

Cette première partie propose une première approche des revenus, notamment en présentant les différents concepts utilisés dans l'étude. Elle étudie ensuite les caractéristiques des exploitations, et met en évidence l'hétérogénéité de l'échantillon.

I UNE PREMIÈRE APPROCHE DES REVENUS

I.1 LE NOMBRE D'UNITÉS DE CONSOMMATION PAR FOYER EST EN GÉNÉRAL COMPRIS ENTRE 1 ET 2, LE NOMBRE D'UNITÉ DE TRAVAIL NON SALARIÉ ENTRE 1 (UN TEMPS PLEIN ANNUEL) ET 1,5

Les critères de revenus retenus utilisent donc en particulier les notions de revenu par unité de consommation (pour estimer le niveau de vie du foyer) et les notions de revenu par unité de travail non salarié.

Le nombre d'unités de consommation est calculé à l'aide de l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée par l'INSEE. Un poids de 1 est accordé au premier adulte du ménage, de 0,5 pour les autres adultes ou pour les enfants de 14 ans ou plus, et enfin de 0,3 pour les autres enfants. Cependant, le nombre d'enfants par tranche d'âge a souvent été mal renseigné, ce qui a conduit à retenir comme distinction moins de 16 ans et plus de 16 ans (et non moins de 14 ans et plus de 14 ans comme préconisé par l'INSEE). Cette approximation n'a pas conduit à des évolutions importantes entre les seuils¹⁷.

¹⁷ Lorsque le nombre d'enfants de 12 à 16 ans est renseigné, le calcul du niveau de vie par unité de consommation a été fait en accordant d'abord un poids de 0,3 à tous les enfants de moins de 16 ans et de 0,5 aux autres, d'autre part en accordant un poids de 0,3 aux enfants de moins de 12 ans et de 0,5 aux autres. La différence de niveau de vie entre ces deux modes de calcul est nulle dans 90% des cas, et est supérieure à 10% du niveau de vie que pour 3%. En valeur absolue, elle n'excède 500 Francs que pour 4 observations. L'erreur commise par l'approximation choisie reste inférieure à celle qui provient des incertitudes sur la mesure des revenus dans ce type d'enquête (incertitude notamment due à la difficulté d'obtenir des revenus précis et à l'obtention de revenus « par tranche »).

Le tableau suivant présente la répartition des exploitations de l'échantillon selon le nombre d'unités de consommation du ménage. Il fournit une première appréciation de la composition des ménages concernés par l'étude. Cette composition sera analysée plus en détail ultérieurement, le but de ce paragraphe étant de présenter les revenus des foyers.

Le nombre d'unités de consommation n'est égal à 1 (un adulte seul) que pour 12% des ménages concernés. Il est égal à 1,5 (deux adultes sans enfant) pour le quart et est supérieur ou égal à 2,5 (4 adultes) pour 20% des ménages concernés.

Tableau n° 1
Nombre d'unités de consommation des ménages concernés

Nombre d'unités de consommation	%
1	12%
1,3	1%
1,5	27%
1,6	1%
1,8	6%
1,9	1%
2	16%
2,1	10%
2,3	4%
2,4	4%
2,5	9%
2,6	2%
2,7	1%
2,8	2%
2,9	1%
3	4%
3,1	1%
3,3	1%
3,4	1%
3,5	1%
3,8	1%
Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Dans de nombreux travaux, l'identification des bas revenus agricoles se fait en ramenant le montant total des revenus de l'exploitation à un revenu par unité de travail non salarié. Une exploitation agricole dégage des revenus suffisants si ces derniers permettent une « rémunération » des travailleurs non salariés au moins égale au SMIC. Les bas revenus agricoles sont alors définis comme étant ceux ne permettant pas d'atteindre un montant équivalent à un SMIC annuel pour une unité de travail non salarié. Dans notre étude, le revenu agricole étudié est celui restant au foyer après déduction des charges. La comparaison se fait donc avec un SMIC net et en ne tenant compte que du travail non salarié fourni par les personnes du foyer.

Le nombre d'unités de travail non salarié fourni par les personnes du foyer est très variable selon les exploitations. Dans la majorité des cas, 58%, il est compris entre 1 et 1,5. Il est inférieur à un temps plein pour 12% des exploitations, est supérieur ou égal à 2 temps pleins pour un peu moins du quart.

Le nombre moyen d'unités de travail non salarié du foyer par exploitation est de 1,3, ce qui est un peu plus élevé que la moyenne nationale (1,1 selon les chiffres du dernier recensement agricole, ce chiffre intégrant l'ensemble des unités de travail non salarié, et non pas seulement celles du foyer¹⁸).

Tableau n° 2
Nombre d'unités de travail non salarié des ménages concernés

Nombre d'unités de travail non salarié du foyer	%
Un mi temps ou moins	7%
Entre un mi temps et un temps plein	5%
Un temps plein	44%
Entre un temps plein et un temps plein et demi	14%
Entre un temps plein et demi et deux temps pleins	6%
Deux temps pleins	18%
Plus de deux temps pleins	5%
Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

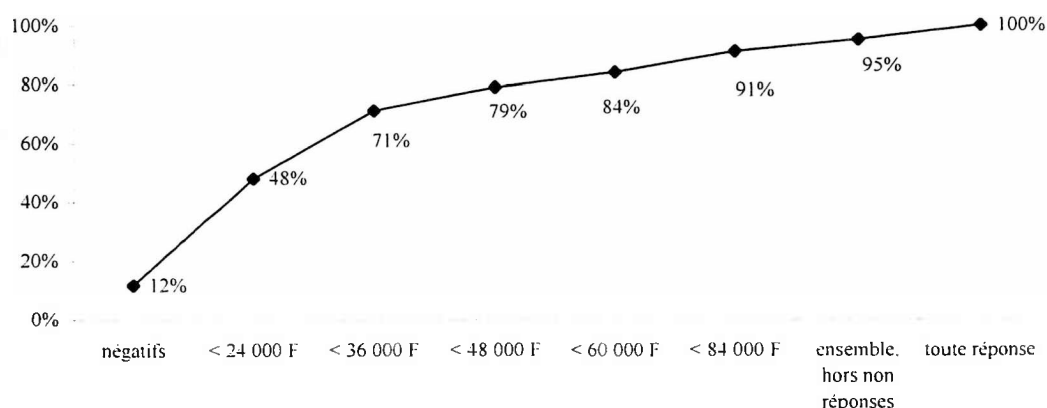
¹⁸ Recensement agricole 2000, premiers résultats AGRESTE .

I.2 LES REVENUS AGRICOLES PAR UNITÉ DE TRAVAIL NON SALARIÉ DES EXPLOITATIONS DE L'ÉCHANTILLON SONT PLUS FAIBLES QUE CEUX DES EXPLOITATIONS DU RICA À FAIBLES REVENUS AGRICOLES

Les choix méthodologiques effectués ont donc conduit à prendre en compte à la fois les revenus agricoles du foyer, des revenus par unité de travail non salarié, ou encore des revenus globaux par unité de consommation. Ces choix expliquent que certaines exploitations présentent des revenus agricoles relativement élevés (supérieurs à 84 000 F. annuels). Il s'agit alors de structures dans lesquelles le nombre d'unités de travail non salarié est élevé, ou encore pour lesquelles le nombre d'unités de consommation est important. Inversement, certains ménages agricoles disposent d'un revenu par unité de travail non salarié supérieur au SMIC, mais d'un revenu agricole, ou encore d'un revenu disponible du ménage par unité de consommation, restant au dessous des seuils retenus.

Les revenus agricoles annuels des ménages de l'échantillon restent cependant en général très faibles. Ils sont négatifs pour 12% des ménages. Ils sont positifs mais inférieurs à 24 000 F. pour le tiers d'entre eux. Seuls 11% des ménages de l'échantillon disposent d'un revenu supérieur à 60 000 F.. En particulier, 4% des ménages de l'échantillon, disposent d'un revenu supérieur au seuil fixé de 84 000 F.. Pour la plupart de ces exploitations, le nombre d'unités de travail non salarié dans le foyer est élevé, supérieur à 1,5 et le revenu agricole par u.t.n.s reste inférieur au SMIC. Pour les autres, le revenu agricole par unité de travail non salarié (u.t.n.s.) est supérieur à 1,2 SMIC, mais le nombre d'unités de consommation dans le foyer est élevé et le revenu total du ménage par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté (3 500 F. par u.c. par mois).

Graphique n° 1
Les revenus agricoles annuels (après charges et cotisations sociales) des foyers interrogés



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

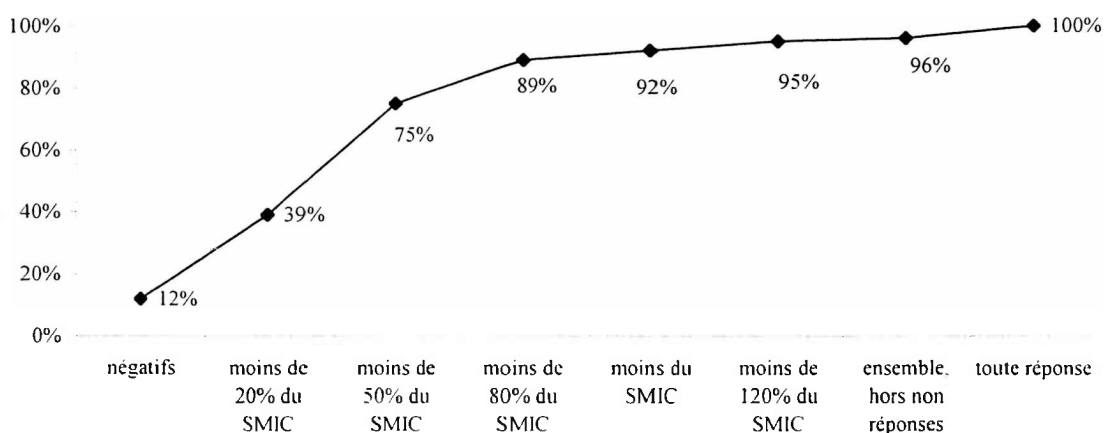
Guide de lecture : les pourcentages donnés ici sont cumulés. Ainsi, 12% des ménages agricoles ont un revenu négatif, 48% un revenu négatif ou inférieur à 24 000 F.. Ce sont donc 36% des ménages interrogés qui disposent d'un revenu agricole positif mais inférieur à 24 000 F. par an.

Les revenus agricoles par unité de travail non salarié du foyer reflètent cette faiblesse des revenus agricoles. Ils sont inférieurs à 50% du SMIC pour les trois quarts des foyers, inférieurs au SMIC dans 92%. Ces ménages correspondent donc à la définition en général utilisée pour caractériser les faibles revenus agricoles. 3% des ménages ont un revenu par u.t.n.s. supérieur au SMIC. Ce sont des exploitations dans lesquelles le nombre d'unités de travail non salarié est faible (au plus de 1). Les revenus agricoles sont inférieurs au seuil de 84 000 F..

Le champ de l'étude est ici l'ensemble des foyers d'exploitants agricoles à faibles revenus. Comme il l'a déjà été noté, il comprend donc les exploitations de subsistance et les groupements qui ne font pas partie du RICA.

Il est alors en particulier intéressant de remarquer que les revenus agricoles par u.t.n.s. des exploitations de notre échantillon sont alors nettement plus faibles que ceux des exploitations à bas revenus agricoles définis notamment lors des travaux de l'INRA. Par exemple, les traitements effectués par Michel Blanc et Eric Cahuzac¹⁹ à partir des données du RICA 1996-1998, montrent, que parmi les exploitations agricoles ayant un revenu par u.t.n.s. inférieur au SMIC, 13% ont un revenu négatif, et 54% ont un revenu par u.t.n.s. supérieur à 0,5 SMIC. Dans notre échantillon, si on ne considère que les exploitations pour lesquelles le revenu par u.t.n.s. ne dépasse pas le SMIC, ce sont 12% des exploitations qui ont un revenu négatif, et seulement 18% qui ont un revenu par u.t.n.s. supérieur à 0,5 SMIC.

Graphique n° 2
Les revenus agricoles par unité de travail non salarié des foyers interrogés



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Guide de lecture : les pourcentages donnés ici sont cumulés. Ainsi, 12% des ménages agricoles ont un revenu négatif, 39% un revenu par u.t.n.s. négatif, ou inférieur à 20% du SMIC. Ce sont donc 27% des ménages interrogés qui disposent d'un revenu agricole par u.t.n.s. positif, mais inférieur à 20% du SMIC.

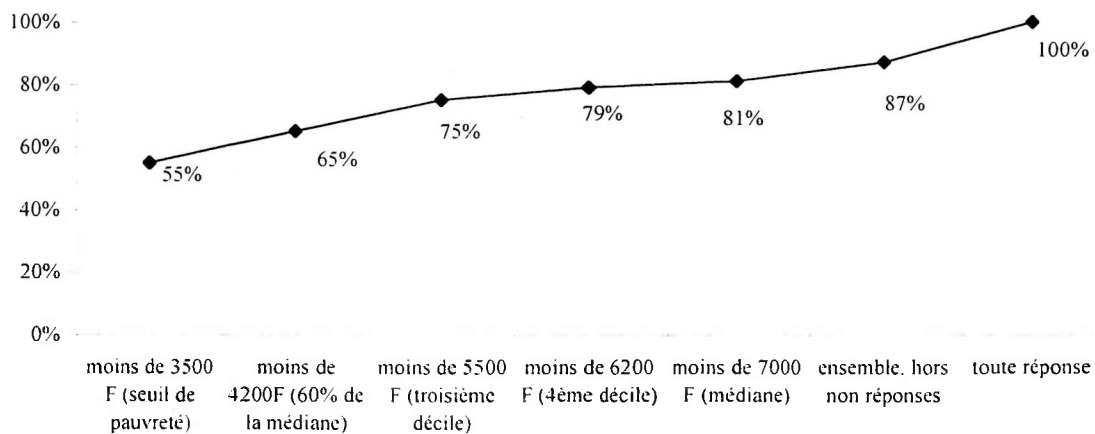
¹⁹ Michel Blanc, Éric Cahuzac « Le revenu des agriculteurs, une exploitation du RICA », communication pour le séminaire d'économie appliquée de l'INRA, séminaire de septembre 2000.

I.3 LES REVENUS GLOBAUX DES FOYERS DE L'ÉCHANTILLON : LES DEUX TIERS DES MÉNAGES D'EXPLOITANTS DE L'ÉCHANTILLON ONT UN REVENU INFÉRIEUR AU SEUIL DE PAUVRETÉ

En population générale, la comparaison des revenus se fait en étudiant la position des ménages dans les différents déciles de la répartition des revenus dans la population. En particulier, le seuil de pauvreté est défini comme étant la demi-médiane, ou encore, dans certaines études, comme étant 60% de la médiane.

Les revenus non agricoles des ménages d'exploitants agricoles de l'échantillon restent alors dans l'ensemble très faibles. Ils sont inférieurs au seuil de pauvreté (3 500 F. mensuels par unité de consommation) pour 55% des personnes interrogées (64% de celles ayant donné leurs revenus) et inférieurs à 60% de la médiane (soit 4 200 F. mensuels par unité de consommation) pour les deux tiers. Le quart des ménages n'entrent pas dans ces définitions de la pauvreté, et, notamment, 6% ont un revenu supérieur à la médiane (c'est-à-dire appartiennent à la moitié des ménages français ayant le niveau de vie le plus élevé). Il s'agit ou bien de ménages ayant un faible revenu agricole mais peu d'unités de consommation, ou encore de foyers dans lesquels une activité salariée vient pallier la faiblesse des revenus agricoles. Les revenus non agricoles des ménages de l'échantillon ne font cependant pas l'objet de cette partie, simple présentation du niveau de revenu des ménages interrogés. Ils seront étudiés ultérieurement.

Graphique n° 3
Les revenus globaux mensuels par unité de consommation des foyers interrogés



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Guide de lecture : les pourcentages donnés ici sont cumulés. Ainsi, 75% des ménages ont un revenu inférieur à 5 500 F. En particulier, 10% ont un revenu compris entre 4 200 F et 5 500 F.

II LES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS

II.1 LA TAILLE ET LE STATUT DES EXPLOITATIONS : DES EXPLOITATIONS DE TAILLE PLUS FAIBLE QUE L'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS À FAIBLES REVENUS DU CHAMP DU RICA

Les choix méthodologiques effectués ont donc abouti, comme l'ont montré les graphiques précédents, à la construction d'un échantillon hétérogène. Les caractéristiques des exploitations agricoles sont à l'image de cette hétérogénéité. Leur diversité s'explique en particulier par la sollicitation de deux organismes pour la constitution du fichier, avec des critères de tirage différents selon les organismes. Ainsi, si les mutualités sociales agricoles ont intégré des critères de taille d'exploitation pour constituer le fichier, cela n'a pas été le cas des chambres départementales d'agriculture, qui restaient sur des critères « d'agriculteurs a priori en difficulté financière », pouvant donc être variables selon les départements.

Les revenus agricoles, mais aussi la taille des exploitations et leur orientation agricole peuvent finalement être très variables.

Ainsi, la Surface Agricole Utile des exploitations de l'échantillon est en général faible à très faible (ce qui correspond au concept « d'exploitations de subsistance » et au critère de sélection de l'échantillon, qui a centré sa construction sur les exploitations ayant une SAU inférieure aux trois quarts de la Surface Minimum d'Installation du département). Cependant l'échantillon comprend quelques exploitations ayant une SAU élevée (il s'agit alors d'exploitations issues des fichiers des chambres d'agriculture, pour lesquelles il n'y avait pas de critère de taille d'exploitation).

Près des trois quarts des exploitations de l'échantillon disposent d'une surface agricole utile très faible (inférieure à 20 ha). Près d'une exploitation sur cinq interrogées présentent même une SAU inférieure à 5 ha et seules 18% ont une SAU supérieure à 30 Ha. L'échantillon est donc bien principalement composé de petites exploitations et d'exploitations de subsistance. Ce constat est confirmé lorsqu'on compare la taille des exploitations de notre échantillon à celle observée par l'INRA²⁰, à partir des données du RICA. En effet, selon les résultats de cet organisme, parmi les exploitations ayant un revenu négatif, ou un revenu par unité de travail non salarié inférieur au SMIC, 23% ont une SAU inférieure à 20 ha (contre 71% pour notre échantillon), 48% ont une SAU supérieure à 50 ha (contre 10% pour notre échantillon). La différence s'explique d'une part par les critères de taille pris en compte pour la construction de l'échantillon, mais également par le champ couvert par le RICA. Ce réseau ne prend en

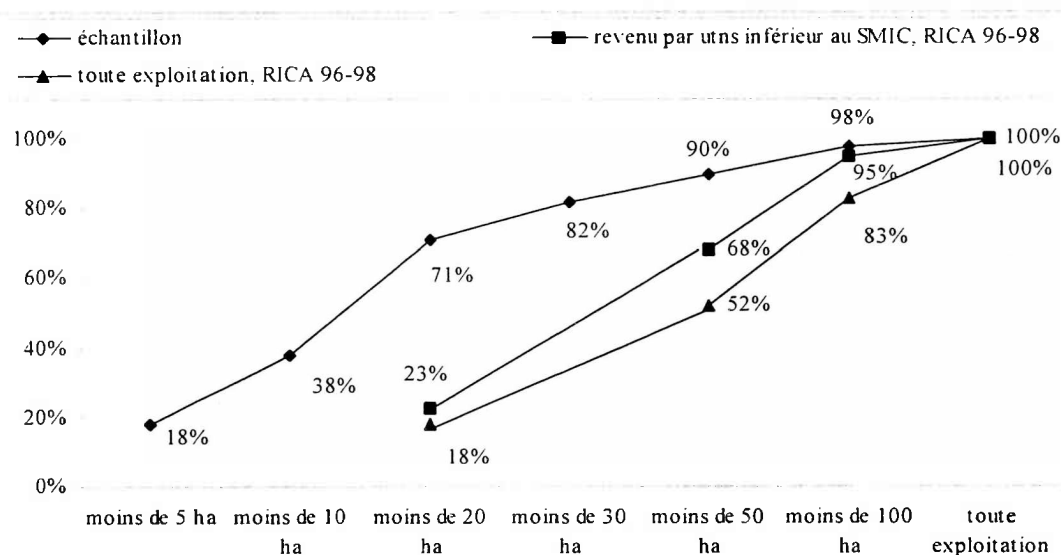
²⁰ Michel Blanc, Éric Cahuzac, op. cit.

effet en compte que les seules exploitations « professionnelles », c'est-à-dire ayant une SAU d'au moins 12 Ha équivalent blé.

L'échantillon ne comprend cependant pas que des petites exploitations. 10% disposent même d'une superficie d'au moins 50 Ha. Ce sont alors en général des exploitations, disposant d'un revenu agricole pouvant être un peu plus élevé que celui des autres exploitations de l'échantillon, mais qui en général, utilisent beaucoup d'unités de travail non salarié. Pour la plupart d'entre elles, le revenu agricole par unité de travail non salarié reste bien en deçà du SMIC.

Graphique n° 4

La surface agricole utile des exploitations de l'échantillon, comparaison avec les données du RICA



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001 / RICA 96-98, exploitation INRA 2000 - Guide de lecture : les pourcentages donnés ici sont cumulés. Ainsi, 38% des exploitations de l'échantillon ont une SAU inférieure à 10 Ha, 20% ont une SAU comprise entre 5 et 10 hectares.

Par ailleurs, 14% des exploitations sont des groupements (GAEC, EARL). Cette proportion n'est pas significativement différente de celle observée sur l'ensemble des exploitants agricoles (19% selon les chiffres du recensement agricole effectué en 2000).

La deuxième partie du rapport montre que les coexploitants sont dans la grande majorité des cas des membres de la famille. Il s'agit le plus souvent du conjoint (Tableau n° 5, p. 39).

II.2 LA PRODUCTION DES EXPLOITATIONS

- L'orientation agricole des exploitations : l'horticulture et la polyculture sont plus répandues que parmi l'ensemble des exploitations françaises, au détriment des grandes cultures

Par rapport à l'orientation agricole de l'ensemble des exploitations (données RICA), celle des exploitations interrogées se caractérise par :

- un plus faible nombre d'exploitations orientées vers les grandes cultures : 11% seulement des exploitants interrogés ont déclaré uniquement des grandes cultures, alors que selon les résultats du recensement agricole 2000, ce sont 20% des exploitations françaises qui vivent de cette orientation ;
- un plus grand nombre d'exploitations orientées d'une part vers l'horticulture (9% de celles interrogées, contre 2% pour l'ensemble des exploitations françaises), ou encore vers la polyculture (10% versus 5%), et vers des combinaisons cultures (hors grandes cultures) / élevages (10% d'exploitations de l'échantillon CRÉDOC, contre 4% pour l'ensemble des exploitations françaises).

Ces chiffres et cette comparaison doivent être considérés avec précaution. En effet, l'orientation agricole des exploitants à faibles revenus a été reconstituée d'après leurs principales productions déclarées. Au niveau national, la classification a été établie d'après la répartition des marges brutes standards selon les différentes productions. Cependant, les résultats obtenus par cette comparaison semblent validés par les constats effectués par d'autres études sur les exploitations agricoles à faibles revenus. Par exemple, dans leur article « pauvreté et RMI dans l'agriculture »²¹, M. Blanc et P. Perrier-Cornet notent que :

- les exploitations à revenus négatifs sont relativement dotées en capital, mais le sont peu en terre. Elles se sont spécialisées dans les productions intensives en terre, telles que l'élevage hors sol, l'horticulture, la viticulture, qui sont des productions peu protégées et connaissant des prix fluctuants ;
- les exploitations à faibles revenus positifs sont ou bien spécialisées dans un type d'élevage herbivore, ou bien mettent en œuvre des systèmes de production diversifiés.

Dans leur article déjà cité, Blanc et E. Cahuzac montraient par ailleurs que 18% des exploitations ayant un revenu négatif, 18% également des exploitations dégageant un revenu par u.t.n.s. inférieur au SMIC étaient orientées vers les grandes cultures, pour 27% de celles dégageant un revenu supérieur au SMIC.

²¹ Michel Blanc, Philippe Perrier-Cornet, « *Pauvreté et RMI dans l'agriculture* », INRA sciences sociales n°5, avril 2001.

Les différentes orientations agricoles des exploitations de notre échantillon rejoignent ainsi celles observées par différentes études réalisées à partir du RICA.

Tableau n° 3
L'orientation agricole des exploitations. Comparaison avec les données du RICA

	Échantillon	Toutes exploitations
Grandes cultures	11%	20%
Horticulture ou maraîchage	9%	2%
Viticulture d'appellation	3%	9%
Autre viticulture	3%	5%
Fruits, autres cultures permanentes	2%	4%
Bovins lait	11% (27 têtes en moyenne)	11%
Bovins viande	8% (43 têtes en moyenne)	12%
Bovins mixtes	3%	2%
Ovins, caprins et autres herbivores	6%	12%
Granivores	6%	2%
Polyculture	10%	5%
Polyélevage	6%	5%
Grandes cultures + herbivores	6%	7%
Autres combinaisons culture élevage	10%	4%
Autres élevages (gibiers d'élevage, animaux à fourrure, ...)	6%	-
Total	100%	100%

Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ recensement agricole, Agreste 2000

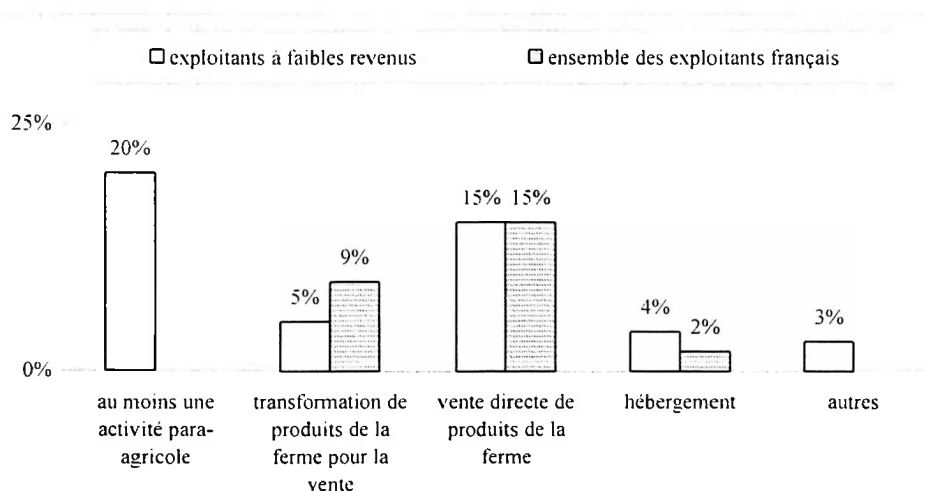
* Le total est supérieur à 100%, plusieurs réponses étant possibles

➤ **Les activités para-agricoles concernent une exploitation à faibles revenus sur cinq**

20% des exploitants interrogés ont déclaré exercer au moins une activité para-agricole. Le plus souvent, il s'agit de la vente directe de produits de la ferme (15% des exploitants agricoles sont concernés). 5% réalisent des transformations de produits de la ferme pour la vente, 4% de l'hébergement (chambre d'hôtes, gîte, camping à la ferme).

Les exploitants agricoles à faibles revenus ne diffèrent alors pas de l'ensemble des exploitants agricoles quant à la fréquence des activités para-agricoles.

Graphique n° 5
Les activités para-agricoles
Comparaison avec l'ensemble des exploitants



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ recensement agricole, Agreste 2000

II.3 UN ÉCHANTILLON HÉTÉROGÈNE, DONT PLUS DE 40% CORRESPOND À DES EXPLOITATIONS A TRÈS FAIBLES REVENUS, DE PETITE TAILLE ET EN SITUATION DE PAUVRETÉ

L'échantillon apparaît donc constitué d'exploitations qui connaissent des difficultés et qui pour la plupart dégagent de très faibles revenus agricoles avec pour conséquence :

- un revenu de travail agricole par unité de travail non salarié inférieur au SMIC,
- un revenu total du foyer par unité de consommation proche ou inférieur au seuil de pauvreté.

Toutes les exploitations de l'échantillon ne remplissent cependant pas ces deux critères. En particulier, certaines disposent de revenus non agricoles importants et le revenu total du foyer par unité de consommation peut être proche de la médiane de la distribution des revenus français. D'autres ne consacrent que peu de temps à l'exploitation, les exploitants étant alors seuls, et le revenu par unité de travail non salarié est supérieur au SMIC. Il semble alors important de prendre en compte cette diversité des situations, et finalement des niveaux de vie, dans la suite du rapport. On distinguera alors :

- **Les exploitations de subsistance à faible niveau de vie. Elles représentent 43% de l'échantillon.** Ce sont les exploitations dont le revenu par unité de travail non salarié est inférieur au SMIC, dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté et qui disposent d'une surface agricole utile inférieure à 20 hectares. 11% d'entre elles sont spécialisées en viticultures (contre 6% pour l'ensemble de l'échantillon)

et 13% en polyculture (contre 10% sur l'ensemble de l'échantillon). Leur revenu agricole est particulièrement faible : 58% disposent de moins de 24 000 F. par an, et 28% ont un revenu agricole annuel compris entre 24 000 F. et 36 000 F.. Pour l'ensemble de l'échantillon, ces chiffres sont respectivement de 36% et 23%.

- **Les exploitations à faible revenu agricole par unité de travail non salarié, à faible niveau de vie, d'une surface supérieure à 20 hectares. Elles représentent 18% de l'échantillon.** Par construction de cet indicateur, la SAU dont elles disposent est plus importante que celles des autres exploitations de l'échantillon, mais ce constat doit être relativisé : le tiers de ces exploitations ne dépassent pas les 30 hectares, le tiers également ont une SAU comprise entre 30 et moins de 50 hectares. Elles se caractérisent en particulier par la combinaison des productions : 13% (contre 6% pour l'ensemble de l'échantillon) font du polyélevage et 32% une combinaison culture + élevage (contre 16% pour l'ensemble de l'échantillon).
- **Les exploitation à faible revenu agricole non salarié, dont on ne connaît pas le revenu du foyer. Elles représentent 9% de l'échantillon.** Les exploitants agricoles n'ont pas communiqué les revenus du foyer. Pour toutes ces exploitations, la présence de salaires ou (et) de retraites ne permet pas d'évaluer le revenu du foyer. Pour la plupart cependant, les revenus agricoles restent faibles à très faibles (inférieurs à 24 000 F. annuels pour plus des trois quarts). Les revenus agricoles par unité de travail non salariés sont inférieurs au SMIC .
- **Les exploitations à faible revenu agricole non salarié, dont le revenu du foyer par unité de consommation est supérieur au seuil de pauvreté. Elles représentent 20% de l'échantillon.** La taille de ces exploitations est proche de celle de l'ensemble des exploitations de l'échantillon (et donc inférieure à 20 hectares pour les trois quarts d'entre elles). Les revenus agricoles sont également faibles (inférieurs à 36 000 F. annuels pour les trois quarts) mais restent comparables à ceux de l'ensemble de l'échantillon. Sur ces exploitations, la présence de revenus complémentaires, en particulier salariaux, compense la faiblesse du revenu agricole et le niveau de vie peut finalement être relativement élevé.
- **Les exploitations dont le revenu agricole par unité de travail non salarié dépasse le SMIC. Elles représentent 4% de l'échantillon.** Elles se partagent entre les exploitations pour lesquelles le revenu par unité de consommation reste inférieur au seuil de pauvreté, et celles pour lesquelles il est supérieur, mais avec un revenu agricole restant faible (inférieur à 84 000 F.). Ce sont cependant des exploitations pour lesquelles le revenu agricole est plus élevé que les autres (supérieur à 60 000 F. pour 87%). Ce sont finalement celles qui s'éloignent le plus du concept « d'exploitation de subsistance ».
- **Les exploitations de grande taille ayant eu des revenus agricoles négatifs, et dont le revenu par unité de consommation du foyer est inférieure au seuil de pauvreté. Elles représentent 3% de l'échantillon.** Pour ces exploitations, il est difficile de savoir quelle est la signification des revenus négatifs. En effet, il peut

s'agir d'un endettement conjoncturel suite à un investissement lourd effectué à la période de l'enquête, aussi bien de bas revenus persistants.

- **Les exploitations dont on ne connaît pas les revenus. Elles représentent 4% de l'échantillon.** Ce sont des exploitations pour lesquelles les exploitants n'ont pas voulu répondre aux questions sur le revenu, et qui n'ont donc pas pu être classées.

La suite du rapport utilisera ces différents types d'exploitations pour détailler les résultats et vérifier leur validité et leur signification selon ces différentes exploitations. Elle isolera en particulier les caractéristiques des exploitations de subsistances, des autres exploitants à faibles revenus agricoles et faible niveau de vie et enfin des exploitants à faibles revenus agricoles et à niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. Les autres catégories correspondent en effet à des effectifs très faibles, ou déterminés par l'absence de réponses des exploitants sur certains revenus. Il est donc difficile, pour ces dernières catégories, de connaître précisément le type d'exploitations dont il s'agit.

DEUXIÈME PARTIE

LES PERSONNES VIVANT OU TRAVAILLANT SUR L'EXPLOITATION.

Par rapport aux autres actifs, les exploitants agricoles se caractérisent par un âge plus élevé, une forte proportion de célibataires et un temps de travail souvent important. Ces caractéristiques connaissent cependant un certain nombre d'évolutions. Les données des derniers recensements agricoles et celles des enquêtes de structures montrent une diminution du temps de travail, et une baisse du taux d'implication des conjoints. Cette évolution est en particulier à mettre en relation avec une forme de professionnalisme accrue sur les exploitations, qui accompagne la diminution du nombre d'exploitations et leur agrandissement provoquant une rationalisation et une modernisation des moyens de production.

Cette seconde partie analyse les particularités des exploitants agricoles et des personnes travaillant sur l'exploitation ainsi que des conditions de travail, par rapport aux caractéristiques de l'ensemble des exploitants et aux évolutions qu'elles ont connues.

La partie précédente a abordé brièvement, par l'intermédiaire des concepts d'unité de consommation et d'unité de travail non salarié, la composition des ménages et le travail familial fourni sur l'exploitation. Cette seconde partie étudie les caractéristiques des différentes personnes intervenant sur l'exploitation, qu'il s'agisse des personnes du foyer de l'exploitant, ou des personnes qui travaillent sur l'exploitation sans nécessairement appartenir au foyer de l'exploitant. Elle analyse également l'évolution des conditions d'exploitation et les perspectives d'avenir.

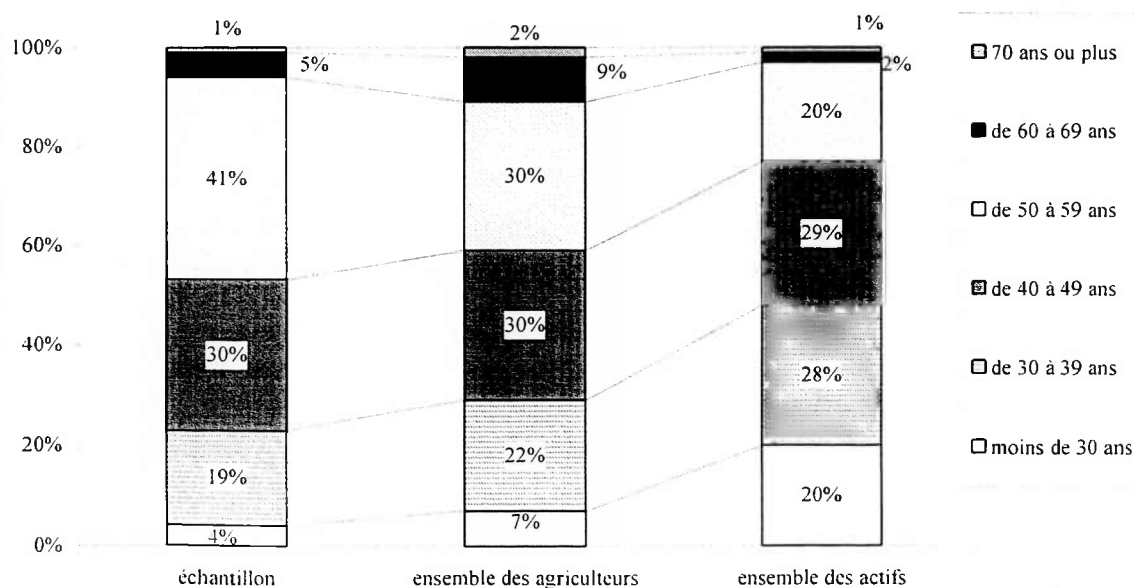
I LES PERSONNES VIVANT OU TRAVAILLANT SUR L'EXPLOITATION

I.1 LES EXPLOITANTS AGRICOLES À FAIBLES REVENUS SONT UN PEU PLUS ÂGÉS QUE L'ENSEMBLE DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Le graphique suivant montre que les exploitants agricoles sont en général plus âgés que les autres actifs. Les moins de 30 ans restent particulièrement peu nombreux, alors que la tranche des 50-59 ans est sur-représentée.

Les différences constatées entre l'âge des exploitants agricoles et celui des autres actifs sont alors plus importantes lorsqu'on se limite aux seuls exploitants agricoles à faibles revenus. La proportion d'exploitants de moins de 40 ans est moins importante parmi ceux de l'échantillon, alors que la tranche d'âge 50-59 ans est particulièrement représentée : elle compte 41% des exploitants en difficulté, pour 30% de l'ensemble des exploitants agricoles et seulement 20% de l'ensemble des actifs.

Graphique n° 6
L'âge des exploitants agricoles à faibles revenus
Comparaison avec celui de l'ensemble des exploitants agricoles
et celui de l'ensemble des actifs



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001 / Enquête budget des familles, INSEE - 1995

L'âge des personnes interrogées ne dépend que peu des catégories d'exploitations repérées précédemment. Les deux catégories rencontrant le moins de difficultés (celles des personnes ayant un revenu agricole au-dessous du SMIC, pour un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté et celles des personnes ayant un revenu agricole par u.t.n.s. supérieur au SMIC) tendent cependant à être un peu plus jeunes que les autres : 30% sont âgées de moins de 40 ans, contre 23% pour l'ensemble de l'échantillon. Par ailleurs, les personnes n'ayant pas communiqué leurs revenus sont un peu plus âgées : 13% sont âgées de 60 ans ou plus, contre 6% pour l'ensemble de l'échantillon. On retrouve ici une influence de l'âge relativement répandue pour ce type d'enquête, qui est que les personnes les plus âgées ont tendance à moins répondre aux questions faisant appel à des chiffres précis.

I.2 LA COMPOSITION DES MÉNAGES

➤ La composition des ménages : plus de personnes seules, ou vivant avec d'autres adultes que le conjoint, que pour l'ensemble des exploitants

Pour les ménages d'exploitants agricoles à faibles revenus comme pour l'ensemble des ménages français, la situation familiale la plus fréquente est celle des foyers constitués d'un couple avec un ou plusieurs enfants. Cependant, cette situation est moins répandue parmi les agriculteurs de l'échantillon que parmi l'ensemble des exploitants agricoles : elle concerne 43% des premiers, pour 55% des seconds.

Par rapport à l'ensemble des exploitants agricoles, ceux en difficulté se caractérisent alors en particulier par la fréquence des foyers constitués d'une personne seule (l'exploitant agricole) et d'un ou plusieurs autres adultes (en général les ascendants). C'est le cas de 12% des foyers d'exploitants à faibles revenus, pour 4% de l'ensemble des autres exploitants agricoles et 2% des autres ménages d'actifs français.

Les couples partageant le foyer avec au moins un autre adulte (souvent les ascendants), ou encore les couples sans enfant au foyer, sont également plus fréquents parmi les ménages d'exploitants agricoles, mais sans que cette situation soit caractéristique de ceux à faibles revenus.

Les résultats précédents ne proviennent pas des différences d'âge entre les exploitants agricoles et ceux en difficulté. Lorsque l'on redresse l'échantillon d'exploitants à faibles revenus selon l'âge, pour obtenir la même structure que celle observée sur l'ensemble des exploitants, les résultats obtenus restent sensiblement les mêmes.

La situation familiale des exploitants agricoles en difficulté est par ailleurs sensiblement différente de celles des ménages français ayant au moins un actif, et à faibles revenus. Les situations de cohabitation entre plusieurs familles sont très rares et restent le propre des ménages d'exploitants agricoles, notamment à faibles revenus.

Tableau n° 4
La composition des ménages d'exploitants agricoles.
Comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles et l'ensemble de la population

Composition du foyer : les adultes du ménage	Échantillon	Ensemble exploitants agricoles	Autres ménages actifs Redressé	Ménages d'au moins un actif, à même structure de revenus Redressé
Personne seule	12%	8%	18%	17%
Personne seule avec enfants	1%	1%	12%	6%
Personne seule avec ascendants	9%	3%	1%	1%
Personne seule avec autre adulte	3%	1%	1%	1%
Couple sans enfant	23%	22%	14%	24%
Couple avec enfants	43%	55%	53%	50%
Couple avec ascendants	8%	9%	2%	1%
Couple avec autre adulte	1%	0%	1%	1%
Dont enfant adulte et sa famille	1%	Nc	Nc	Nc
Total	100%	100%	100%	100%
Composition du foyer : nombre d'enfants	Échantillon	Ensemble exploitants agricoles	Autres ménages actifs	
Pas d'enfant	49%	40%	41%	
Un enfant	19%	22%	24%	
Deux enfants	19%	25%	23%	
Trois enfants	9%	11%	9%	
Quatre enfants ou plus	4%	2%	3%	
Total	100%	100%	100%	

*Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001
enquête budget des familles, INSEE - 1995 - enquête emploi, INSEE - 2000*

Les données précédentes montrent que les personnes seules, à structure d'âge égale, sont plus nombreuses parmi les actifs hors exploitants agricoles et parmi agriculteurs à faibles revenus, que parmi l'ensemble des exploitants agricoles. La signification de cette solitude est cependant différente selon les populations. Ainsi, parmi les exploitants agricoles vivant seuls, 83% n'ont jamais vécu en couple. Pour les autres actifs avec la même structure d'âge, ce chiffre est de 51%. Pour les exploitants agricoles à faibles revenus, il est de 75%. Pour les actifs non agricoles, la relative forte proportion de personnes vivant seules s'explique autant par le divorce, la séparation, le veuvage que par le célibat. Pour les exploitants agricoles, il s'agit principalement de célibat.

La composition des ménages ne dépend que peu du type d'exploitations, tel que défini par la typologie précédente. On peut cependant remarquer que les exploitants sur les exploitations de subsistance (moins de 20 hectares, revenu par unité de travail non salarié inférieur au SMIC), vivent un peu plus souvent que les autres seuls (c'est le cas de 20% d'entre eux, contre 12% de l'échantillon), alors que ceux qui sont sur une exploitation de plus grande taille, bien qu'à faibles revenus par unité de travail agricole non salarié sont un peu plus souvent dans des ménages constitués d'un couple avec enfants (51% sont dans ce cas, pour 43% de l'ensemble de l'échantillon).

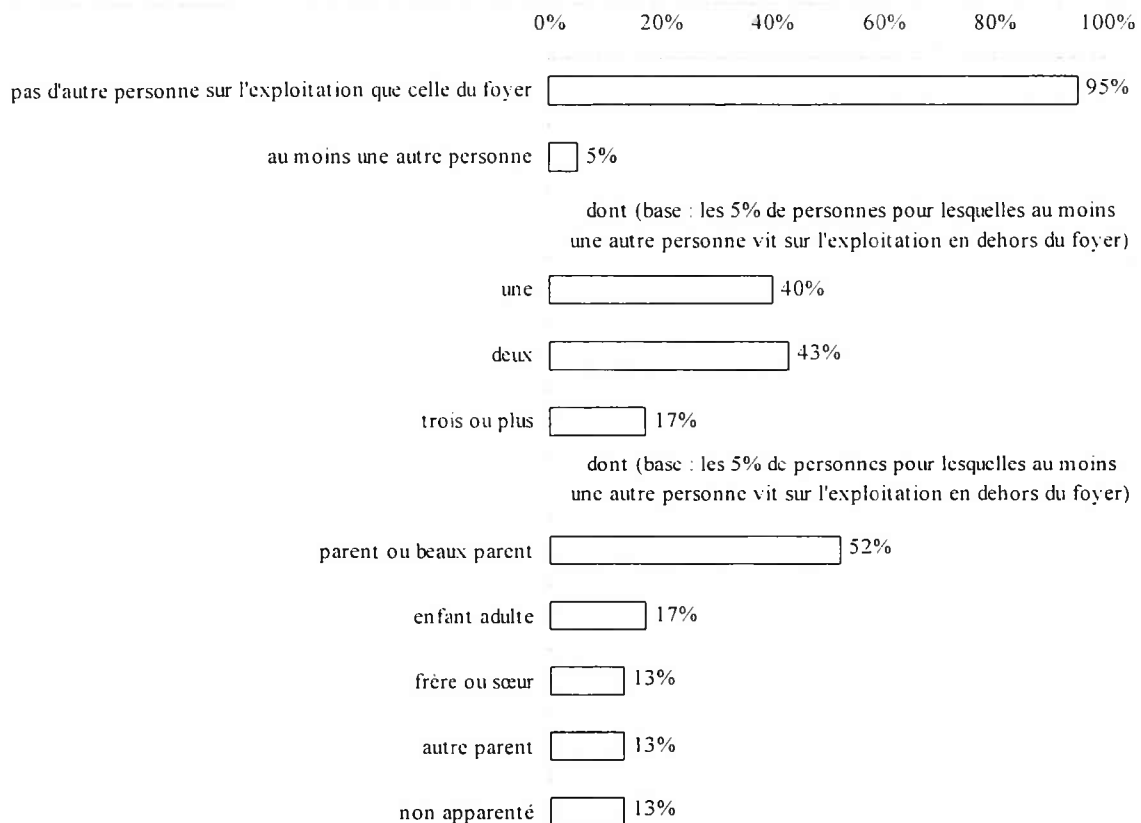
➤ **Les personnes hors foyer vivant sur l'exploitation : une situation qui reste rare**

Par ailleurs, pour 5% des exploitations, d'autres personnes vivent sur l'exploitation sans appartenir au foyer du chef d'exploitation.

Les personnes qui vivent sur l'exploitation mais en dehors du foyer sont en général peu nombreuses : dans 40% des cas, une seule personne de plus de 16 ans est concernée, dans 43%, deux personnes et dans 17% seulement des cas, plus de deux personnes vivent sur l'exploitation sans appartenir au foyer du chef d'exploitation.

Il s'agit alors le plus souvent des parents ou des beaux parents de la personne interrogée (pour 52% des exploitations concernées), plus rarement des enfants (17%), de frères ou sœurs (pour 13%), d'autres parents (pour 13% également), ou encore de personnes non apparentées (pour 17%).

Graphique n° 7
Les personnes vivant dans l'exploitation, en dehors du foyer



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Remarque : étant donné la faiblesse des effectifs des exploitations dans lesquelles d'autres personnes habitent sur l'exploitation en dehors du foyer, les pourcentages donnés sur cette base sont à considérer avec précaution.

I.3 LES PERSONNES TRAVAILLANT SUR L'EXPLOITATION

- Le nombre et le lien familial des actifs non salariés des exploitations à faibles revenus est proche de celui constaté sur l'ensemble des exploitants agricoles

Sur 54% des exploitations interrogées, au moins une personne non salariée en dehors du chef d'exploitation travaille sur l'exploitation. Le nombre de personnes apportant leur aide est alors relativement faible : il est d'une seule personne pour 39% des exploitations agricoles, de deux pour 10% et supérieur à 2 pour 5%.

Les travailleurs non salariés sont d'abord les conjoints : c'est le cas des deux tiers d'entre eux. Plus rarement, il s'agit d'un enfant de plus de 16 ans (14% des travailleurs non salariés) ou encore d'un ascendant (12%).

Tableau n° 5
Nombre et liens familiaux des travailleurs non salariés sur l'exploitation

	%
Pas de travailleur non salarié	46%
Un travailleur non salarié	39%
Deux travailleurs non salariés	10%
Trois ou plus travailleurs non salariés	5%
Total	100%
	%
Au moins un travailleurs non salarié	54%
<i>Dont conjoint</i>	<i>65%</i>
<i>Enfant de plus de 16 ans</i>	<i>14%</i>
<i>Ascendant</i>	<i>12%</i>
<i>Autre</i>	<i>9%</i>

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001
Guide de lecture : Les chiffres en italique correspondent à la proportion de personnes ayant le lien familial considéré avec le chef d'exploitation, parmi l'ensemble des non salariés de l'exploitation.
Exemple de lecture : Parmi l'ensemble des non salariés, 65% sont des conjoints

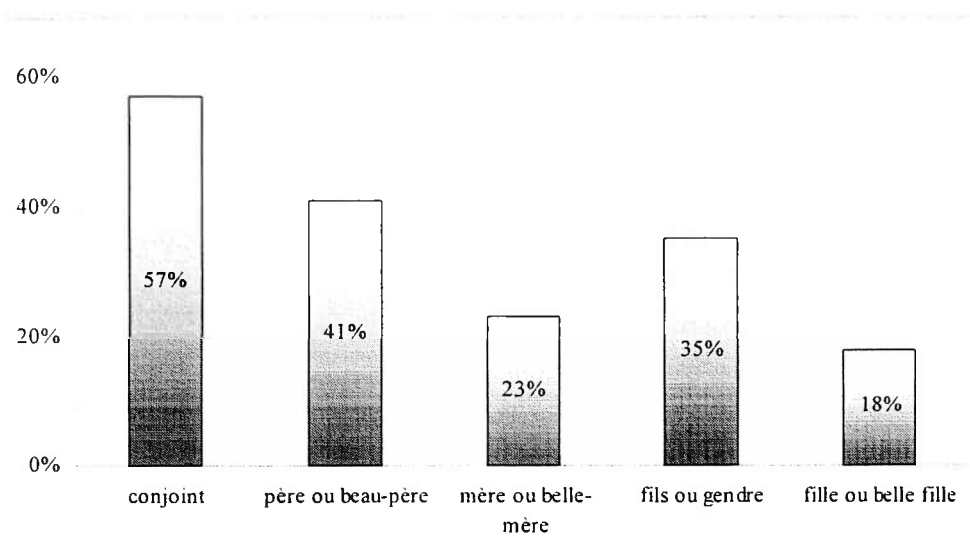
Ce sont donc principalement les conjoints qui aident les exploitants dans leur travail agricole. Ce constat s'explique par :

- d'une part, la structure familiale des foyers d'exploitants agricoles : le cas le plus fréquent reste celui d'un couple sans enfant, ou avec des enfants non encore adultes ;
- d'autre part, une implication plus grande des conjoints, que des autres personnes de la famille.

La différence entre les taux d'implication des conjoints par rapport à celui des ascendants notamment, reste cependant relativement limitée. Ainsi, 54% des conjoints participent au travail agricole, ce qui est également le cas de 41% des ascendants (père ou beau-père) et 35% des descendants de plus de 16 ans (fils, gendre), présents sur l'exploitation.

L'implication dans le travail agricole dépend par ailleurs fortement du sexe : seules 18% des filles de plus de 16 ans vivant sur l'exploitation et 23% des mères ou des belles-mères travaillent sur l'exploitation.

Graphique n° 8
Le taux d'implication sur l'exploitation des personnes présentes sur l'exploitation,
en fonction du lien de parenté avec le chef d'exploitation et du sexe



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Finalement, en intégrant les chefs d'exploitation, le nombre d'actifs familiaux travaillant sur l'exploitation est en moyenne de 1,75. Il est très proche du chiffre relevé sur l'ensemble des exploitations agricoles (1,73 au dernier recensement agricole de 2000).

En particulier, les conjoints des exploitants à faibles revenus sont aussi nombreux à s'impliquer que ceux de l'ensemble des exploitants agricoles (la moitié des conjoints participent aux activités de l'exploitation sur l'ensemble des exploitations agricoles, contre 57% pour les exploitations à faibles revenus).

Enfin, les données du dernier recensement agricole montrent que, parmi les actifs familiaux travaillant sur l'exploitation, 13% sont d'autres personnes que le chef d'exploitation, le co-exploitant ou un conjoint. Dans notre échantillon, ce chiffre est très proche (12%).

Finalement, les personnes travaillant sur les exploitations à faibles revenus ne se caractérisent ni par leurs liens familiaux avec le chef d'exploitation, ni par leur nombre. Le taux d'implication des conjoints en particulier, est très proche de celui constaté sur l'ensemble des exploitants.

➤ Mais dépend du type d'exploitation

Par ailleurs, la présence d'actifs non salariés sur l'exploitation dépend du type d'exploitation considéré. Ainsi, les exploitations d'une taille relativement importante sont particulièrement nombreuses à bénéficier d'une telle aide (77%). Ce constat explique d'ailleurs la faiblesse constatée de leur revenu par unité de travail non salarié, pour un revenu agricole qui est parfois relativement élevé. Au contraire, dans les exploitations à faibles revenus agricoles, mais à revenu du foyer élevé, l'emploi d'un actif non salarié est plus rare (46% de ces exploitations sont concernées) : la présence de revenus d'activité extérieure venant compenser la faiblesse des revenus agricoles explique le peu d'implication des membres de la famille de l'exploitant dans l'activité agricole.

Tableau n° 6
La présence d'actions non salariés sur l'exploitation, selon le type d'exploitation

	Ensemble des exploitations à faibles revenus	Exploitations de subsistance	Autres exploitations à faibles revenus agricoles	Exploitations à faibles revenus agricoles et revenu du foyer élevé
Au moins un travailleur non salarié	54%	49%	<u>77%+</u>	46%-
Pas de travailleurs non salarié	46%	51%	33%-	<u>54%+</u>
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

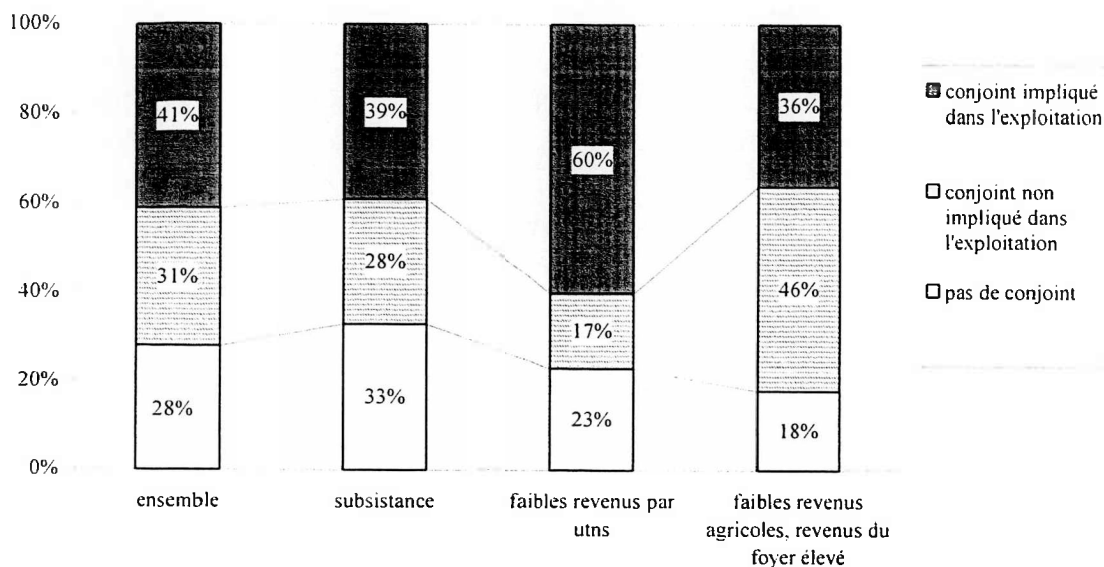
Guide de lecture : les chiffres en gras indiquent l'existence de différences significative entre l'emploi d'actifs familiaux du type d'exploitation considéré, et celui de l'ensemble des exploitants à faibles revenus. L'utilisation des caractères soulignés et les signes accolés indiquent le sens de la différence constatée. Par exemple, 77% des autres exploitations à faibles revenus disposent d'au moins un travailleur non salarié. Ce chiffre est significativement plus élevé que celui constaté sur l'ensemble des exploitations à faibles revenus (54%).

C'est alors la présence ou non d'un conjoint et son activité dans l'exploitation qui expliquent en particulier les différences observées entre les différents types d'exploitations de l'échantillon.

Ainsi :

- Les exploitations de subsistance se caractérisent par une proportion élevée de personnes célibataires (33% des chef d'exploitations n'ont pas de conjoint, contre 28% pour l'ensemble). Cependant, les conjoints sont alors particulièrement nombreux à s'impliquer (seuls 28% des chefs d'exploitations ont un conjoint qui ne participe pas aux activités de l'exploitation).
- Les exploitations ayant un faible revenu par unité de travail non salarié se caractérisent par une très forte implication des conjoints : dans 60% de ces exploitations, l'exploitant vit en couple et le conjoint s'implique dans l'activité agricole.

Graphique n° 9
Présence et implication du conjoint sur l'exploitation, selon le type d'exploitation



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

➤ **Très peu d'exploitations utilisent des salariés**

Seules 8% des exploitations de l'échantillon disposent de salariés, qu'ils soient temporaires ou permanents. Le nombre moyen de salariés par exploitation est de 0,16. Il est bien inférieur à celui constaté sur l'ensemble des exploitations agricoles (0,35 selon les résultats provisoires du recensement agricole 2000). Là encore, le nombre de salariés pour les exploitations qui en emploient, est faible : 5% des exploitations emploient un seul salarié, 2% seulement en emploient trois ou plus.

Tableau n° 7
Nombre de salariés sur l'exploitation

Nombre des salariés	%
Pas de salarié	92%
Un salarié	5%
Deux salariés	1%
Trois salariés ou plus	2%
Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Enfin, parmi les salariés agricoles, le quart sont apparentés au chef d'exploitation. Finalement, seules 5% des exploitations de l'échantillon emploient des personnes non apparentées.

Par ailleurs, le fait d'employer des salariés ne dépend pas du type d'exploitation considéré.

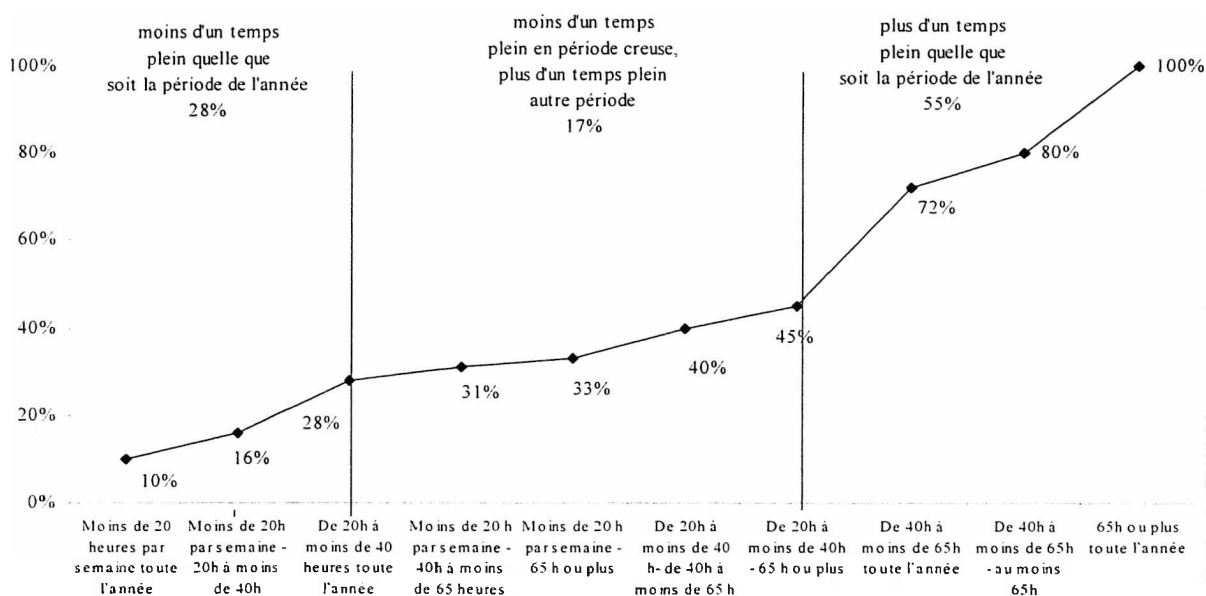
I.4 LES TEMPS DE TRAVAIL : UNE IMPLICATION EN TEMPS PLUS FORTE DES EXPLOITANTS, MAIS ÉGALEMENT DES ACTIFS FAMILIAUX ET EN PARTICULIER DES CONJOINTS

Les données de l'enquête emploi 2000 montrent que le temps de travail des indépendants en général, et celui des exploitants agricoles en particulier, se caractérise à la fois par son irrégularité et son importance. Ainsi, 44% des indépendants ont des horaires irréguliers, pour plus de 47% des exploitants agricoles. Le temps moyen de travail de l'ensemble des indépendants est supérieur à 50 heures hebdomadaires, celui des exploitants agricoles dépassant les 53 heures.²²

Le temps de travail des chefs d'exploitations interrogés apparaît un peu plus régulier, et peut-être un peu plus important, que celui des autres exploitants agricoles. Ainsi, pour les deux tiers des chefs d'exploitation interrogés, le temps de travail sur l'année est « régulier sur l'année ». Il est inférieur à un temps plein quelle que soit la période de l'année pour 28% des exploitants, il est supérieur à un temps plein pour 55%. Il est même supérieur à 65 heures de travail hebdomadaire toute l'année pour 20% des exploitants interrogés.

Graphique n° 10
Le temps de travail des exploitants agricoles

travail régulier toute l'année : 68% - travail irrégulier : 32%



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Guide de lecture : il s'agit de données cumulées. Ainsi, 28% des exploitants de l'échantillon travaillent moins de 40 heures toute l'année, 45% travaillent moins d'un temps correspondant à 40 heures en période « creuse », plus de 65 heures en période « pleine ».

²² Nathalie Missègue « Le temps de travail des indépendants », INSEE première n° 695, janvier 2000 (exploitation de l'enquête emploi 1999).

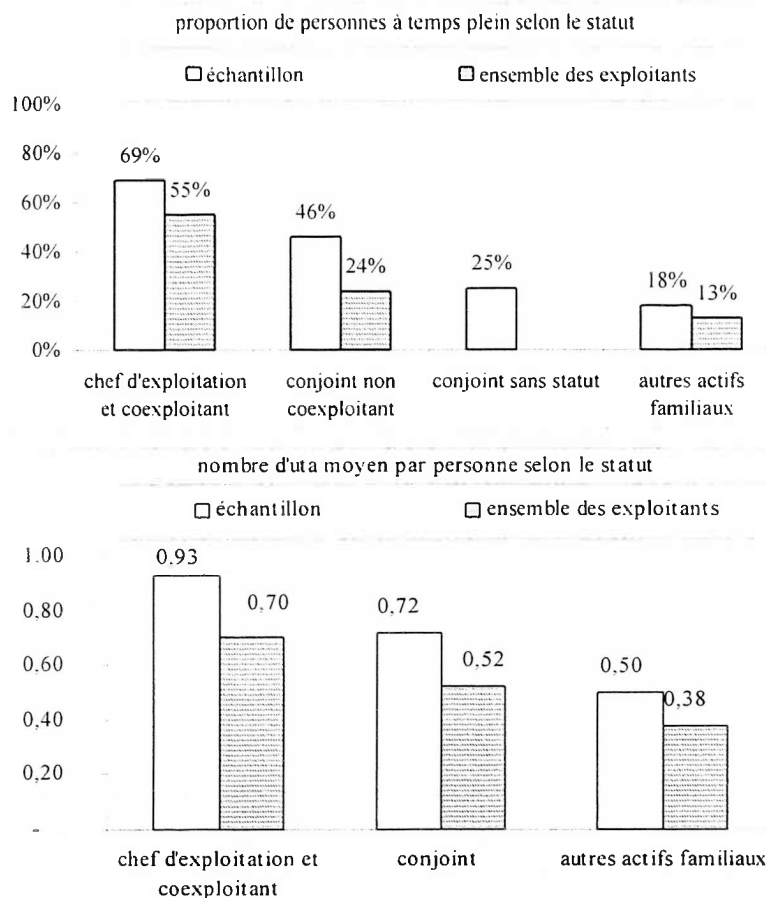
Le temps de travail des chefs d'exploitation de notre échantillon apparaît légèrement supérieur à celui de l'ensemble des chefs d'exploitations français. En effet, selon les données provisoires du dernier recensement agricole, ce sont 55% des chefs d'exploitation et des co-exploitants qui travaillent au moins un temps plein, et le nombre d'u.t.a moyen par personne est de 0,70. En intégrant ici les co-exploitants, ce sont 69% des chefs d'exploitation et des co-exploitants²³ qui travaillent à temps plein sur l'année et le nombre d'u.t.a moyen par personne est de 0,93.

Par ailleurs, 48% des conjoints travaillant sur l'exploitation réalisent un temps plein. Ce chiffre dépend de leur statut : lorsqu'ils sont co-exploitants, cette proportion est de 62%. Lorsqu'ils sont conjoints participants, il est de 46%. Enfin, lorsqu'ils n'ont pas de statut officiel, il est de 25%. Le nombre d'u.t.a moyen des conjoints participants est de 0,72. Là encore, ces chiffres sont un peu plus élevés que ceux donnés par le dernier recensement agricole, pour lequel 24% des conjoints (hors chef d'exploitation) travaillent à temps plein, pour un nombre d'u.t.a moyen par conjoint de 0,51.

Enfin, 18% des autres actifs familiaux (aide familial ou personne travaillant sur l'exploitation sans statut officiel, autres que les conjoints) travaillent à temps plein. Le nombre d'u.t.a moyen par autre actif familial non salarié est de 0,5. Il est de 0,38 pour l'ensemble des exploitants agricoles.

²³ Ce chiffre est obtenu sur la base de 35 heures, en lissant le temps de travail sur l'année (une personne travaillant entre 30 et 39 heures sur les périodes les plus creuses et plus de 40 heures sur les autres périodes est considérée travaillant à temps plein).

Graphique n° 11
Le temps de travail des non salariés de l'exploitation
Comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001 / recensement agricole 2000 - Agreste
 (Le nombre d'uta moyen selon les statuts est calculé à partir des données provisoires du recensement agricole 2000)

Ces résultats ne dépendent que peu du type d'exploitation. Les exploitations qui ne sont pas de subsistance, mais qui n'arrivent pas à dégager un revenu agricole par u.t.n.s. supérieur au SMIC, emploient une forte proportion d'exploitants à temps plein (74% des exploitants concernés travaillent à temps plein toute l'année, contre 55% pour l'ensemble de l'échantillon).

Finalement, le temps et la répartition du travail agricole des exploitants en situation de pauvreté montrent l'usage intensif d'un travail essentiellement familial. Le constat :

- d'un nombre très faible de salariés non familiaux ;
- d'un nombre moyen par exploitation d'unité de travail agricole des différents actifs familiaux plus élevé que sur l'ensemble des exploitations agricoles ;

montre que là encore, ces exploitations sont moins concernées que l'ensemble des exploitations, par l'évolution que ces dernières ont connue au cours des dernières décennies. En effet, les études effectuées à partir de l'enquête emploi ou des recensements agricoles montrent une diminution du nombre d'u.t.a. total, mais également du temps de travail des exploitants. La proportion des conjoints travaillant sur l'exploitation, et notamment celle des femmes, a décliné. Celle des salariés recommence à augmenter. Les ascendants, s'ils sont encore nombreux à aider leurs enfants lorsqu'ils reprennent l'exploitation familiale, tendent à occuper un autre logement indépendant de celui de la famille de leur successeur. Autant de changements auxquels certes, ne sont pas imperméables les exploitants à faibles revenus, mais qui semblent être moins importants que pour l'ensemble des agriculteurs.

L'importance du travail familial dans l'exploitation apparaît en particulier pour les exploitations qui à la fois ont un revenu agricole par unité de travail non salarié inférieur au SMIC, et un revenu par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté. Lorsque la surface agricole est très faible, il s'agit alors notamment de célibataires assurant seuls un travail agricole important sans parvenir à dégager un revenu agricole suffisant, ou encore, des personnes travaillant avec leur conjoint. Lorsque la surface agricole est importante, on retrouve ici des exploitants utilisant de nombreuses unités de travail non salarié : leur conjoint participe le plus souvent au travail agricole.

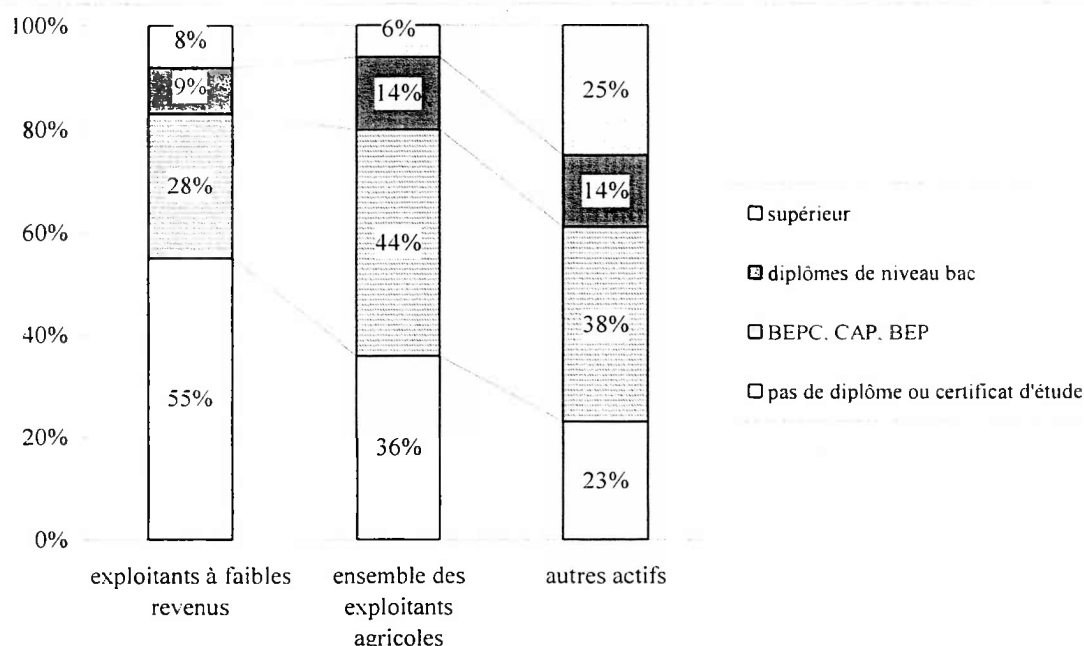
II LES PARCOURS PROFESSIONNELS

II.1 LA FORMATION INITIALE : UN FAIBLE NIVEAU DE DIPLOME

Les exploitants agricoles sont dans l'ensemble moins diplômés que les autres actifs : selon les données de l'enquête emploi 2000, le tiers des chefs d'exploitations n'ont ainsi pas de diplôme, ou simplement le certificat d'étude, alors que seuls le quart des autres actifs sont dans cette situation. Le quart également des actifs hors exploitants sont diplômés du supérieur, pour 6% seulement des exploitants agricoles.

Les exploitants agricoles à faibles revenus sont alors encore moins diplômés que les autres agriculteurs : plus de la moitié, 55%, n'ont pas de diplôme ou seulement le CEP. 17% ont un niveau bac ou supérieur. Ils sont cependant aussi nombreux que les autres exploitants à être diplômés du supérieur (8%).

Graphique n° 12
Le niveau de diplôme de l'enseignement général des exploitants agricoles à faibles revenus, comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles et les autres actifs



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001 / enquête emploi, INSEE - 2000

Le niveau de formation agricole des exploitants à faibles revenus reste assez proche de celui de l'ensemble des exploitants, mais est cependant un peu plus faible. Ainsi, 54% des exploitants de l'échantillon n'ont pas de formation agricole et seuls 35% ont au moins une formation correspondant au secondaire. Selon les données de l'enquête budget des familles 1995 (mais il s'agit ici de l'ensemble des diplômes techniques qui intègrent éventuellement des diplômes non agricoles), 49% de l'ensemble des exploitants n'ont pas de formation technique et 50% ont une formation au moins équivalente au secondaire.

Tableau n° 8
La formation agricole - comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles

Exploitants à faibles revenus : formation agricole pendant la scolarité	%	Ensemble des exploitants : niveau de diplôme de l'enseignement technique ou professionnel	%
Aucune	54%	Pas de diplôme	49%
Primaire (BAA, CAPA)	11%	BAA, CAPA, CAP	1%
Secondaire courte (BEA, BPA, BEPA)	23%	BEA, BPA, BEPA, BEP	39%
Secondaire longue (BTA, BATA)	7%	BTA, BATA, autre niveau bac	8%
Supérieure	5%	Supérieure	3%
Total	100%	Total	100%

Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001 / enquête budget des familles, INSEE - 1995

Le niveau de formation, générale ou technique, des exploitants interrogés, ne dépend pas du type d'exploitation.

II.2 L'ARRIVÉE DANS L'EXPLOITATION ET L'ÉVOLUTION DEPUIS LA REPRISE

➤ Les conditions de reprise de l'exploitation : l'exploitation des parents est reprise sans modification

La plupart des exploitants ont repris l'exploitation de leurs parents (pour 52%), ou de leurs beaux-parents (pour 15%). 7% ont repris une exploitation qui n'était pas dans leur famille. Ils sont assez nombreux, 21%, à déclarer avoir créé leur exploitation. L'importance de ce chiffre peut alors surprendre, mais il peut également recouvrir d'autres comportements qui était mal pris en compte par la forme de la questionnaire. Il peut s'agir en particulier de la fusion de plusieurs exploitations, qui ont pu être codées dans la rubrique « création ». Par ailleurs, 1% des chefs d'exploitation ont repris l'exploitation de leur conjoint. Il s'agit d'un phénomène observé par la plupart des études sur la population agricole, qui consiste pour le chef d'exploitation, à transmettre l'exploitation à sa conjointe pour lui permettre de bénéficier d'une retraite agricole. Il apparaît ici limité²⁴.

Tableau n° 9
Les conditions de reprise de l'exploitation

Dans quel cadre avez-vous repris l'exploitation ? Il s'agissait d'une exploitation...

	%
Qui appartenait à vos parents	52%
Qui appartenait à vos beaux-parents	15%
Qui appartenait à votre conjoint	1%
Qui appartenait à une autre personne de votre famille	4%
Qui appartenait à une personne extérieure à votre famille	7%
Que vous avez créée	21%*
Total	100%

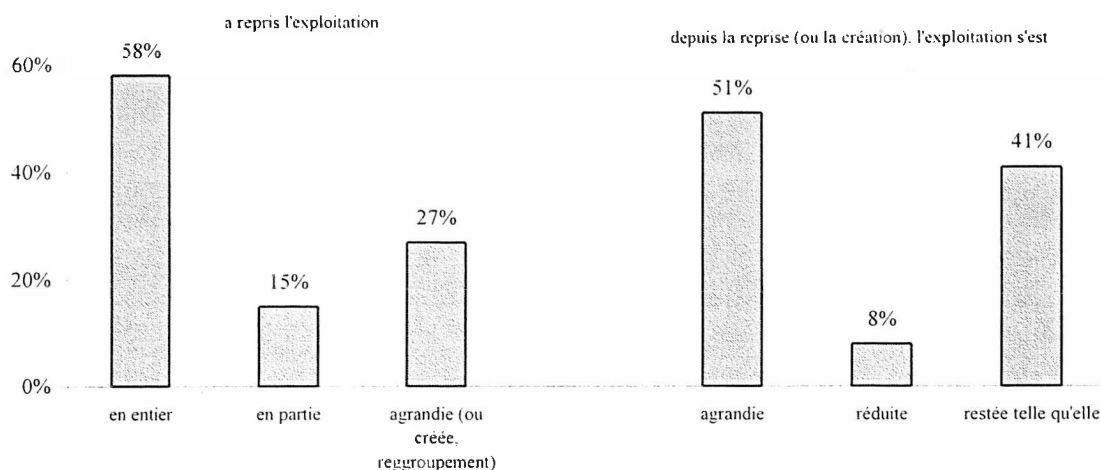
Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

* dans cette rubrique, apparaissent probablement des chefs d'exploitation ayant repris une exploitation issue de du regroupement de plusieurs différentes.

Dans la majorité des cas, les exploitations ont repris l'exploitation telle qu'elle existait. 58% des exploitants agricoles interrogés ont repris une exploitation en entier, 14% ne l'ont reprise qu'en partie et 27% ont repris une exploitation agrandie. Après la reprise ou la création, les personnes interrogées se partagent entre celles qui ont agrandi l'exploitation (51%), et celles qui l'ont conservée telle qu'elle (41%). Malgré les difficultés économiques rencontrées, seuls 8% des exploitants interrogés ont réduit la taille de l'exploitation.

²⁴ La suite du rapport montrera que pour 6% des personnes de plus de 50 ans connaissant leur successeur, celui-ci est le conjoint. Ce chiffre confirme à la fois l'existence et la faiblesse de ces comportements de succession entre conjoints.

Graphique n° 13
Les modifications apportées à la taille de l'exploitation, lors et depuis la reprise



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Finalement, le faible nombre de personnes ayant repris une exploitation plus grande que celle de leurs prédécesseurs est là encore en rupture avec le constat fait, sur l'ensemble des exploitations agricoles, d'une tendance à regrouper les exploitations lors des successions. Ce sont cependant plus de la moitié des personnes interrogées qui travaillent à la date de l'enquête, sur une exploitation plus grande que celles des anciens propriétaires. Le quart disposent de la même exploitation et 14% seulement, d'une exploitation réduite.

Ces chiffres dépendent fortement du type d'exploitation. Ainsi :

- Les exploitations de subsistance ne se différencient que peu de l'ensemble des exploitations à faibles revenus. Elles sont légèrement moins nombreuses à être agrandies par rapport à celle de des prédécesseurs de l'exploitant, mais les différences observées ne sont que peu significatives.
- Les exploitations de plus grande taille, mais dégagant un revenu par unité de travail non salarié inférieur au SMIC sont, pour les trois quart d'entre elles (contre 54% pour l'ensemble), des exploitations agrandies par rapport à celles des prédécesseurs.
- Enfin, les exploitations dégagant un faible revenu agricole mais dont le revenu du foyer est supérieur au seuil de pauvreté sont, plus souvent que les autres, des exploitations dont la taille est réduite par rapport à celle des prédécesseurs : c'est le cas du quart d'entre elles (contre 14% pour l'ensemble).

Tableau n° 10
L'évolution de la taille de l'exploitation, selon le type d'exploitation

	Ensemble des exploitations à faibles revenus	Exploitations de subsistance	Autres exploitations à faibles revenus agricoles et faible revenu du foyer	Exploitations à faibles revenus agricoles et revenu du foyer élevé
Agrandie par rapport au prédécesseurs	54%	50%	<u>74%+</u>	<u>44%-</u>
Même exploitation que prédécesseurs	25%	29%	<u>16%-</u>	22%
Non déterminée*	7%	9%	<u>2%-</u>	9%
Réduite par rapport aux prédécesseurs	14%	12%	<u>8%-</u>	<u>25%+</u>
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

*Exploitations reprises en partie puis agrandies, ou, plus rarement, reprises agrandies puis réduites.

Guide de lecture : les chiffres en gras indiquent l'existence de différences significative entre les conditions de reprise du type d'exploitation considérée, et celui de l'ensemble des exploitants à faibles revenus. L'utilisation des caractères soulignés et italiques ainsi que les signes accolés indiquent le sens de la différence constatée. Par exemple, 74% des autres exploitations à faibles revenus agricoles et du foyer sont agrandies par rapport à celles de leurs prédécesseurs. Ce chiffre est significativement plus élevé que celui constaté sur l'ensemble des exploitations à faibles revenus (54%).

L'étude des achats et des ventes effectuées au cours des cinq dernières années confirme cette tendance à un accroissement ou à une conservation des moyens de production plus qu'à une décapitalisation.

Ainsi, 18% des exploitants agricoles interrogés ont acheté des terres au cours des cinq dernières années et n'en ont pas vendues, alors que seuls 3% en ont vendues sans en acheter. Par ailleurs, 42% ont acheté du matériel agricole et n'en ont pas vendu, 46% n'ayant pas investi au cours des cinq dernières années.

Ce comportement ne dépend que peu du type d'exploitations. Les exploitations de subsistance sont cependant plus nombreuses que les autres à ne pas avoir acheté de matériel au cours des cinq dernières années (c'est le cas de 58% d'entre elles), alors que les exploitations plus grandes à faibles revenus par unité de travail non salarié sont particulièrement nombreuses à avoir à la fois acheté et vendu du matériel agricole (pour 23% d'entre elles, contre 11% pour l'ensemble des exploitations).

Tableau n° 11
Achats et ventes au cours des cinq dernières années

Terre	%	Matériel agricole	%
A vendu des terres sans achat	3%	A vendu du matériel sans achat	1%
N'a ni vendu ni acheté	76%	N'a ni vendu ni acheté	46%
A acheté et n'a pas vendu	18%	A acheté et n'a pas vendu	42%
A acheté et a vendu	3%	A acheté et a vendu	11%
Total	100%	Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Ces comportements ne dépendent que très peu de l'âge. En particulier, les personnes qui ont un comportement de « décapitalisation » ne sont pas spécifiquement proches de l'âge de la retraite.

➤ Sur les cinq dernières années, les revenus ont diminué ou sont restés stables

Près de la moitié des exploitants agricoles interrogés, 44%, estiment que les revenus de l'exploitation ont diminué depuis qu'ils l'ont reprise. Les autres sont partagés entre ceux qui estiment que les revenus ont augmenté (23% des exploitants interrogés) et ceux pour lesquels ils sont restés stables (29%). Ce sont en particulier les exploitants ayant un niveau de vie élevé pour de faibles revenus agricoles (51%) qui ont vu leurs revenus diminuer. Ce sont donc principalement les exploitants qui ont vu réduire la taille de leurs terres qui notent une dégradation de leurs revenus. Les agriculteurs possédant une exploitation de subsistance sont un peu plus nombreux que les autres à estimer que leurs revenus sont stables (34%), moins nombreux à estimer qu'ils ont augmenté (19%).

Tableau n° 12
L'évolution des revenus depuis la reprise de l'exploitation, selon le type d'exploitation

Depuis que vous dirigez l'exploitation, est-ce que les revenus qu'elle permet ont ...

	Ensemble des exploitations à faibles revenus	Exploitations de subsistance	Autres exploitations à faibles revenus agricoles	Exploitations à faibles revenus agricoles et revenu du foyer élevé
Augmenté	23%	19%-	25%	27%
Diminué	43%	44%	37%	<u>51%+</u>
Sont restés stables	29%	<u>34%+</u>	32%	20%-
Ne sait pas	5%	3%	4%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

II.3 LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES

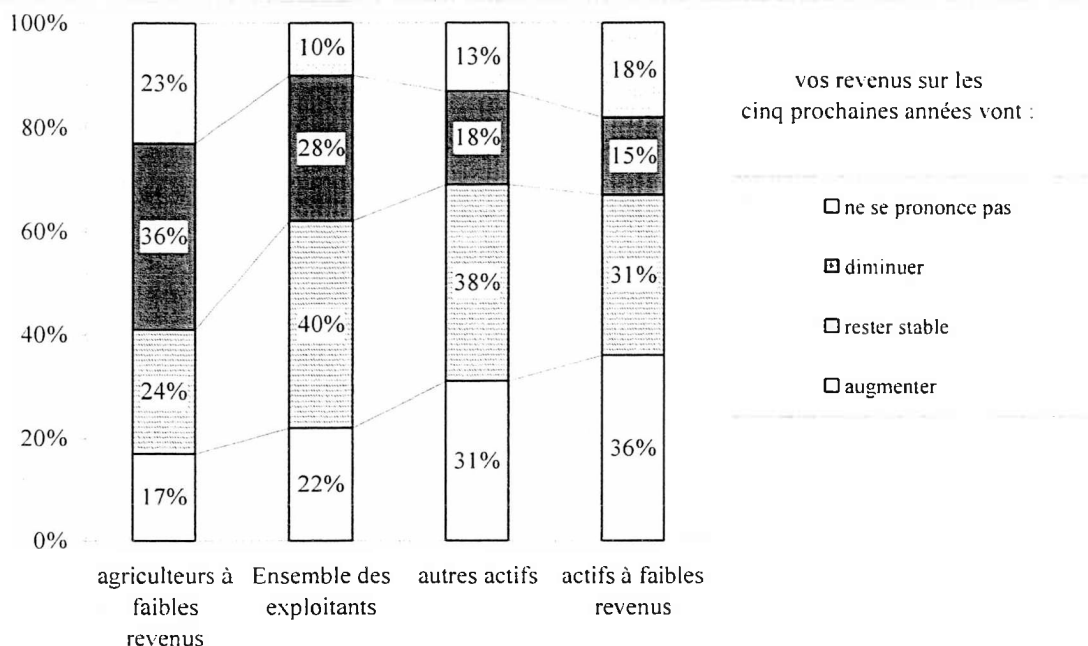
➤ Des exploitants agricoles plutôt pessimistes sur leur avenir

Les exploitants agricoles interrogés se montrent plutôt pessimistes sur leur avenir à moyen terme. Ainsi, plus du tiers d'entre eux, 36%, estiment que leurs revenus sont appelés à diminuer, 17% seulement considérant qu'ils ne vont pas se modifier. A titre de comparaison, selon les données de l'enquête budget des familles, en 1995, 22% de l'ensemble des exploitants agricoles s'attendaient à une augmentation de leurs revenus sur les cinq prochaines années et 27% à une diminution. Les exploitants agricoles à faibles revenus se montrent donc plus pessimistes que l'ensemble des exploitants, mais également plus incertains sur leur avenir. Alors que seuls 10% des exploitants interrogés par l'INSEE ne se prononçaient pas sur l'évolution de leurs revenus, 23% de ceux interrogés par le CRÉDOC sont dans ce cas.

Là encore, le plus grand pessimisme des exploitants agricoles à faibles revenus correspond à une amplification d'une tendance au pessimisme de l'ensemble des exploitants : 31% de l'ensemble des actifs estimaient en 1995 que leurs revenus allaient augmenter, et 18% seulement qu'ils allaient diminuer.

A noter que cette tendance au pessimisme des exploitants agricoles à faibles revenus n'est pas spécifique aux populations à faibles revenus : les actifs ayant des faibles revenus (une structure de revenus équivalente à celle des exploitants interrogés par le CRÉDOC) se montrent les plus optimistes quant à l'évolution de leurs revenus sur les 5 prochaines années que les autres actifs : 36% estiment qu'ils vont augmenter, et 15% seulement qu'ils vont diminuer. Par contre, comme les exploitants à faibles revenus, ils sont également plus incertains : 18% ne se prononcent pas sur cette évolution.

Graphique n° 14
Évolution attendue des revenus sur les cinq prochaines années
Comparaison avec les exploitants agricoles, les actifs, et les actifs à faibles revenus



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001 / enquête budget des familles, INSEE - 1995

Plus du tiers des exploitants agricoles interrogés estiment alors que dans les dix prochaines années, eux-mêmes ou leurs successeurs ne pourront pas vivre correctement de leur exploitation. 44% pensent qu'ils pourront en vivre, si les conditions évoluent, et 5% qu'ils pourront en vivre correctement, même si les conditions n'évoluent pas. 17% s'abstenant de répondre.

Pour les personnes qui jugent nécessaire une évolution des conditions d'exploitation, cette dernière concerne d'abord une hausse ou un maintien, des prix du marché : cette condition est mentionnée par 47% des exploitants concernés. (*« que le travail d'un agriculteur soit rémunéré à sa juste valeur » « que les cours se maintiennent et s'arrangent », « que la rémunération suive le cours de la vie », « vendre nos produits à leur valeur », « s'il y avait un prix plancher pour les produits qui garantisse la couverture des charges », « valoriser le juste prix par rapport à la qualité », « meilleure rentabilité des produits »...*). Dans une proportion proche, 37%, les personnes jugeant nécessaire une évolution citent une diminution des charges (*« si on n'avait pas de dettes et moins de charges », « que les charges baissent », « c'est l'augmentation du fuel qui nous a coulé », « moins de charges sur le personnel, moins de cotisations sociales », ...*).

D'autres évolutions sont citées, mais apparaissent plus marginales. Il peut s'agir par exemple, pour 15% des exploitants, de changements liés à leur exploitation, ou du maintien de l'existant (« un remembrement à envisager », « renouveler le cépage, créer une cave particulière », « en faisant toujours pareil, de la polyculture », « arrêter de réinvestir », « diversifier l'exploitation »), ou encore de modification dans la politique agricole (une hausse des aides et des subventions pour 9% : « une meilleure couverture d'indemnités », « des aides lorsque l'on commence », « plus d'aides à un élevage non rentable, ou d'autres modifications apportées à la politique agricole pour 7%. Les réponses sont alors très diverses, du type « qu'on favorise la culture raisonnée », « que l'on donne le droit de distiller »). Enfin, 8% des exploitants mentionnent une augmentation des possibilités de débouchés, en particulier par une baisse de la concurrence.

Tableau n° 13

L'opinion sur les conditions de vie sur l'exploitation dans les dix prochaines années

A votre avis, dans les dix prochaines années, est-ce que vous même, ou les personnes qui reprendront l'exploitation après vous, peuvent espérer vivre correctement de l'agriculture ?

	%
Oui, mais seulement si les conditions dans lesquelles vous travaillez évoluent	44%
Oui, même si les conditions d'exploitation n'évoluent pas	5%
Non	35%
Ne sait pas	16%
Total	100%
A quelles conditions vos successeurs ou vous-même pourrez espérer vivre correctement de l'agriculture sur cette exploitation ? (question ouverte, recodée, base : les personnes ayant répondu « oui si évolution »)	
Une diminution des charges	37%
Une hausse ou un maintien des prix	47%
Une hausse des débouchés, ou une diminution de la concurrence	8%
Une augmentation des subventions et des aides	9%
Une modification du statut des exploitants	2%
Autres changements dans la politique agricole	7%
Une diminution du nombre d'intermédiaires et de leurs marges	2%
Changements apportés à l'exploitation, ou maintien de l'existant	15%
Progrès techniques, amélioration des moyens de production	3%
Autres évolutions	18%
Total	148%*

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

* Le total est supérieur à 100%, plusieurs réponses étant possibles. Les pourcentages donnés ici sont calculés sur la base des exploitants ayant répondu à la question (les 44% qui estiment nécessaires des évolutions).

➤ Mais peu de changements prévus dans les cinq prochaines années

Malgré la faiblesse des revenus et le pessimisme des exploitants, ces derniers sont très peu nombreux à envisager des changements dans les cinq prochaines années, et notamment à penser devoir quitter l'exploitation (hors personnes prenant leurs retraites). Ainsi :

- le quart des exploitants agricoles interrogés déclarent prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années ;
- les deux tiers ne prévoient pas de changement ;
- 8% seulement estiment qu'ils quitteront l'exploitation pour une autre raison que la retraite (2% des exploitants ne prenant pas leur retraite pensent changer d'activité, 1% changer d'exploitation, 2% sont poussés au changement par le mauvais rapport de l'activité agricole) ;
- 8% également mentionnent un autre changement (il s'agit en particulier, pour 3% des exploitants ne prenant pas leur retraite, de cumuler l'activité agricole avec une autre activité et pour 2%, d'apporter des modifications à l'exploitation).

Tableau n° 14
L'avenir des exploitants à faibles revenus, dans les cinq prochaines années

Comment voyez-vous votre avenir dans les cinq prochaines années ? Est-ce que ...

	%
Vous partirez à la retraite	26%
Vous quitterez l'exploitation pour une autre raison que la retraite	8%
<i>À cause de la faiblesse des revenus</i>	2%
<i>Pour prendre une autre activité</i>	2%
<i>Pour aller sur une autre exploitation</i>	1%
<i>Autres situations</i>	3%
Vous prévoyez une autre changement dans les cinq prochaines années	8%
<i>Cumul de l'activité agricole avec une autre activité</i>	3%
<i>Changements apportés à l'exploitation</i>	2%
<i>Autres situations</i>	3%
Vous en prévoyez pas de changement dans les cinq prochaines années	49%
Ne sait pas	9%
Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

➤ Les exploitants agricoles à faibles revenus de plus de 50 ans sont aussi nombreux que les autres à connaître leur successeur

31% des exploitants agricoles à faibles revenus de plus de 50 ans connaissent leur successeur. Ce chiffre est proche de celui observé sur l'ensemble des exploitants (un peu plus du tiers en 1997, selon les données AGRESTE). Ce chiffre peut sembler faible. Il doit cependant être relativisé par le constat que ne pas connaître son successeur ne signifie pas que l'exploitation ne sera pas reprise. Elle peut l'être par une personne extérieure au cercle familial ou social de l'exploitant, lorsque ce dernier cessera son activité.

Lorsqu'il est connu, le successeur est dans la majorité des cas d'une personne de la famille, le plus souvent un enfant (un fils ou une fille pour 80% des exploitants connaissant leur successeur). Par ailleurs, pour 6% de ces exploitants, il s'agit du conjoint, et pour 7% seulement, d'une personne non apparentée.

Tableau n° 15
Le successeur des exploitants agricoles à faibles revenus

	%
Connaît son successeur	31%
Ne connaît pas son successeur	69%
Total	100%*
Le successeur est...	
Conjoint	6%
Fils ou fille	80%
Gendre ou bru	3%
Petit-fils ou petite-fille	1%
Autre parent	3%
Non apparenté	7%
Total	100%**

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

* Ces pourcentages sont calculés sur la base des exploitants de plus de 50 ans.

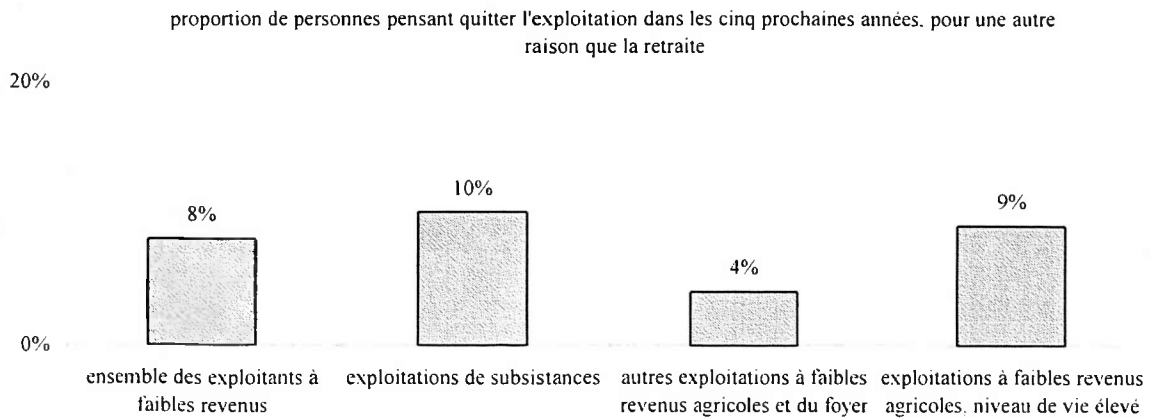
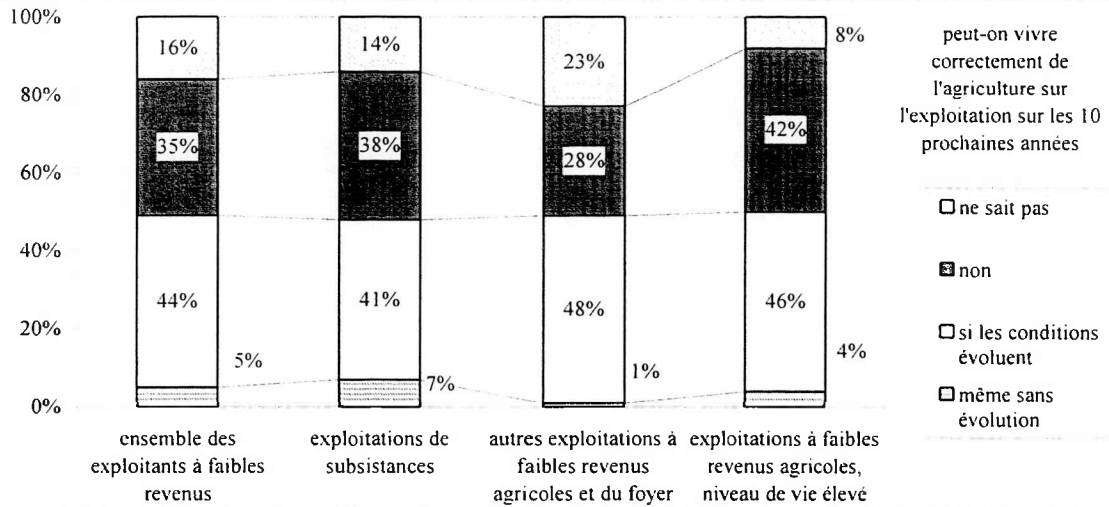
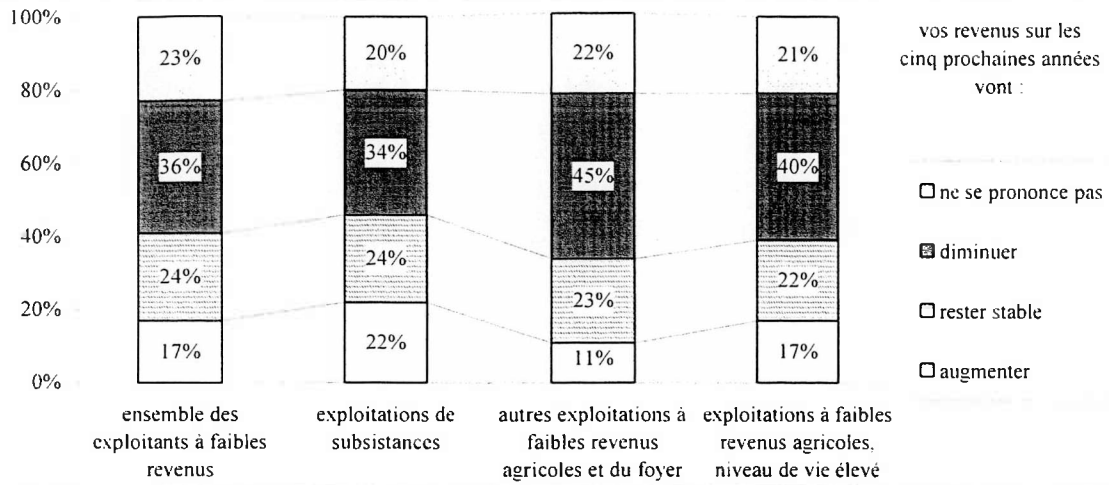
** Ces pourcentages sont calculés sur la base des exploitants de plus de 50 ans connaissant leur successeur.

➤ Une perception de l'avenir qui dépend du type d'exploitation

La perception de l'évolution des revenus et de l'avenir possible sur l'exploitation dépend du type d'exploitation considéré. Ainsi :

- L'opinion des exploitants sur les exploitations de subsistance quant à l'évolution de leurs revenus ne diffère pas significativement de celle de l'ensemble des exploitants interrogés. Ils sont donc nombreux (le tiers), à s'attendre à une diminution alors qu'un sur cinq envisagent une augmentation de leurs revenus. La plupart, 41%, pensent qu'on peut vivre sur leur exploitation au cours des dix prochaines années, à condition que les conditions évoluent. Ils sont un peu plus nombreux que l'ensemble des exploitants à faibles revenus, 7% contre 4%, à estimer que cette vie est possible même sans évolution. Pourtant, 10% pensent quitter l'exploitation pour une autre raison que la retraite dans les cinq prochaines années. Enfin, parmi ceux âgés de plus de 50 ans, 26% (contre 31% pour l'ensemble des exploitants à faibles revenus), connaissent leur successeur ;
- L'opinion des agriculteurs sur les autres exploitations à bas revenus, et à faible niveau de vie est un peu plus pessimiste : 45% s'attendent à une baisse de leurs revenus dans les cinq prochaines années (contre 36% pour l'ensemble des exploitants) et seuls 11% s'attendent à une hausse. Leur avenir leur apparaît alors incertain. 23% (contre 16% pour l'ensemble), ne savent pas s'il sera possible de vivre de l'agriculture sur leur exploitation dans les cinq prochaines années et 13% quel sera leur avenir au cours des cinq prochaines années. Pour autant, seuls 4% estiment qu'ils quitteront l'exploitation pour une autre raison que la retraite ;
- Enfin, les exploitants disposant de faibles revenus agricoles, mais d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté se montrent critiques quant aux possibilités de vivre de l'agriculture : 42% estiment qu'il ne sera pas possible de vivre correctement des revenus agricoles sur leur exploitation au cours des dix prochaines années.

Graphique n° 15
La perception de l'avenir, selon le type d'exploitation



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Ces chiffres contribuent à montrer l'existence de logiques différentes dans les conditions d'exploitation selon les différents types de notre échantillon. Si elles ont toutes en commun la faiblesse des revenus agricoles, les stratégies face à cette faiblesse, de même que les logiques y ayant conduit, sont sans doute différentes. Ainsi :

- les exploitations de subsistance ont peu évolué depuis qu'elles ont été reprises par l'exploitant. Les exploitants sont, plus souvent que les autres, des personnes célibataires. Le faible nombre de celles qui connaissent leur successeur, parmi les personnes de plus de 50 ans confirme cet isolement. Par ailleurs, leurs opinions quant à l'évolution de leur situation ne diffèrent que peu de celles de l'ensemble des exploitants : ils sont plutôt pessimistes sur l'évolution des revenus, mais près de la moitié estiment pouvoir continuer à vivre correctement de l'agriculture si les conditions évoluent. Moins de 1 sur 10 pense alors devoir quitter l'exploitation dans les 5 prochaines années pour une autre raison que la retraite.
- les autres exploitations à faibles revenus par u.t.n.s. se différencient fortement des précédentes. Elles apparaissent comme des exploitations à forte connotation familiale : on y trouve beaucoup de couples et fréquemment, le conjoint travaille sur l'exploitation. Le nombre d'unités de travail non salarié est particulièrement élevé. Ces exploitations correspondent le plus souvent à une reprise, et leur taille est supérieure à celle de l'exploitation des prédécesseurs. Elles ne permettent cependant pas de dégager un revenu agricole suffisant au regard de l'investissement familial. Les revenus sont restés stables sur les dernières années, mais les exploitants s'attendent plutôt à une diminution sur les prochaines années. Pour autant, très peu songent à quitter l'exploitation.
- les agriculteurs sur des exploitations à faibles revenus agricoles, mais bénéficiant d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté par l'existence de revenus non agricoles sont pessimistes quant à la composante agricole de leurs revenus. Que ce soit ce pessimisme qui les ait conduits à diversifier leurs sources de revenus, ou, au contraire, leur faible dépendance par rapport aux revenus agricoles qui les pousse à se désengager de cette activité, ils sont souvent sur des exploitations de taille plus faible que celles de leurs prédécesseurs. Le conjoint ne travaille le plus souvent pas sur l'exploitation. Ces agriculteurs sont particulièrement nombreux à considérer que leurs revenus sont en diminution et vont continuer à diminuer dans les cinq prochaines années. La plupart estiment que l'on ne pourra pas vivre à moyen terme sur leur exploitation des seuls revenus de l'agriculture.

Finalement, l'ensemble des exploitants agricoles à faibles revenus, mais particulièrement ceux disposant d'un revenu positif mais inférieur au SMIC et d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, sont plutôt pessimistes quant à l'évolution de leurs revenus et reconnaissent qu'il est très difficile d'espérer vivre correctement de l'agriculture sur leur exploitation à moyen

terme. Pour autant, ils sont très peu nombreux à penser quitter l'agriculture. En 1994, Brangeon, Jégouzo et Roze²⁵ notaient que « *les agriculteurs sont peu mobiles au cours de leur vie active, même si l'exercice de la profession s'avère source de manque à gagner compte tenu de la croissance des salaires non agricoles. Cette fixité (...) est favorisée par le caractère familial de l'exploitation agricole : il est possible de continuer à exercer sa profession agricole jusqu'à l'âge de la retraite, d'une part parce qu'il n'est pas nécessaire de rémunérer au prix du marché les facteurs familiaux mis en œuvre, d'autre part dès lors que l'exploitation reste solvable et qu'un niveau de vie minimal est assuré* ». Le maintien sur l'exploitation est donc possible, à condition d'accepter un faible niveau de vie, ou alors de décapitaliser, ou enfin d'assurer un revenu extérieur.

La possibilité de décapitaliser pour rester sur l'exploitation pose la question de la prise en compte du patrimoine des exploitants dans la détermination de leurs revenus. L'introduction a montré que pour certains auteurs, l'étude des revenus des exploitants doit intégrer le patrimoine, l'importance de ce dernier relativisant alors la notion de pauvreté en agriculture. Pour d'autres, le patrimoine étant l'outil professionnel des exploitants, il ne peut être vendu et donc ne peut pas être pris en compte dans l'estimation des taux de pauvreté. La faiblesse des comportements de décapitalisation dans cet échantillon d'exploitants agricoles à faibles revenus, comportements qui restent rares même pour les exploitants les plus proches de la retraite, vient confirmer cette dernière hypothèse : malgré la faiblesse des revenus agricoles et le faible niveau de vie en général, le maintien sur l'exploitation ne se fait pas en consommant le capital.

²⁵ Jean-Louis Brangeon, Guenhaël Jégouzo, Bernard Roze « les bas revenus agricoles en France », *Économie et statistiques* n°273, 1994, p. 37.

TROISIÈME PARTIE :

LES CONDITIONS DE VIE

Confronté à ce constat, à la fois de faibles revenus agricoles et de perspectives d'avenirs centrées sur le maintien sur l'exploitation, de nombreuses études s'interrogent à la fois sur les possibilités effectives de maintien, et sur les conditions de vie dans lesquelles il s'effectue. Pour la plupart des auteurs, deux types de réponses peuvent être apportés :

- d'une part, la présence de revenus non agricoles, due en particulier à une activité extérieure à l'exploitation du conjoint de l'exploitant, peut compenser la faiblesse des revenus agricoles ;
- d'autre part, le maintien sur l'exploitation se fait souvent en acceptant un faible niveau de vie. Il correspond finalement à un choix, à une préférence pour le métier d'exploitant agricole au détriment du niveau de vie.

Cette partie étudie la signification de ces différentes hypothèses pour les exploitants agricoles les plus en difficulté. Elle s'intéresse ainsi aux différents revenus non agricoles, ainsi qu'aux conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus. Enfin, elle identifie l'existence d'exploitants cumulant de mauvaises conditions de vie.

I LES DIFFÉRENTS REVENUS ET LA PERCEPTION DU NIVEAU DE VIE

Par construction de l'échantillon, le nombre de ménages dans lesquels les revenus non agricoles représentent plus de la moitié des revenus du foyer a été limité à un tiers de l'échantillon. Le but de l'étude étant les conditions de vie des exploitants en situation de pauvreté, il était en effet nécessaire de ne pas représenter trop d'exploitations dont les revenus notamment salariaux compensent la faiblesse des revenus agricoles. Les données concernant l'existence de revenus non agricoles sont donc sous-pondérées par rapport à la prévalence effective de ces revenus parmi les exploitants en difficulté.

Cependant, leur étude permet d'identifier les exploitants en bénéficiant, et surtout, de comprendre qui sont les agriculteurs à faibles revenus qui ne peuvent pas compenser la faiblesse des revenus agricoles par des revenus extérieurs.

I.1 BIEN QUE FRÉQUENTS, LES REVENUS NON AGRICOLES N'EMPÊCHENT PAS TOUJOURS LA PAUVRETÉ

69% des exploitants agricoles de l'échantillon disposent d'un revenu non agricole (non compris les transferts sociaux, ou les aides financières ponctuelles). A titre de comparaison, selon les données de la direction Générale des Impôts exploitées par l'INSEE²⁶ et ne portant que sur les ménages d'agriculteurs professionnels, (champs du RICA), ce sont 92% des exploitants agricoles professionnels qui en 1997, disposaient de revenus non agricoles. Malgré le biais dans la comparaison provenant de la construction de l'échantillon, le nombre de ménages ne touchant que des revenus agricoles (ou bénéficiant de transferts sociaux), apparaît particulièrement faible parmi les exploitants agricoles à faibles revenus. Cependant, ce constat doit être relativisé :

- d'une part, la proportion de personnes pour lesquelles les revenus non agricoles sont inférieurs à 16 000 F annuels est comparable à celle observée sur l'ensemble des exploitants agricoles professionnels : elle est de 50% pour ces derniers, de 52% pour les exploitants à faibles revenus lorsqu'on se limite aux seules personnes ayant fourni le montant de leurs revenus.
- d'autre part, les différences observées proviennent principalement des revenus de la propriété : alors que 85% des exploitants agricoles professionnels et 86% de l'ensemble des exploitants agricoles selon les données de l'enquête budget des familles, touchaient des revenus de la propriété ou du patrimoine, seules 11% des personnes de notre échantillon sont dans ce cas. Cette différence entre les deux chiffres peut s'expliquer par le statut de l'épargne pour les exploitants : il s'agit d'une épargne de précaution particulièrement importante pour une profession dont les revenus sont fluctuants. Or les exploitants à faibles revenus ont sans doute, moins que les autres, la possibilité de constituer une telle épargne. Néanmoins, le chiffre observé ici apparaît particulièrement faible. Par exemple, selon l'enquête budget des familles, plus de la moitié des actifs ayant une même structure de revenus que ceux interrogés par le CRÉDOC, bénéficient de revenus de la propriété ou du patrimoine.

²⁶ Nathalie Delame, Michelle Lavigne « *Le revenu non agricole des foyers d'agriculteurs : un montant significatif pour un foyer sur trois* », INSEE première n° 722, juin 2000.

Les revenus salariaux sont en revanche aussi répandus parmi les exploitants à faibles revenus interrogés que parmi l'ensemble des exploitants professionnels : 45% des exploitants de l'échantillon en bénéficient, pour 43% des exploitants professionnels selon les chiffres de la DGI rapprochés de ceux du RICA, 50% de l'ensemble des exploitants selon les chiffres de l'enquête budget des familles. Les foyers « pluri-actifs », c'est-à-dire bénéficiant de revenus salariaux d'au moins 30 000 F annuels, se retrouvent également parmi les exploitants de notre échantillon avec une fréquence proche de celle observée parmi l'ensemble des exploitants. Elle est proche du quart sur l'ensemble des exploitants, proche du tiers lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux personnes ayant donné les montants de leurs revenus agricoles et du foyer. Selon les données de la DGI exploitées par l'INSEE, cette proportion représente le tiers de l'ensemble des exploitants agricoles professionnels.

Les revenus issus de retraites et de pensions sont plus fréquents parmi les exploitants de l'échantillon d'agriculteurs à faibles revenus que parmi l'ensemble des exploitants agricoles : le quart des ménages d'exploitants à faibles revenus bénéficient de retraites, pour 9% seulement des exploitants agricoles professionnels en 1997 (données DGI).

Tableau n° 16

Les revenus non agricoles - comparaison avec l'ensemble des exploitants professionnels

	Exploitants agricoles à faibles revenus
Pas d'autres revenus qu'agricoles (ou transferts sociaux)	31%
Revenus non agricoles	69%
<i>Revenus du patrimoine</i>	11%
<i>Revenus salariaux ou d'activités non agricoles</i>	45%
<i>Retraites, pensions</i>	27%*
Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

*l'importance des retraites s'explique en particulier par le nombre relativement important de foyer dans lequel un ascendant de l'exploitant est retraité (13%). Voir Tableau n° 22, p. 78

➤ Les ménages pluriactifs sont aussi nombreux parmi les exploitants à faibles revenus que parmi l'ensemble des exploitants professionnels

Différentes études ont été effectuées sur les pluriactivités au sein des ménages d'exploitants agricoles.²⁷ Elles s'accordent pour montrer que les exploitations à plus faibles revenus (en particulier celles dont le revenu par unité de travail non salarié reste inférieur au SMIC) tendent à être moins concernées par cet apport de revenus d'activité extérieure à l'exploitation. En effet, la pluri-activité suppose de pouvoir accéder à l'emploi, et donc de bénéficier d'un niveau de diplôme suffisant, mais aussi d'être situé à proximité des emplois. Nathalie Delame et Michelle Lavigne notent ainsi « *la monoactivité ne résulte pas d'un choix délibéré, en particulier pour l'exploitant ayant de faibles revenus agricoles. Mais de nombreuses contraintes empêchent une diversification sur l'exploitation, par ailleurs souhaitée : une zone rurale isolée des pôles d'emploi, un temps de travail sur l'exploitation contraignant, et aussi le célibat* »²⁸.

Il est alors surprenant de constater que dans l'étude effectuée ici, la proportion de ménages pluriactifs (que ce soit en considérant l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activités extérieures à l'exploitation, ou en se limitant à ceux pour lesquels elle permet un revenu d'au moins 30 000 F annuels), est :

- proche de celle observée sur l'ensemble des exploitants agricoles professionnels,
- supérieure à celle observée sur les seuls exploitants agricoles ayant un revenu par unité de travail non salarié inférieur au SMIC.

Cependant, les différentes études citées s'appuient sur un rapprochement entre les données RICA et les données de la Direction Générale des Impôts. Elles se limitent donc aux exploitations professionnelles. C'est alors l'importance des exploitations de subsistance (dont la taille est inférieure à 12 Ha équivalent blé) dans l'échantillon utilisé pour cette étude, et les spécificités des exploitants sur ces exploitations, qui peuvent expliquer cette différence. En particulier, la pluri-activité des chefs d'exploitation de notre échantillon apparaît plus fréquente que sur les exploitations du champs du RICA. Cependant, cette importance est relativisée par deux constats :

- pour plus de la moitié des exploitants concernés, les revenus provenant d'activité extérieure n'empêchent pas la pauvreté
- il existe des chefs d'exploitation, qui, malgré de très faibles revenus agricoles sur une exploitation qui ne les occupe pas à temps partiel, n'exercent pas d'autre activité.

²⁷ Par exemple N. Delame, M. Lavigne, op. cit., Jean-Pierre Butault, Nathalie Delame, Stéphane Krebs, Philippe Lerouvillois « *La pluriactivité, un correctif aux inégalités du revenu agricole* », Économie et Statistiques n°329-330, 1999, Frédéric Chantreuil, Philippe Lerouvillois « *L'inégalité des revenus globaux des ménages d'agriculteurs en France : une décomposition par la valeur de Schapley* », INRA, 1998.

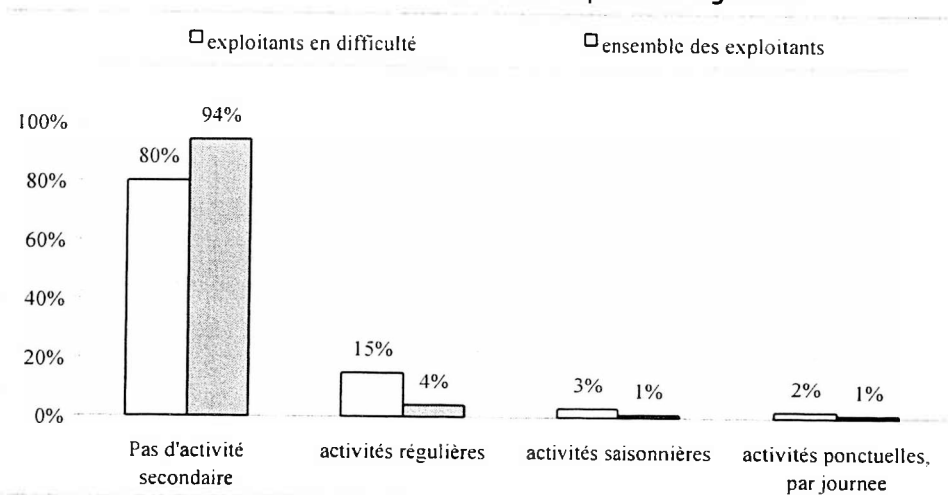
²⁸ Op cit.

Finalement, la pluri-activité des ménages d'exploitants agricoles à faibles revenus dépend de contraintes fortes (temps de travail sur l'exploitation, situation familiale) et ne dépend pas du revenu. Pour beaucoup d'exploitants à faibles revenus, la mono-activité n'est pas un choix.

✓ **La pluriactivité concerne un chef d'exploitation à faibles revenus sur cinq**

20% des chefs d'exploitations interrogés exercent une autre activité que l'activité agricole sur l'exploitation : 15% exercent une activité secondaire régulière sur l'année, 3% une activité saisonnière et 2% une activité ponctuelle, par journée. Ces chiffres apparaissent nettement plus élevés que ceux obtenus en exploitant l'enquête emploi 2000, pour laquelle ce sont 6% des chefs d'exploitation qui exercent une activité secondaire, 4% exerçant une activité régulière.

Graphique n° 16
Exercice d'une activité secondaire pour les chefs d'exploitation
Comparaison avec l'ensemble des exploitants agricoles



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001 / enquête emploi, INSEE - 2000

Par ailleurs, 14% des chefs d'exploitation ayant communiqué leurs revenus exercent une activité salariée et disposent d'un montant de revenus non agricoles supérieur à 30 000 F. A titre de comparaison, ce sont 7% des chefs d'exploitations appartenant au RICA en 1991 qui exercent une telle activité.

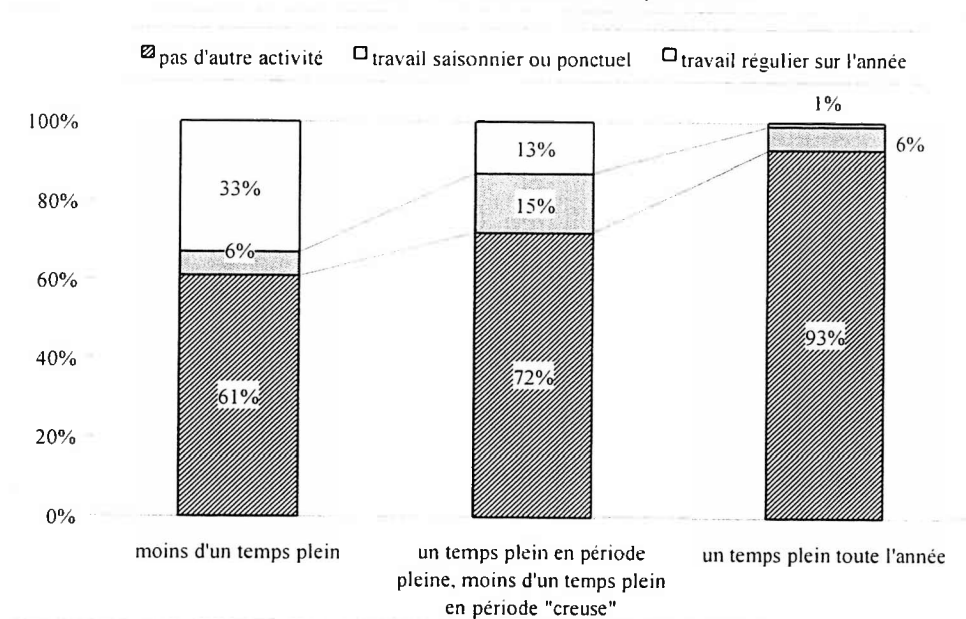
Les exploitants de notre échantillon apparaissent donc plus nombreux que l'ensemble des exploitants à exercer une activité secondaire. Cependant, les données de comparaison utilisées se fondent sur les exploitants professionnels, ou encore, dans le cas des données de l'enquête emploi, sur ceux pour lesquels le travail agricole est la profession principale. Or, selon les données du recensement agricole de 1992 fondé sur l'ensemble des exploitants, ce sont également environ 20% des exploitants qui exercent une activité secondaire, celle-ci étant alors le plus souvent principale²⁹.

²⁹ Cf Solange Rattin, op. cit.

La proportion importante d'exploitants qui travaillent parmi les exploitants à faibles revenus proviendrait notamment de la présence de personnes pour lesquelles l'agriculture n'est pas l'activité principale. En particulier :

- le nombre d'exploitants ayant une autre activité que celle exercée sur l'exploitation dépend fortement du temps de travail sur l'exploitation : 39% des exploitants qui travaillent moins d'un temps plein exercent une autre activité, ainsi que 22% de ceux pour lesquels le temps de travail dans l'exploitation est inférieur à un temps plein en période creuse, mais supérieure à un temps plein en période pleine, et seulement 8% des exploitants pour lesquels le temps de travail est supérieur à un temps plein le plus souvent.

Graphique n° 17
L'exercice d'une autre activité que l'activité agricole,
selon le temps de travail sur l'exploitation



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

- Les exploitants agricoles à faibles revenus exercent souvent leur activité extérieure à temps plein : Pour le tiers des exploitants exerçant une activité secondaire, celle-ci est régulière et correspond à un temps plein. Pour 12% des exploitants agricoles concernés, le temps de travail de l'activité secondaire est compris entre un mi temps et un temps plein (il s'agit alors d'une activité régulière sur l'année). Le temps de travail est inférieur à un quart temps pour 27% des exploitants agricoles exerçant une activité secondaire. Il s'agit en général de personnes pour lesquelles cette activité est saisonnière.

Tableau n° 17
Le temps consacré à l'activité secondaire
pour les chefs d'exploitations qui en exercent une

	%
Exerce une activité secondaire à plein temps	36%
Exerce une activité secondaire entre un mi-temps et un temps plein	12%
<i>Entre un mi-temps et un temps plein toute l'année</i>	12%
<i>Activité saisonnière correspond à une durée annualisée comprise entre un mi-temps et un temps plein</i>	0%
Exerce un activité secondaire entre un quart-temps et un mi-temps	16%
<i>Entre un quart-temps et un mi-temps toute l'année</i>	14%
<i>Activité saisonnière correspondant à une durée annualisés comprise entre un mi temps et un temps plein</i>	2%
Exerce une activité secondaire moins d'un quart-temps	27%
<i>Régulier toute l'année</i>	4%
<i>Saisonnier</i>	15%
<i>Ponctuelle par journée</i>	8%
Non réponses sur le temps de travail	9%
<i>Régulier toute l'année</i>	7%
<i>Saisonnier</i>	2%
Total	100%*

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

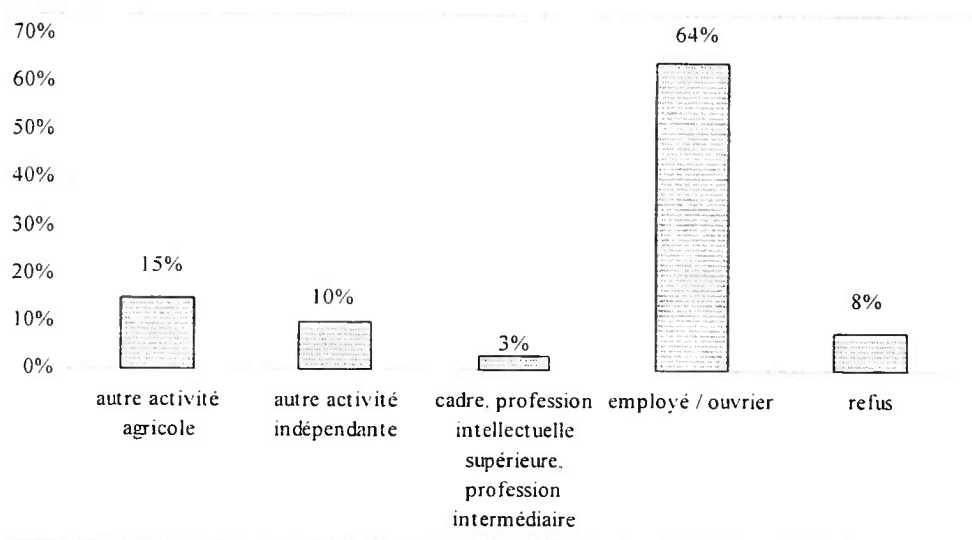
* Les pourcentages sont calculés sur la base des exploitants exerçant une activité secondaire.

Finalement, en tenant compte de ces temps de travail et de ceux déclarés sur l'exploitation, ce sont 7% des exploitants agricoles qui exercent une activité secondaire au moins égale en temps à l'activité principale. Cette activité n'empêche pas la pauvreté. En effet si près de la moitié, 48%, de ces exploitants appartiennent au groupe des exploitants agricoles à faibles revenus agricoles mais à revenus du foyer supérieur au seuil de pauvreté, les autres se partagent entre les autres catégories de la typologie utilisée, catégories pour lesquelles le revenu du foyer reste inférieur au seuil de pauvreté.

Par ailleurs, parmi les plus petites exploitations de l'échantillon (celles dont la taille est inférieure à 20 ha), seules moins de 1 sur 10 sont exploitées par une personne « pluri-active ». Ce chiffre, bien que sous-pondéré par construction de l'échantillon, montre cependant l'importance parmi les petites exploitations, de celles qui constituent l'instrument de travail principal de l'agriculteur.

Les emplois occupés par les chefs d'exploitation sont alors soit des emplois faiblement qualifiés, soit des emplois indépendants ou agricoles. Les deux tiers des exploitants exerçant une activité secondaire sont employés ou ouvriers, 3% exercent une activité correspondant à une profession intermédiaire ou supérieure. 10% exercent par ailleurs une autre activité indépendante et 15% exercent une activité agricole sur une autre exploitation que celle qu'ils dirigent.

Graphique n° 18
La nature de l'activité exercée par les exploitants concernés



Par ailleurs, parmi les personnes n'exerçant pas d'activité secondaire, 10% sont à la recherche d'une telle activité.

✓ ***Le travail salarié du conjoint concerne près de la moitié des personnes qui vivent en couple***

Lorsque l'exploitant vit en couple, le travail extérieur des conjoints apparaît particulièrement répandu : 43% des conjoints exercent une activité en dehors de l'exploitation. Les conjoints des exploitants à faibles revenus sont particulièrement nombreux à exercer à la fois une activité agricole et une activité en dehors de l'exploitation : c'est le cas de 19% des conjoints. 16% des conjoints ne travaillent ni sur l'exploitation, ni en dehors. Il s'agit le plus souvent de personnes retraitées (8% des conjoints) ou de femmes au foyer (5% des conjoints).

Là encore, il s'agit en général d'emplois peu qualifiés : 79% des conjoints sont employés ou ouvriers, 9% exercent une profession intermédiaire ou supérieure.

Tableau n° 18
Le travail extérieur des conjoints des exploitants à faibles revenus

	%
Pas d'activité	16%
<i>Au foyer</i>	5%
<i>Retraité de l'agriculture</i>	1%
<i>Autre retraite</i>	7%
<i>En recherche d'emploi</i>	1%
<i>Autre inactif</i>	2%
Activité agricole seulement	40%
Activité extérieure seulement	24%
Activité extérieure et activité agricole	19%
Non réponses	1%
Total	100%
Nature de l'activité pour les personnes en exerçant une	
Indépendant, commerçant	10%
Cadre, profession intellectuelle supérieure ou intermédiaire	9%
Employé ou ouvrier	79%
Refus / non réponses	2%
Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Enfin, parmi les enfants de plus de 16 ans présents dans le foyer, 27% travaillent, pour seulement 1% des ascendants et 4% des autres personnes (fratrie) partageant le foyer de l'exploitant.

Les conjoints des exploitants agricoles sont donc relativement nombreux à travailler en dehors de l'exploitation. Cependant, l'importance du célibat parmi les exploitants à faibles revenus relativise l'importance de l'apport en revenus extérieurs des conjoints : dans 29% des exploitations, le conjoint exerce une activité extérieure et dans 19%, le conjoint exerce une activité extérieure et les revenus non agricoles sont supérieurs à 30 000 F annuels. A titre de comparaison, une proportion équivalente, 16% des exploitations appartenant au RICA en 1991, bénéficiaient de tels revenus extérieurs par le biais du conjoint.

Finalement, parmi les ménages d'exploitants interrogés, 47% bénéficient de revenus salariaux : dans 11% des exploitations, ces revenus proviennent de l'exploitant seulement, dans 21% du conjoint de l'exploitant seulement, et dans 8%, simultanément du conjoint et de l'exploitant. Enfin, 6% des exploitations bénéficient de revenus salariaux autres que ceux du conjoint (provenant de l'activité d'un enfant adulte le plus souvent).

Tableau n° 19
Les personnes exerçant une activité extérieure

	%
Pas d'activité extérieure dans le foyer	53%
Activité du chef d'exploitation seulement	11%
Activité du chef d'exploitation + conjoint	8%
Activité du chef d'exploitation + autre personne	1%
Activité du conjoint seulement	21%
Activité du conjoint + autre personne	5%
Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Finalement, on peut distinguer :

- les exploitations dans lesquelles il n'y a pas de revenus provenant d'activités extérieures, ou dans lesquelles ces revenus proviennent uniquement d'une activité occasionnelle du chef d'exploitation. Ce sont des ménages d'exploitants mono-actifs ou quasi mono-actifs. Ils représentent 59% de l'échantillon ;
- les exploitations dans lesquelles le chef d'exploitation exerce une activité extérieure, sur un temps de travail correspondant au moins à un mi-temps. Ces exploitations comprennent en particulier celles dans lesquelles l'activité agricole n'est pas l'activité principale du chef d'exploitation. Elles représentent 11% de l'échantillon ;
- les exploitations dans lesquelles une autre personne (en général le conjoint) que le chef d'exploitation exerce une activité extérieure. Elles représentent 30% de l'échantillon.

Le croisement de cet indicateur d'activités extérieures avec le niveau de ressources du foyer confirme que la pluri-activité des ménages n'empêche pas la pauvreté. Ainsi, plus de la moitié des ménages dans lesquels il y a des revenus d'activité extérieure sont en dessous du seuil de pauvreté. En particulier, le tiers des chefs d'exploitation pluri-actifs (donc l'activité extérieure est d'au moins un mi-temps) vivent dans un foyer dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté. Les deux tiers des foyers dans lesquels une autre personne que le chef d'exploitation exerce une activité extérieure sont en situation de pauvreté.

✓ ***Caractérisation des exploitations pour lesquelles il y a des revenus salariaux : la monoactivité peut être une contrainte***

Le pluri-activité des ménages dépend principalement du temps de travail de l'exploitant sur l'exploitation, ou de celui de son conjoint, très faiblement du niveau de diplôme. Ainsi, les chefs d'exploitation dont le foyer ne bénéficie pas de revenus d'activité extérieure sont particulièrement nombreux à exercer sur l'exploitation au moins un temps plein toute l'année (c'est le cas des deux tiers d'entre eux, contre un peu plus de la moitié de l'ensemble des exploitants). Ils se caractérisent également par leur situation familiale (35% vivent seuls ou avec un autre adulte que leur conjoint, contre 27% de l'ensemble des exploitants), mais également, bien que les différences observées soient faiblement significatives, par leur âge : 54% sont âgés de 50 ans ou plus, contre 48% pour l'ensemble. Enfin, lorsqu'ils ont un conjoint, ce dernier exerce en général une activité importante sur l'exploitation : pour 45% de ces exploitants vivant en couple, le conjoint travaille plus d'un mi-temps sur l'exploitation, contre 38% pour l'ensemble.

Les chefs d'exploitation qui exercent une activité extérieure d'une durée équivalente à au moins un mi-temps, sont particulièrement nombreux à ne bénéficier que de revenus agricoles négatifs, ou encore très faibles, inférieurs à 24 000 F. Finalement, seuls 8% de ces exploitants bénéficient d'un revenu agricole supérieur à 36 000 F, contre 8% pour l'ensemble. Bien entendu, ils n'exercent en général qu'une faible activité sur l'exploitation : pour les deux tiers, elle est inférieure à un mi-temps. Ils sont particulièrement peu nombreux à vivre seuls (4%), mais par contre, les personnes vivant en couple, sont nombreuses à avoir un conjoint qui ne participe pas au travail sur l'exploitation (57%). Elles sont un peu plus fréquemment que l'ensemble des exploitants, âgées de 40 à 50 ans.

Les chefs d'exploitations pour lesquels une autre personne (en général le conjoint) exerce une activité extérieure se caractérisent bien sûr d'abord par le fait de vivre en couple, et en particulier d'avoir des enfants : c'est le cas de 72% de ces exploitants, contre 47% pour l'ensemble des exploitants. Par contre, seuls 19% vivent en couple sans enfant (contre 26% sur l'ensemble des exploitants). Ces exploitants, lorsqu'ils vivent en couple, sont également particulièrement nombreux à ne pas voir leur conjoint s'impliquer. Enfin, ils sont souvent âgés entre 40 et 50 ans, et tendent à être un peu plus diplômés que l'ensemble des exploitants.

Le nombre de personnes intervenant sur le foyer, mais également la surface agricole de l'exploitation, n'ont pas d'influence sur la présence de revenus d'activités extérieures.

Tableau n° 20
Les caractéristiques des exploitants selon leur activité extérieure

	Pas d'activité extérieure	Activité extérieure de l'exploitant	Activité extérieure autre	ensemble
	59%	11%	30%	
Revenus agricoles négatifs	11%	<u>20%+</u>	11%	12%
Inférieurs à 24 000 Francs	37%	<u>50%</u>	36%	38%
Entre 36 000F et 60 000 F	14%	6%-	15%	13%
Supérieurs à 60 000 F	14%	2%-	12%	12%
L'exploitant exerce une activité :				
Inférieure à un temps plein	21%-	<u>61%+</u>	28%	27%
Un temps plein ou plus toute l'année	<u>62%</u>	20%	64%	55%
Vit seul	<u>24%</u>	4%-	4%-	16%
Vit avec d'autres adultes que le conjoint	<u>14%</u>	14%	5%-	11%
Vit en couple sans enfant	28%	32%	<u>19%-</u>	26%
Vit en couple avec enfants - de 16 ans	19%-	28%	<u>34%+</u>	25%
Vit en couple, avec enfants + de 16 ans	14%-	22%	<u>38%+</u>	22%
Activité sur l'exploitation du conjoint* :				
Aucune activité	27%-	<u>57%</u>	<u>55%+</u>	42%
Activité moins d'un mi-temps	28%	30%	33%	30%
Activité plus d'un mi-temps	<u>45%+</u>	14%-	11%-	38%
Âge du chef d'exploitation				
Entre 40 ans et moins de 50 ans	25%-	<u>39%+</u>	<u>37%+</u>	30%
50 ans ou plus	<u>54%+</u>	35%-	40%-	48%
Niveau BP, Bac, ou +	14%	20%	<u>22%+</u>	17%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Guide de lecture : ne sont présentée que les modalités pour lesquelles apparaît une différence significative. Par exemple, les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac ne se différencient pas des autres. Ces modalités n'apparaissent pas dans le tableau.

Les chiffres en gras indiquent une différence significative pour la colonne concernée avec les résultats obtenus sur l'ensemble des exploitants (colonne de droite). Les signes accolés, ainsi que l'utilisation de caractères italiques ou soulignés indiquent le sens de cette différence.

* Les pourcentages de ces 3 lignes sont calculés sur la base des personnes vivant en couple.

La faible influence des comportements de diversification des activités aux revenus agricoles, ainsi que l'absence d'influence de la taille d'exploitation, conduisent à s'interroger sur l'existence d'effets croisés. Par exemple, l'absence d'influence de la taille de l'exploitation peut provenir d'un effet qui serait lié à la situation familiale : la première partie a montré que les petites exploitations à faibles revenus agricoles étaient fréquemment exploitées par des célibataires. Or ces derniers bénéficient moins souvent de revenus d'autres activités, ce qui expliquerait cette absence d'influence de la taille.

Une méthode de régression logistique, présentée en annexe avec les résultats détaillés, permet de mieux comprendre l'influence des différentes variables en raisonnant « toute chose égale par ailleurs ». Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus.

Cette méthode confirme l'influence, sur la probabilité de disposer de revenus d'activités extérieures, quelle que soit leur origine (travail du conjoint, de l'exploitant, ou d'une autre personne), du temps de travail agricole du chef d'exploitation d'une part, de la situation familiale et de l'âge d'autre part. Elle montre l'absence d'influence des revenus et de la taille de l'exploitation sur cette probabilité. Ainsi, les ménages d'exploitants ayant la probabilité la plus forte de disposer de revenus d'activité extérieure sont ceux pour lesquels l'exploitant vit en couple et dont le conjoint n'exerce pas - ou exerce une faible- activité agricole, ayant des enfants de moins de 16 ans, dont l'activité agricole de l'exploitant est inférieure à un temps plein quelle que soit la période de l'année, l'exploitant étant par ailleurs âgé de moins de 50 ans.

Ces résultats peuvent être nuancés lorsqu'on étudie la probabilité de disposer de revenus d'activités extérieures selon la personne du foyer qui exerce l'activité. Ainsi :

- La probabilité pour un chef d'exploitation d'être pluri-actif dépend principalement du temps de travail qu'il consacre à l'exploitation, plus faiblement des revenus agricoles, de la taille d'exploitation, ou encore de la situation familiale ou de l'âge. Ainsi, les exploitants ayant la plus forte probabilité d'être pluri-actifs sont d'abord ceux consacrant moins d'un temps plein au travail agricole. Ce sont également des personnes vivant en couple (notamment lorsque le conjoint n'exerce pas d'activité extérieure, mais l'influence reste faible), âgés de moins de 50 ans, disposant de revenus agricoles inférieures à 48 000 F. Même en raisonnant « toute chose égale par ailleurs », la pluri-activité de l'exploitant dépend de sa situation familiale : quelles que soient les caractéristiques de l'exploitation et de l'exploitant, ceux qui vivent seuls tendent à être moins incités à la pluri-activité que ceux qui vivent en couple, y compris lorsque le conjoint n'exerce pas d'activité agricole. Au delà de l'effet des revenus agricoles, ou encore du temps consacré au travail agricole, les exploitants célibataires semblent n'avoir qu'une faible incitation à l'exerce d'un travail extérieur. Ce constat peut s'expliquer en particulier par la nécessité de disposer de revenus suffisant au niveau de vie du ménage, mais également par un environnement social, une motivation générale plus importante pour les personnes vivant en couple que pour les personnes qui vivent seules.
- La probabilité que le conjoint exerce une activité extérieure est étudiée pour les seuls exploitants vivant en couple. Elle dépend alors principalement de la situation familiale de l'exploitant (de la présence et de l'âge des enfants), mais également de l'activité agricole du conjoint. Ainsi, les couples dans lesquels le conjoint exerce une activité extérieure à l'exploitation, sont plus probables parmi les ménages dont le conjoint ne participe pas à l'activité de l'exploitation, en particulier lorsqu'une personne extérieure au foyer apporte son aide (il a été vu qu'il s'agit alors en général de travailleurs non salariés). La présence d'enfants de moins de 16 ans augmente également cette probabilité, ainsi qu'un âge inférieur à 50 ans. L'activité extérieure du conjoint ne dépend par contre ni du temps de travail agricole de l'exploitant, ni de la taille de l'exploitation, ni encore des revenus agricoles.

Tableau n° 21
Les caractéristiques des exploitants selon leur activité extérieure

	Revenu d'activités extérieures	Activité extérieure de l'exploitant	Activité extérieure du conjoint
Revenus agricoles négatifs	Ns	Ns	Ns
Inférieurs à 24 000 francs	Ref	Ref	Ref
Entre 24 000 francs et 48 000 francs	Ns	Ns	Ns
Supérieurs à 48 000 francs	ns	--	Ns
Taille de l'exploitation			
Inférieure à 5 ha	Ns	Ns	Ns
Entre 5 et 10 ha	Ns	Ns	Ns
Entre 10 et 20 ha	Ref	Ref	Ref
Entre 20 et 30 ha	Ns	+	Ns
Plus de 30 ha	Ns	Ns	Ns
L'exploitant exerce une activité agricole			
Inférieure à un temps plein	++	+++	Ns
Selon les périodes de l'année	+	++	Ns
Un temps plein ou plus toute l'année	Ref	Ref	Ref
Aucune personne n'appartenant pas au foyer ne travaille sur l'exploitation	Ref	Ref	Ref
Au moins une travaille sur l'exploitation	Ns	Ns	+
Vit seul	---	--	
Vit en couple, conjoint pas d'activité sur exploitation	Ref	Ref	Ref
Vit en couple, activité du conjoint < tps plein	Ns	Ns	-
Vit en couple, activité du conjoint > tps plein	---	Ns	---
Pas d'enfant	---	Ns	---
Enfant de moins de 16 ans	Ref	Ref	Ref
Que des enfants de plus de 16 ans	--	Ns	-
Pas d'autre adulte dans le foyer	Ref	Ref	Ref
Au moins un autre adulte dans le foyer	Ns	Ns	Ns
Âge du chef d'exploitation			
Moins de 40 ans	Ref	Ref	Ref
Entre 40 ans et 50 ans	Ns	Ns	Ns
50 ans ou plus	--	--	-
Niveau de diplôme			
Pas de diplôme ou certificat d'étude	Ns	Ns	Ns
Niveau BEPC ou CAP	Ref	Ref	Ref
Niveau bac, BP ou plus	Ns	Ns	Ns
Activité extérieure du conjoint			
Aucune		Ref	Ref
Une activité, sur au moins un mi-temps		-	Ns

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Guide de lecture : la régression logistique permet de raisonner toute chose égale par ailleurs. Plus précisément, elle calcule, par rapport à la probabilité de référence d'un individu de présenter la caractéristique étudiée (dont les caractéristiques sont choisies par l'utilisateur, ce choix étant neutre), l'influence des différentes variables de l'analyse, les autres étant « fixées ». Dans le tableau, la mention « ref » désigne l'individu de référence. Les modalités qui augmentent par rapport à cet individu, la probabilité d'appartenir à la situation étudiée (intitulé de colonnes) sont désignées par des signes +. Les modalités qui diminuent cette probabilité par des signes -. Le nombre de signes utilisés est proportionnel à la significativité des résultats. La mention NS signifie que la modalité considérée n'a pas d'influence significative d'influence sur la probabilité de la personne de référence d'être dans la situation étudiée.

Remarque : l'activité extérieure du conjoint est étudiée sur la base des seuls exploitants vivant en couple.

Les autres études effectuées sur les revenus non agricoles de l'ensemble des exploitants professionnels et sur les revenus d'activité montraient en particulier que :

- bien que les exploitants agricoles à faibles revenus disposent moins souvent de revenus extérieurs que les autres, la probabilité « toute chose égale par ailleurs » de bénéficier de revenus d'activité extérieure augmente lorsque le revenu agricole diminue. La pluriactivité est alors « *souvent une nécessité pour assurer un revenu familial décent quant l'exploitation est peu rentable, ou en phase d'investissement* »³⁰ ;
- la présence d'enfants, ainsi que leur nombre, diminuent la probabilité que le conjoint exerce une activité extérieure. Ce résultat s'explique alors par l'accroissement du travail domestique de la mère³¹ ;
- la présence de revenus d'activité extérieure dépend de la situation familiale de l'exploitation. La probabilité de ces revenus augmente pour les personnes vivant en couple, ce qui s'explique par le constat que c'est en général le conjoint qui permet l'apport de ces revenus ;
- les chefs d'exploitation des foyers pluri-actifs sont en général plus jeunes et mieux formés que les autres ;
- l'appartenance à un foyer pluri-actif dépend plus des choix de production peu intensifs en travail agricole, que de la taille de l'exploitation³².

Par rapport à ces constats effectués sur les exploitants agricoles appartenant au champs du RICA, les choix, ou les contraintes des exploitants à faibles revenus, les orientant ou non vers la pluri-activité apparaissent différents :

- D'une part, même « toute chose égale par ailleurs », le revenu agricole n'influe que très peu sur la présence d'activité extérieure. Seule la pluri-activité du chef d'exploitation est déterminée légèrement par un faible revenu agricole.
- La pluri-activité ne dépend pas du niveau de diplôme, ce qui s'explique par la relative homogénéité des niveaux de formation dans l'échantillon. De même, elle ne dépend que peu de l'âge, seuls les agriculteurs de plus de 50 ans appartenant moins souvent à un ménage pluri-actif.
- En revanche, deux variables apparaissent déterminantes : il s'agit du temps de travail sur l'exploitation, et de la situation familiale de l'exploitant. L'influence du temps de travail de l'exploitant, en particulier sur sa possibilité d'exercer une activité extérieure, rejoint celle constatée par l'ensemble des études effectuées sur

³⁰ Nathalie Delame, Michele Lavigne, op. cit.

³¹ Catherine Benjamin, Hervé Guyomard, Michel Sollogoub, op. cit.

³² Jean-Pierre Butault, Nathalie Delame, Stéphane Krebs, Philippe Lerouvillois, op. cit.

ce sujet. Par contre, l'influence de la situation familiale apparaît sensiblement différente. Son rôle ne s'explique pas seulement par le constat que ce sont les conjoints qui, le plus souvent, apportent des revenus extérieurs, dans la mesure où elle exerce également une influence sur la pluri-activité du chef d'exploitation. Au delà des revenus susceptibles d'être apportés par le conjoint, le fait de vivre en couple incite l'exploitant à la pluri-activité. Par ailleurs, le fait d'avoir des enfants augmente également la probabilité de disposer de revenus extérieurs, notamment celle de voir le conjoint exercer une activité en dehors de l'exploitation. Malgré l'accroissement du travail domestique lié à la présence d'enfants, l'augmentation du nombre de personnes dans le foyer entraîne des besoins de revenus extérieurs plus importants, et peut donc constituer une incitation à la diversification des activités. Ce constat se vérifie alors d'autant plus que les enfants sont âgés, et donc que l'influence des enfants sur l'importance du travail domestique est moindre.

Finalement, malgré les contraintes liées à la construction de l'échantillon qui ont conduit à sous-pondérer les personnes bénéficiant de revenus extérieurs conséquents, il est clair que, dans certains cas la pluri-activité peut constituer un palliatif des faibles revenus agricoles, notamment dans le cas des exploitants pour lesquels l'activité agricole n'est pas l'activité principale. Son rôle reste cependant limité pour les ménages d'exploitants à faibles revenus :

- D'une part la pluri-activité ne permet pas nécessairement d'obtenir des revenus suffisants pour empêcher la pauvreté. Dans l'échantillon étudié ici, plus de la moitié des ménages pluri-actifs restent en dessous du seuil de pauvreté. Ce constat confirme celui effectué par Michel Blanc et Philippe Perrier-Cornet « *la très grande majorité (86%) des foyers fiscaux agricoles dont le revenu agricole par actif familial à temps complet est inférieur au SMIC perçoivent des revenus extérieurs. En revanche, ceux-ci sont souvent faibles : ils ne dépassent 30 000F que pour 32% des foyers fiscaux agricoles, et 60 000 F pour seulement 20% d'entre eux. Ces revenus complémentaires ne compensent donc la faiblesse des revenus d'exploitation que pour une petite minorité, et, quand tel est le cas, ils proviennent généralement des emplois salariés occupés par les femmes d'agriculteurs* »³³.
- Pour certains exploitants, la mono-activité n'est pas une question de choix, mais une contrainte. C'est le cas en particulier des exploitants célibataires dont le temps de travail sur l'exploitation est important.

³³ Op. cit.

➤ Le quart des foyers d'exploitants à faibles revenus bénéficient de retraite

En dehors des revenus d'activités extérieures, les retraites peuvent constituer une source de revenus palliant la faiblesse des revenus agricoles. Le début de ce chapitre a montré qu'elles étaient significativement plus répandues parmi les exploitants à faibles revenus que parmi l'ensemble des exploitants agricoles. Là encore, leurs montants restent cependant souvent trop faibles pour permettre aux ménages d'accéder à un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

Ainsi, le rapprochement effectuée par l'INSEE entre les données du RICA et celles de la Direction Générale des Impôts en 1997, montrait que 9% des exploitations disposaient de pensions et de retraites, et en particulier, pour 6%, d'un montant annuel conséquent. Dans les deux tiers des cas, l'épouse a repris l'exploitation et la retraite est donc celle du conjoint. Parmi les exploitants en difficulté, les revenus provenant de retraites apparaissent plus fréquents, mais moins souvent liés à la cessation d'activité du conjoint. Certes, dans 10% des exploitations, la présence d'une retraite est bien liée au conjoint, mais ces retraites restent rarement agricoles : seuls 11% des foyers bénéficient de retraite agricole, alors que 18% bénéficient de retraites non agricoles.

Finalement, la fréquence relativement importante des revenus de retraite parmi les ménages des exploitants à faibles revenus s'explique à la fois par :

- la fréquence des comportements de pluri-activité, et par là même, des retraites non agricoles pour les exploitants les plus âgés. Cette fréquence des retraites non agricoles peut également s'expliquer par l'existence d'exploitations qui ne correspondent pas à une activité principale, mais qui sont un moyen de compléter d'autres revenus (et notamment de retraites) ;
- la fréquence des foyers dans lesquels se côtoient plusieurs générations. Ainsi, les retraites provenant des parents ou des beaux-parents sont au moins aussi fréquentes que celle concernant les conjoints : elles concernent 13% des exploitations.

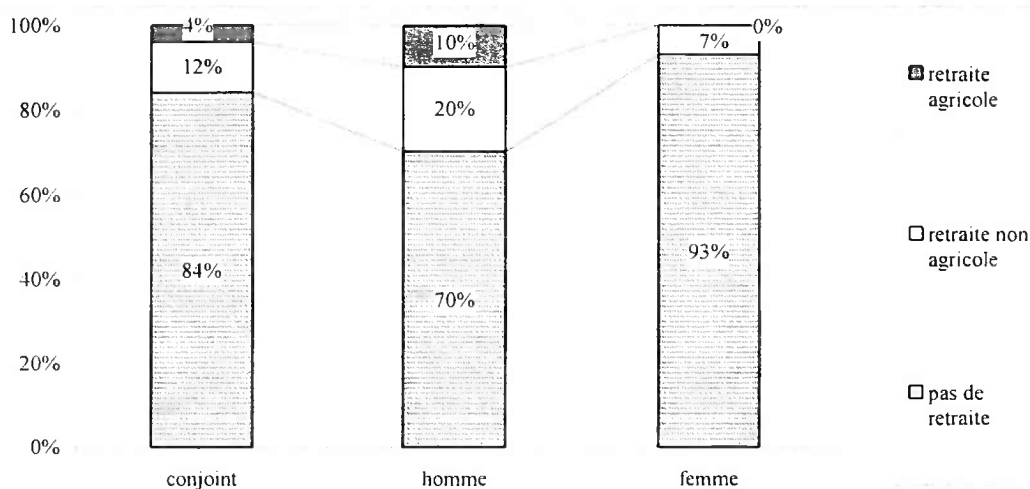
Tableau n° 22
La présence de retraites dans le foyer

	%
Pas de retraite dans le foyer	73%
Une personne touche une retraite	20%
Deux personnes touchent une retraite	6%
Trois personnes touchent une retraite	1%
Total	100%
Pas de retraite dans le foyer	73%
Que des retraites non agricoles	16%
Que des retraites agricoles	9%
Retraites agricoles et non agricoles	2%
Total	100%
Le chef d'exploitation est retraité	2%
Le conjoint est retraité	10%
Un ascendant dans le foyer est retraitée	13%
Une autre personne du foyer est retraité	1%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

La propension à toucher une retraite, mais également le type de retraite dépendent à la fois du lien familial avec le chef d'exploitation, et du sexe de la personne concernée. Ainsi, les retraites non agricoles proviennent principalement des conjoints : 16% des conjoints sont retraités, et en particulier, 12% sont retraités de l'agriculture. Cependant, cette proportion provient particulièrement des hommes : 20% des conjoints masculins sont retraités de l'agriculture, 10% d'une autre activité. On retrouve ici en particulier les exploitants ayant cédé leur activité à leur épouse pour lui permettre de se constituer une retraite. Par contre, lorsque le conjoint est une femme, seules 7% sont retraitées, aucune ne l'étant d'une activité agricole. Il s'agit ici de femmes d'exploitants relativement âgés, anciennement dans un foyer pluri-actif, et désormais bénéficiant d'une retraite non agricole.

Graphique n° 19
La fréquence des retraités parmi les personnes du foyer.



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Finalement, 39% des exploitations de l'échantillon ne bénéficient ni de retraite, ni de revenu d'activité extérieure, 20% ne bénéficient que de retraite, 34% que de salaires et 7% seulement cumulent les deux types de revenus. Parmi les premiers, 90% sont en dessous du seuil de pauvreté. Parmi les ménages ne bénéficiant que de retraites, cette proportion est de 83%, parmi ceux n'ayant que des revenus d'activité extérieure, elle est de 57% et parmi les personnes cumulant les deux types de ressources, de 61%. Comme les revenus d'activité extérieure, les retraites ne permettent pas le plus souvent, d'échapper à la pauvreté.

➤ Les ressources non agricoles dépendent du type d'exploitation

La présence de ressources provenant de revenus d'activité extérieure ou de retraite, ainsi que le type de ces ressources (notamment la personne à l'origine de la ressource), dépend du type d'exploitations. Ce constat contribue à montrer la différence de logique et de comportement parmi les différentes exploitations de l'échantillon interrogé par le CRÉDOC. Ainsi :

- la moitié des exploitants sur les exploitations de « subsistance » (à faibles revenus agricoles, faibles revenus du foyer et de petites tailles) bénéficient de retraites ou de revenus d'activités extérieures. En particulier, seuls le tiers bénéficient de revenus d'activité extérieure. La première partie a montré que ces exploitants sont souvent célibataires, ou, lorsqu'ils vivent en couple, occupent le conjoint sur l'exploitation. Ces constats expliquent la faiblesse des revenus extérieurs ;
- La proportion de personnes bénéficiant de salaires est encore plus faible parmi les exploitations de plus grande taille, à faibles revenus agricoles par u.t.n.s. et faibles revenus du foyer. Ces exploitations sont celles qui emploient le plus d'unités de travail non salarié : le temps de travail de l'exploitant, mais aussi celui du conjoint, est important. Ce sont donc en particulier les exploitants qui ne peuvent diversifier leurs revenus du fait des contraintes du travail agricole. D'ailleurs, seuls 5% de ces exploitants sont pluri-actifs ;
- C'est bien entendu parmi les exploitations à faibles revenus agricoles, mais à revenus supérieurs au seuil de pauvreté, que se trouve la proportion la plus importante d'exploitants bénéficiant de retraite ou de revenus d'activité extérieure : c'est le cas de 79% de ces exploitants. En particulier, les deux tiers bénéficient de revenus d'activité extérieure. Il s'agit notamment ici d'exploitations dont le faible nombre d'u.t.n.s. , mais également le pessimisme quant aux possibilités de vivre de l'agriculture, a conduit à la diversification des activités. En particulier, la proportion de personnes pluri-actives sur ces exploitations apparaît particulièrement élevée : elle est de 28%.

Tableau n° 23
Les retraites et les revenus d'activité extérieure selon le type d'exploitation

	Subsistances	Autres à faibles revenus agricoles et du foyer	Faibles revenus agricoles, non pauvres	Ensemble
Ni salaire, ni retraite	49%+	58%+	21%-	39%
Présence de retraites	24%	22%	21%	27%
De l'exploitant ou du conjoint	13%	8%-	10%	12%
D'une autre personne	11%	13%	11%	15%
Retraite agricole	11%	12%	8%	10%
Retraite non agricole	13%	11%	14%	18%
Revenus d'activité extérieure	32%-	27%-	68%+	41%
Du chef d'exploitation	8%	5%-	28%+	11%
D'une autre personne	24%	22%-	40%+	30%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Guide de lecture : Les chiffres en gras indiquent une différence significative pour la colonne concernée avec les résultats obtenus sur l'ensemble des exploitants (colonne de droite). Les signes accolés, ainsi que l'utilisation de caractères italiques ou soulignés indiquent le sens de cette différence.

I.2 LES AUTRES REVENUS : AIDE SOCIALE ET AUTOCONSOMMATION

➤ Les transferts sociaux ne sont pas plus répandus parmi les exploitants à faibles revenus que parmi l'ensemble des agriculteurs

Par ailleurs, 42% des ménages interrogés ont déclaré la présence de revenus liés aux transferts sociaux (prestations familiales, revenus liés au chômage, RMI notamment). 4% bénéficient également d'une aide ponctuelle, de services sociaux, d'associations, ou encore de la part de leur famille. Enfin, 4% ont mentionné avoir des ressources non déclarées, liées à la réalisation de petits travaux. En tenant compte de ces différents revenus, ainsi que des revenus d'activités extérieures, des retraites, ou encore des ressources du patrimoine, seuls 16% des ménages d'exploitants agricoles en difficulté n'ont pas d'autres revenus que ceux provenant de l'exploitation.

Ce sont donc près de la moitié des ménages d'exploitants à faibles revenus qui bénéficient de revenus sociaux. Il s'agit alors en particulier d'allocations familiales (pour le quart des exploitants à faibles revenus), mais également des allocations logement (14%)³⁴. Par ailleurs, 7% des foyers d'exploitants à faibles revenus bénéficient d'une allocation handicapé ou longue maladie, et 7% bénéficient du RMI.

³⁴ Les aides au logement déclarées ici concerne les allocations logement (allocations sociales, aide personnalisée au logement, allocation de logement familiale) et les aides aux accédants. L'échantillon comprend 13% d'accédants (plus du tiers ayant déclaré une aide au logement) et 10% de locataires (plus du quart ont déclaré une aide au logement), ce qui explique les 14% de personnes ayant une telle allocation observées sur l'ensemble de l'échantillon.

La proportion de foyers bénéficiant de transferts sociaux est assez proche de celle observée sur l'ensemble des exploitants agricoles, et est plus faible que celle observée sur les autres actifs. Les exploitants à faibles revenus bénéficient un peu moins souvent que ces autres catégories d'allocations liées au chômage, mais surtout de prestations familiales : ce dernier constat s'explique par la composition familiale des foyers d'exploitants en difficulté, qui comprennent moins de familles que l'ensemble des exploitants, et surtout que les autres actifs. Enfin, l'allocation logement est un peu plus fréquente parmi les exploitants à faibles revenus que parmi l'ensemble des exploitants (ce qui s'explique par la présence d'un nombre un peu plus élevé de locataires parmi les premiers que parmi les seconds). Par ailleurs, 7% des exploitants à faibles revenus sont allocataires du RMI.

Enfin, l'aide financière apportée par la famille ou par les amis apparaît particulièrement rare parmi les exploitants à faibles revenus : seuls 3% sont concernés. A titre de comparaison, 14% des actifs à bas revenus bénéficient d'une telle aide.

Tableau n° 24
les revenus non agricoles et les revenus des transferts sociaux.
Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus

	Échantillon	Ensemble exploitants agricoles	Autres ménages actifs
Pas d'autres revenus que les revenus agricoles	16%		
Revenus de la propriété, des retraites, d'activité extérieure	69%		
Revenus sociaux des ménages	42%	49%	56%
<i>Assedic, allocations chômage</i>	4%	10%	14%
<i>AAH, invalidité, longue maladie</i>	7%	7%	5%
<i>Allocations familiales</i>	26%	38%	41%
<i>Allocations logement</i>	14%	10%	20%
<i>RMI</i>	7%	1%	0%
Autre aide financière, y compris ponctuelle	4%	5%	11%
<i>Services sociaux, mairie, associations</i>	2%	0%	1%
<i>Amis, famille</i>	3%	5%	11%
Travail au noir	4%		
Total	100%	100%	100%

Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ enquête budget des familles, INSEE - 1995

Les exploitants agricoles à faibles revenus bénéficient donc de transferts sociaux, notamment d'allocations familiales, ou encore d'allocations logement. Cependant, ces transferts ne permettent que peu de réduire les inégalités entre les exploitants à faibles revenus, et ceux ayant des revenus plus importants. En effet, bénéficier de transferts sociaux est plus rare parmi les exploitants à faibles revenus que parmi l'ensemble des actifs.

Cette différence provient d'une part, du fait que les exploitants exercent une activité indépendante, mais également de leurs spécificités en termes de situation familiale, ou par rapport au logement. Ainsi, dans l'échantillon des exploitants à faibles revenus, recevoir des prestations familiales ne dépend pas des revenus (des revenus agricoles comme des revenus par unité de consommation), mais du fait de vivre en couple et de la présence d'enfants de moins de 16 ans : seuls le quart des exploitants vivant seuls, ou en couple sans enfant bénéficient de transferts sociaux, pour 40% de ceux vivant en couple avec des enfants de plus de 16 ans et 79% de ceux vivant en couple avec des enfants moins de 16 ans.

Cependant, les exploitants en difficultés financières bénéficient d'aides qui n'apparaissent pas dans le tableau précédent. En particulier, ils sont exonérés de certains prélèvements et peuvent bénéficier d'une protection sociale gratuite.

Enfin, la prévalence du RMI dans l'échantillon appelle quelques remarques. D'une part, il s'agit de la seule prestation significativement plus fréquente parmi les exploitants à faibles revenus que parmi les autres et, en cela, semble constituer une prestation corrective des inégalités de revenus.³⁵ D'autre part, il apparaît être encore très peu répandu. En particulier, seuls 9% des exploitants dont le revenu du foyer est inférieur au seuil de pauvreté, en bénéficient.

Enfin, les exploitants agricoles à faibles revenus sont beaucoup moins souvent bénéficiaires d'une entraide (de services sociaux, d'associations, d'amis ou de leur famille) que les actifs à faibles revenus. Cette différence nuance l'idée répandue qu'en milieu rural, la solidarité de proximité peut contribuer à pallier la faiblesse des revenus. Là encore, ce sont les couples avec enfants qui sont les plus nombreux à bénéficier d'aide d'associations, de leur famille ou de services sociaux (9% sont dans ce cas, pour 3% des autres exploitants à faibles revenus). Finalement, cette aide financière ponctuelle semble être déterminée plus par le statut (elle est moins fréquente parmi les exploitants que parmi les autres actifs) et par la situation familiale, que par les revenus.

➤ **Les autres formes de l'aide sociale : un quart des exploitants à faibles revenus rencontrent des travailleurs sociaux**

L'aide sociale peut revêtir d'autres formes. En particulier, un peu plus du quart des exploitants à faibles revenus déclarent être en contact avec des travailleurs sociaux. Ces contacts restent cependant en général peu fréquents : seuls 3% des exploitants rencontrent les travailleurs sociaux au moins une fois par mois, 18% les rencontrent entre une fois par mois et une fois par an et 6%, moins souvent. Ces travailleurs sociaux dépendent le plus souvent de la MSA : 24% des exploitants à faibles revenus sont ainsi en contact avec des travailleurs sociaux de la MSA.

³⁵ Aucune question n'était posée sur le montant des prestations reçues. Les allocations familiales par exemple, peuvent être soumises à conditions de ressources et leur montant être significativement plus élevé que celui perçu par l'ensemble des exploitants.

Tableau n° 25
Les contacts avec des travailleurs sociaux

	%
Pas de contact avec des travailleurs sociaux	73%
Contacts au moins une fois par mois	3%
Contacts entre une fois par mois et une fois par an	18%
Contacts moins fréquent	6%
Total	100%
Pas de contact avec les travailleurs sociaux	73%
Travailleurs sociaux dépendant	
de la MSA	24%
Du CCAS	1%
De la circonscription	1%
Ne sait pas	1%
Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

L'aide apportée par les travailleurs sociaux est principalement de l'ordre des conseils, juridiques et financiers : cette forme d'aide est mentionnée par 40% des exploitants ayant des contacts avec des travailleurs sociaux. 6% bénéficient par ailleurs de conseils techniques pour l'exploitation, et 11% d'autres conseils. Les autres formes d'aide sont marginales : 9% des exploitants concernés mentionnent des services en cas de problème ; 8% des actions de d'information et de prévention en santé.

Tableau n° 26
La nature de l'aide apportée par les travailleurs sociaux

	%
Services en cas de problème (hospitalisation, ...)	9%
Conseils juridiques et financiers	40%
Information et actions de prévention en santé	8%
Aides pour l'organisation de loisirs ou de voyages	1%
Conseils familiaux	3%
Conseils techniques pour l'exploitation	6%
Autres conseils	11%
Soutien financier	6%
Autres ou non réponses	16%
Total	100%*

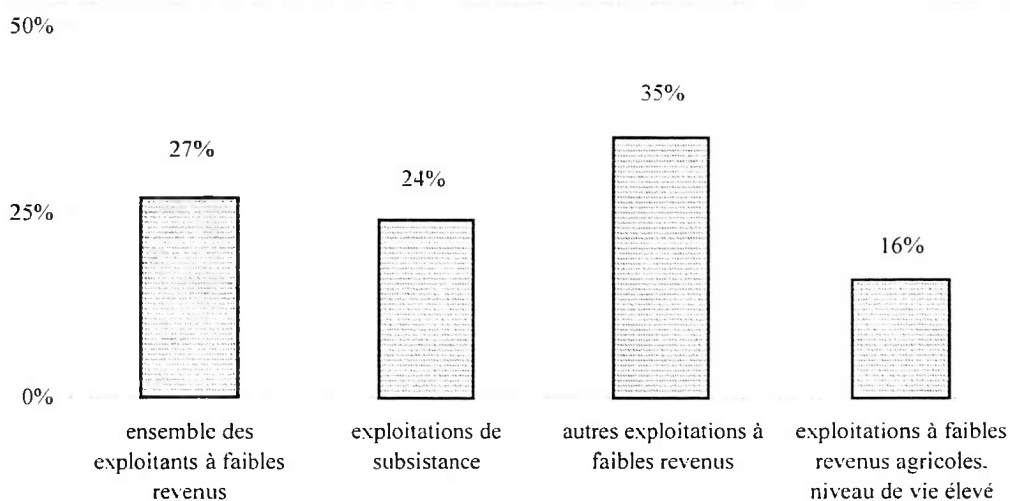
Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

* Les pourcentages sont calculés sur la base des personnes rencontrant les travailleurs sociaux.

L'aide sociale apportée dépend du type d'exploitation. En particulier, les agriculteurs sur des exploitations de taille supérieure à 20 hectares, à faibles revenus agricoles et du foyer, sont particulièrement nombreuses à déclarer être en contact avec des travailleurs sociaux (34% de ces exploitants ont de tels contacts). Par contre, seuls 16% des exploitants sur des exploitations à faibles revenus agricoles, mais à niveau de vie du foyer élevé, sont concernés par ces contacts. Une étude des corrélations confirme d'ailleurs que l'intervention des

travailleurs sociaux est plus fréquente parmi les exploitants sur des exploitations de taille supérieure à 20 hectares, et parmi ceux dont les revenus du foyer par unité de consommation reste faible. Elle ne dépend par contre pas du revenu agricole, ni de la situation familiale. Le soutien des travailleurs sociaux, notamment de la MSA, semble en cela s'adresser d'abord aux exploitants en difficultés financières.

Graphique n° 20
Les contacts avec des travailleurs sociaux, selon le type d'exploitation



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Par ailleurs, interrogés sur différents services d'action sociale que les exploitants estimerait utiles, 60% ont mentionné au moins un des services proposés. Finalement, 30% des exploitants à faibles revenus n'ont pas de contact avec des travailleurs sociaux, et estiment qu'aucun service d'action sociale ne leur serait utile.

Les besoins d'aide sont assez proches de ceux fournis : 39% des exploitants souhaiteraient bénéficier d'aide dans les domaines juridiques et financiers. Dans des proportions proches, de 31% et 23%, les exploitants à faibles revenus estiment de plus qu'un service en cas de problème et des actions de prévention et d'information en santé pourraient leur être utiles. Par contre, l'aide pour l'organisation de loisirs ou de voyage n'apparaît pas pertinente.

Enfin, d'autres réponses ont été spontanément proposées (les précédentes étaient citées par l'enquêteur). Elles concernent principalement les conseils dans des domaines divers.

Tableau n° 27
Les aides jugées utiles par les exploitants

	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Services en cas de problème (hospitalisation, ...)	31%	55%	14%	100%
Conseils juridiques et financiers	39%	51%	10%	100%
Information et actions de prévention en santé	23%	65%	12%	100%
Aides pour l'organisation de loisirs ou de voyages	4%	85%	11%	100%
Autres	6%	64%	30%	100%
<i>Réponses non proposées. recodées</i>				
Aide ménagère	2%			
Conseils familiaux	1%			
Conseils techniques pour l'exploitation	1%			
Conseil au cas par cas, écoute	1%			
Autres conseils	2%			
Soutien financier	1%			

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

➤ L'autoconsommation contribue à améliorer le niveau de vie des exploitants à faibles revenus

L'autoconsommation apparaît être un comportement très répandu parmi les exploitants agricoles à faibles revenus : seuls 14% des agriculteurs interrogés n'ont déclaré aucun comportement d'autoconsommation parmi les neuf produits alimentaires de base proposés. 9% achètent chacun des différents produits proposés, mais consomment également leur propre production pour au moins un. L'attitude la plus courante, qui concerne plus du quart des exploitants interrogés, consiste en l'autoconsommation sans achat d'au moins un produit, mais également de l'achat sans autoconsommation pour au moins 5. Enfin, pour 14% des exploitants, au moins 7 des neuf produits proposés font l'objet d'autoconsommation (éventuellement accompagnée d'achat).

Tableau n° 28
L'autoconsommation alimentaire

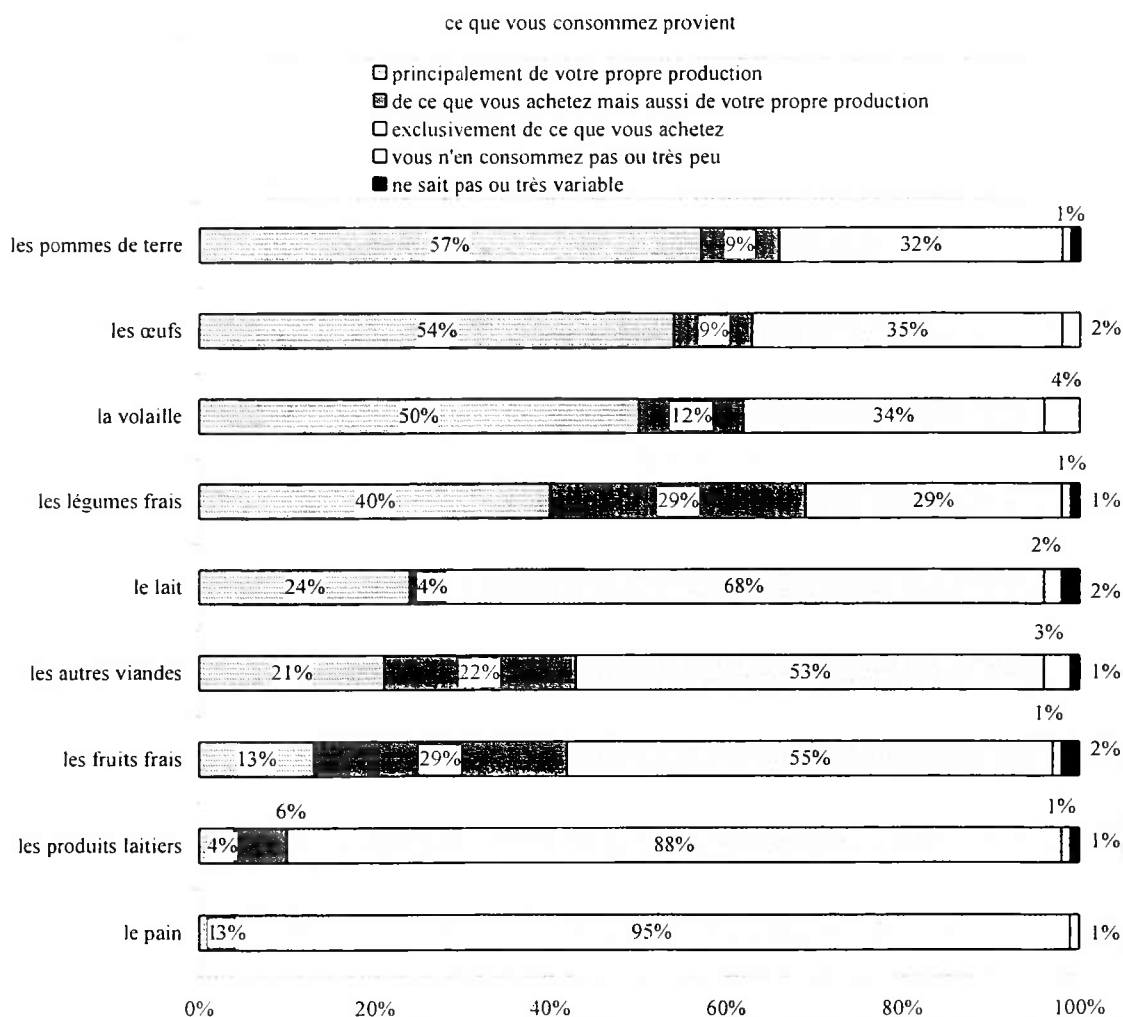
	%
Pas d'autoconsommation	14%
Autoconsommation d'au moins un produit et achat de tous les produits	9%
Autoconsommation sans achat de 1 à 3 produits, achat sans autoconsommation d'au moins 5	28%
Autoconsommation sans achat de 1 à 3 produits, achat sans autoconsommation de moins de 5	13%
Autoconsommation sans achat de 4 à 6 produits	22%
Autoconsommation (avec ou sans achat) d'au moins 7 produits	14%
Total	100%*

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Les produits les plus souvent autoconsommés sont les pommes de terre, les œufs, la volaille : pour chacun, ce sont un peu plus de la moitié des exploitants qui déclarent que leur consommation provient principalement de leur propre production, le tiers ne consommant que des produits achetés. Le lait fait l'objet d'une autoconsommation également importante (40% des exploitants ne consomment que leur propre production). La consommation de pain, de produits laitiers provient en revanche des achats pour la quasi totalité des exploitants.

Par ailleurs, 8% des exploitants ont déclaré ne pas consommer au moins un des produits proposés. Il s'agit notamment de la volaille (4% des exploitants n'en consomment pas ou très peu), ou encore des autres viandes (3%),

Graphique n° 21
Les différents produits faisant l'objet d'une autoconsommation



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

L'autoconsommation, importante, contribue finalement à améliorer le niveau de vie des exploitants agricoles à faibles revenus. L'absence de données de comparaison avec l'autoconsommation de l'ensemble des exploitants ne permet pas de déterminer si elle est ou non plus importante parmi les exploitants en difficulté. Par contre, les différentes études effectuées sur le sujet montrent son importance parmi l'ensemble des exploitants. De plus, dans notre échantillon, sa fréquence ne dépend pas des revenus. Ces constats tendent à montrer que ces comportements ne sont sans doute pas plus importants parmi les exploitants à faibles revenus que parmi les autres.

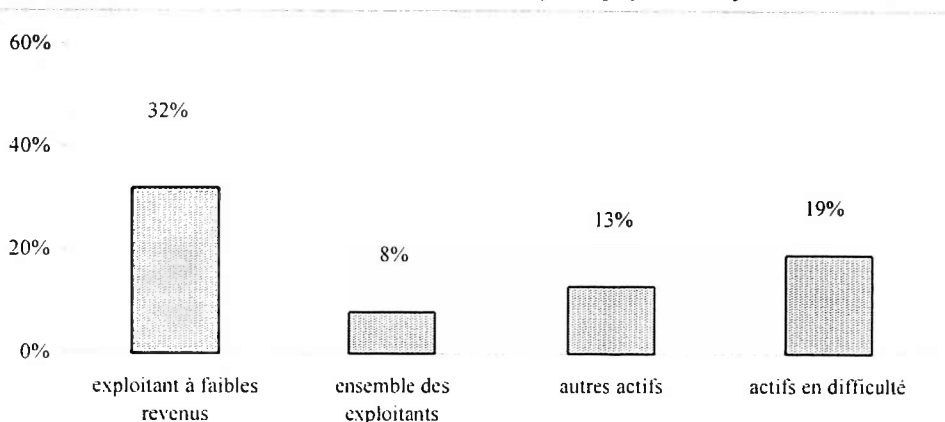
I.3 UN ENDETTEMENT IMPORTANT ACCOMPAGNE DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES FREQUENTES

Si l'autoconsommation permet en partie aux exploitants à faibles revenus de compenser leurs difficultés financières, ces dernières restent importantes. Ainsi, le tiers des exploitants interrogés estiment avoir connu des problèmes d'argent au cours des trois dernières années, comme par exemple prendre du retard dans le paiement de factures. Selon les données de l'enquête conditions de vie des ménages de 1993, cette proportion est de 8% parmi l'ensemble des exploitants agricoles, de 13% parmi l'ensemble des actifs, et de 19% parmi les personnes ayant la même structure de revenus. Les exploitants agricoles apparaissent donc particulièrement nombreux à rencontrer des difficultés financières, y compris lorsqu'on les compare à des ménages ayant la même structure de revenus.

Graphique n° 22
Les difficultés financières.

Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus

Difficultés rencontrées au cours des trois dernières années pour payer un loyer ou des factures



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ enquête condition de vie, INSEE - 1993

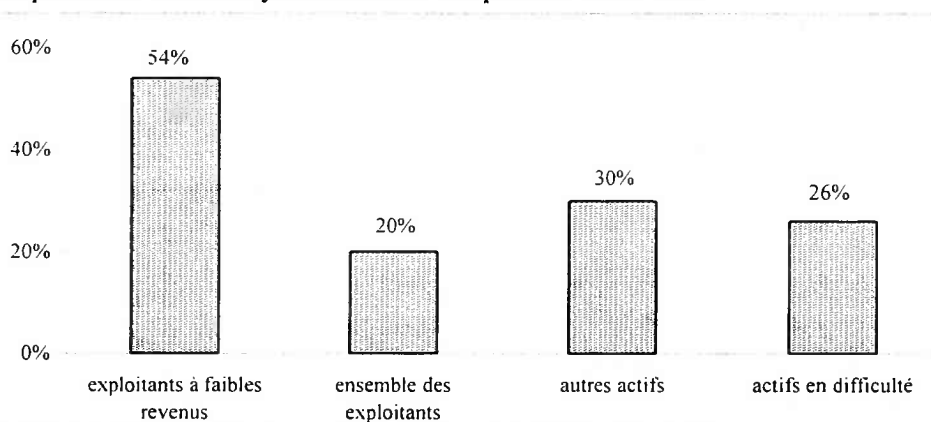
Face à ces difficultés financières, le nombre d'exploitants agricoles à faibles revenus dont le foyer (et non l'exploitation) rembourse des prêts ou des crédits est particulièrement important : plus de la moitié sont concernés. Alors que les exploitants dans leur ensemble, sont moins souvent endettés que les autres actifs (20% des premiers et 30% des seconds remboursent des prêts ou des crédits), les exploitants à faibles revenus sont particulièrement nombreux à recourir à de tels emprunts, y compris lorsqu'on les compare avec les autres actifs à faibles revenus (26% remboursent des prêts ou des crédits).

Graphique n° 23

L'endettement.

Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus

Proportion de personnes dont le foyer rembourse des prêts ou des crédits



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ enquête budget des familles -, INSEE - 1995

I.4 UNE APPRÉCIATION NÉGATIVE DE SON NIVEAU DE VIE, QUI EST CEPENDANT SOUVENT CONSIDÉRÉ ÉQUIVALENT À CELUI DES AUTRES EXPLOITANTS

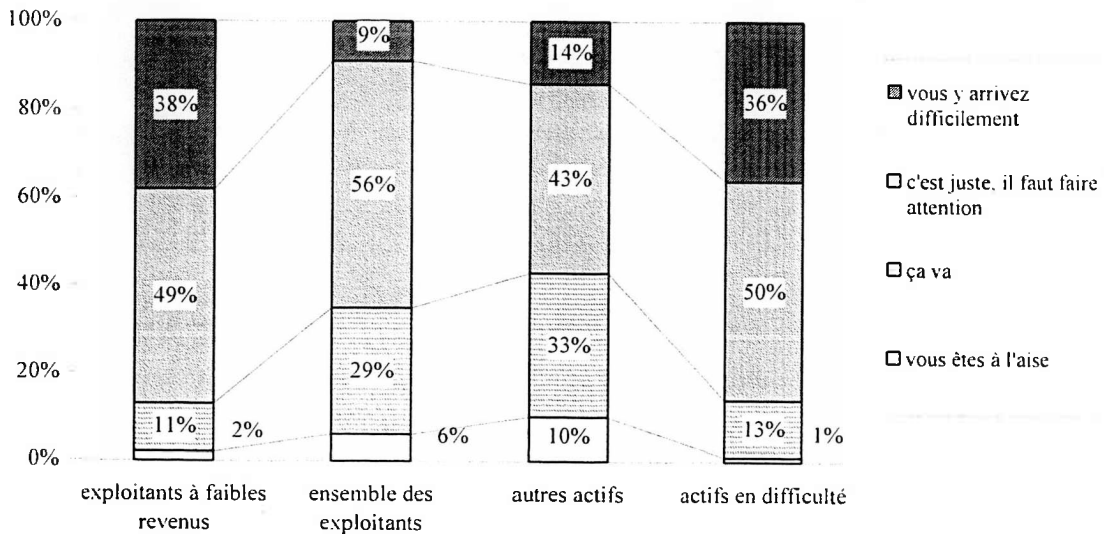
Les exploitants agricoles à faibles revenus ont alors une appréciation plus négative que l'ensemble des exploitants, mais aussi que les actifs en difficulté, sur leur niveau de vie : ainsi, interrogés sur la situation de leur foyer, seuls 2% des exploitants agricoles estiment être à l'aise, contre 6% de l'ensemble des exploitants et 10% des autres actifs, alors que 38% des exploitants à faibles revenus estiment « n'y arriver que difficilement », contre 9% de l'ensemble des exploitants, et 14% des autres actifs. Les exploitants agricoles en difficulté ont donc une perception plus dégradée de leur niveau de vie que l'ensemble des agriculteurs. Cette perception est en revanche comparable à celle des actifs à faibles revenus : parmi ces derniers, 1% estiment que « ça va » et 36% déclarent « n'y arriver que difficilement ».

Graphique n° 24

La perception subjective de son niveau de vie.

Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus

Laquelle de ces propositions vous semble le mieux convenir à la situation de votre foyer ?



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ enquête budget des familles - INSEE - 1995

Finalement, les exploitants agricoles à faibles revenus se caractérisent par la fréquence des difficultés financières : le taux d'endettement du foyer, les difficultés à faire face aux échéances sont plus fréquents que ceux rencontrés par l'ensemble des exploitants, mais aussi par les autres actifs à même structure de revenus que les exploitants de l'échantillon. Ces derniers ont alors une impression de leur niveau de vie plus dégradée que les autres exploitants, mais comparable à celle des autres actifs à faibles revenus. Les exploitants agricoles en difficulté n'ont pour autant pas toujours conscience de connaître des conditions plus difficiles que celles des autres exploitants, ou encore des personnes à faibles revenus en milieu urbain. Ainsi, plus du tiers des agriculteurs interrogés estiment que leur niveau de vie est comparable à celui des autres exploitants, 16% seulement l'estimant très inférieur. Par ailleurs, seuls 20% pensent que les conditions de vie pour les personnes en difficultés financières sont plus difficiles en milieu rural que dans les villes.

Tableau n° 29
Opinions sur les niveaux de vie et les conditions de vie des autres exploitants
ainsi que des personnes en difficultés financières

Comment vous situez-vous par rapport aux autres exploitants agricole de votre région ? Estimez-vous que votre niveau de vie est....	%	Selon vous, où les conditions de vie sont-elles plus difficiles pour les personnes ayant des difficultés financières ? Est-ce	%
Très supérieur	1%	En milieu rural	20%
Plutôt supérieur	2%	Dans les villes de moyenne importance	5%
Équivalent	35%	Dans les grandes villes	45%
Plutôt inférieur	35%	Ne sait pas	30%
Inférieur	16%	Total	100%
Ne sait pas	11%		
Total	100%		

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Alors que les appréciations sur leur propre niveau de vie dépendent fortement des revenus du foyer (10% des foyers en dessous du seuil de pauvreté estiment « être à l'aise » ou que « ça va », et 46% pensent « y arriver difficilement ». Pour les exploitants dont le revenu du foyer est au dessus du seuil de pauvreté, ces chiffres sont respectivement de 26% et 24%), les appréciations sur les conditions de vie des exploitants, ou des personnes à faibles revenus restent les mêmes quel que soit le revenu du foyer. C'est alors de la catégorie d'exploitations que dépendent le plus ces appréciations.

- Les exploitants d'exploitations de subsistance sont nombreux à estimer leur niveau de vie inférieur à celui des autres exploitants de leur région. Sur les autres points, leur opinion ne diffère pas de celle de l'ensemble des personnes interrogées. Près de la moitié déclarent « n'y arriver que difficilement », et la moitié également considèrent que c'est dans les villes que l'on trouve les conditions de vie les plus difficiles.
- Les exploitations de plus grande taille tendent également à exprimer les difficultés liées à leur faible niveau de vie. Cependant, les exploitants estiment pour la moitié, que cette situation n'est pas spécifique par rapport à celle des autres agriculteurs de leur région. Plus de la moitié considèrent que c'est dans les villes que les conditions de vie sont les plus difficiles.
- Les exploitants ayant un faible revenu agricole mais un revenu du foyer supérieur au seuil de pauvreté sont un peu plus satisfaits de leurs conditions de vie. Le quart estiment que « ça va », cependant, ce sont encore près de la moitié qui déclarent avoir un niveau de vie inférieur à celui des autres exploitants de la région. Ils sont alors plus négatifs sur leurs revenus que les personnes de la catégorie précédente. Enfin, plus du quart déclarent que c'est en milieu rural que les conditions de vie sont les plus difficiles. Alors que les agriculteurs du groupe précédent tendaient à relativiser leurs difficultés financières notamment par rapport à celles des autres exploitants, ou des habitants des villes, ces exploitants, bien qu'ayant un niveau de vie plus élevé, semblent avoir une opinion plus négative sur les conditions de vie en milieu rural.

Tableau n° 30
Les appréciations sur le niveau de vie selon le type d'exploitation

	Substances	Autres à faibles revenus agricoles et du foyer	Faibles revenus agricoles, non pauvres	Ensemble
Appréciation subjective sur le niveau de vie				
À l'aise ou ça va	11%	6%-	<u>23%+</u>	13%
C'est juste	44%	48%	52%	49%
N'y arrive que difficilement	45%	<u>46%+</u>	24%-	38%
Niveau de vie du foyer par rapport à celui de l'ensemble des exploitants				
Très supérieur ou plutôt supérieur	2%	0%	<u>6%+</u>	2%
Équivalent	29%-	<u>51%+</u>	32%	35%
Très inférieur ou plutôt inférieur	<u>58%+</u>	38%-	46%	51%
Ne sait pas	11%	11%	16%	12%
Les conditions de vie sont les plus difficiles				
En milieu rural	19%	12%-	<u>26%+</u>	20%
Dans les villes	51%	<u>54%+</u>	51%	50%
Ne sait pas	30%	34%	23%	30%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Guide de lecture : Les chiffres en gras indiquent une différence significative pour la colonne concernée avec les résultats obtenus sur l'ensemble des exploitants (colonne de droite). Les signes accolés, ainsi que l'utilisation de caractères italiques ou soulignés indiquent le sens de cette différence.

Ces différentes opinions ne dépendent par contre ni de l'âge, ni encore de la situation familiale de l'exploitant.

Finalement, plusieurs constats peuvent caractériser le niveau de vie, subjectif et objectif, des exploitants à faibles revenus par rapport à celui de l'ensemble des agriculteurs d'une part, des autres actifs à faibles revenus d'autre part. Ainsi :

- La pluri-activité est un comportement aussi répandu parmi les exploitants à faibles revenus que parmi l'ensemble des agriculteurs professionnels. Si l'activité extérieure du conjoint est majoritaire parmi les ménages pluri-actifs, les chefs d'exploitation sont particulièrement nombreux à exercer une activité extérieure, qui, dans certains cas, peut être l'activité principale. Cependant, la pratique d'activité extérieure dépend peu des revenus, mais principalement de la situation familiale et des contraintes en temps de travail sur l'exploitation. Elle n'apparaît pas comme un correctif des inégalités de revenu.
- Outre les revenus d'activité extérieure, les retraites constituent un complément aux revenus agricoles particulièrement fréquent. Cependant, ni les retraites, ni les activités extérieures, ne compensent la faiblesse des revenus agricoles : dans près des deux tiers des ménages concernés, elles ne permettent pas de dépasser le seuil de pauvreté.

- Les transferts sociaux ne jouent pas le rôle correctif des inégalités de revenus constatées pour les autres actifs. La situation familiale des exploitants, ainsi que leur situation par rapport au logement limite en effet leur portée. Finalement, seul le RMI semble jouer un tel rôle correctif, mais sa diffusion apparaît insuffisante. En revanche, l'aide apportée par les travailleurs sociaux est particulièrement répandue pour les exploitants les plus en difficulté.
- L'aide financière de la famille ou de l'entourage est également moins fréquente pour les exploitants à faibles revenus que pour l'ensemble des actifs en difficultés financières. Ce constat nuance l'idée répandue de solidarité en milieu rural.

Finalement, le maintien sur l'exploitation se fait plus en acceptant un faible niveau de vie, corrigé certes en partie par des revenus d'activité extérieure, par les retraites ou par l'autoconsommation, qu'en développant des stratégies permettant d'obtenir des revenus non agricoles. La perception d'un niveau de vie équivalent pour les autres exploitants, mais également l'idée que les conditions de vie sont plus difficiles en milieu urbain, expliquent en partie le choix fait de rester sur l'exploitation. D'ailleurs, ces opinions sont particulièrement répandues parmi les agriculteurs sur les exploitations de taille relativement importante mais dégageant de faibles revenus, agriculteurs dont le temps de travail ne permet pas de diversifier leurs activités. Le choix de rester sur l'exploitation est donc, pour ces exploitants, un choix pour l'activité agricole, motivé en particulier par l'opinion que les conditions de vie sont plus favorables en milieu rural.

II LES CONDITIONS DE VIE

II.1 LES CONDITIONS DE LOGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

- Statut d'occupation du logement : la proportion de propriétaires est particulièrement importante parmi les exploitants à faibles revenus

Les exploitants agricoles se caractérisent par un taux élevé de propriétaires. En 1995, selon les données de l'enquête budget des familles, les trois quarts des exploitants étaient propriétaires de leur logement, ou accédants à la propriété, contre 52% des autres actifs. Les exploitants à faibles revenus sont même un peu plus fréquemment propriétaires de leur logement que l'ensemble des agriculteurs : 81% sont propriétaires ou accédants, et, en particulier, plus des deux tiers sont propriétaires (contre 55% pour l'ensemble des agriculteurs). Par ailleurs, les exploitants agricoles sont également un peu plus souvent logés gratuitement que l'ensemble des actifs (8% contre 4%). Là encore, le taux de personnes logées gratuitement parmi les exploitants à faibles revenus (7%) reste proche de celui observé sur l'ensemble des exploitants. Il est également proche de celui observé sur les actifs à même structure de revenus que l'échantillon (8%).

Tableau n° 31

Le statut d'occupation du logement.

Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus

	Échantillon	Ensemble exploitants agricoles	Autres ménages actifs	Ménages d'au moins un actif, à même structure de revenus
Propriétaires	68%	55%	16%	17%
Accédants à la propriété	13%	24%	36%	20%
Locataires	10%	13%	43%	55%
Hébergés gratuitement	7%	8%	5%	8%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ enquête budget des familles, INSEE - 1995

Les exploitants agricoles se caractérisent par l'importance de « l'auto-logement » : seuls le quart des exploitants à faibles revenus supportent des charges de logement (remboursement de prêt, loyer) autres que celles liées à l'entretien. Si le capital de l'exploitation en lui-même ne vient pas compléter les revenus des exploitants en difficulté - les comportements de décapitalisation étant rares - le logement, fréquemment inclus dans l'exploitation, permet une amélioration du niveau de vie au regard des autres actifs à faibles revenus, qui, pour les trois-

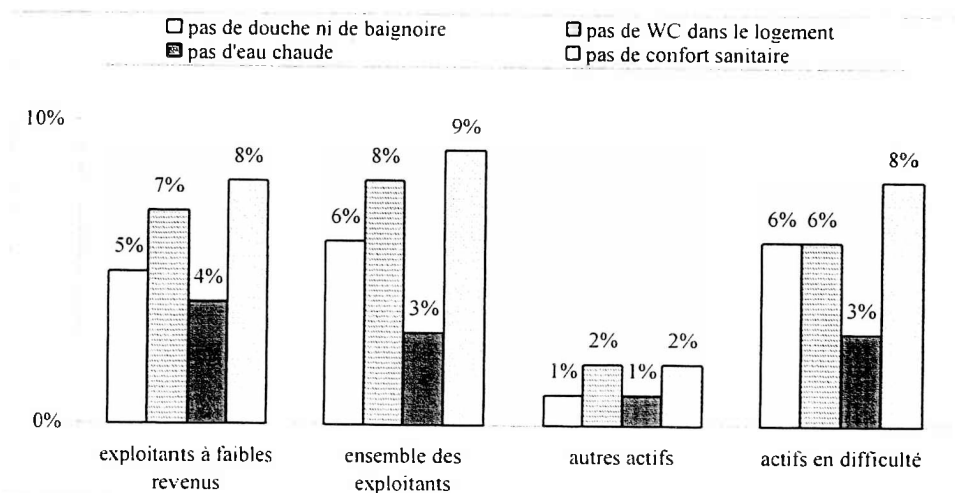
quarts, supportent des charges locatives ou des remboursements de prêts d'accession. Le taux de propriétaires apparaît d'ailleurs particulièrement élevé parmi les exploitants à faibles revenus. Ce constat peut provenir d'un effet de la taille de l'exploitation (dans l'ouvrage « *Portrait social : les agriculteurs* », l'INSEE note que le taux de propriétaires est plus élevé parmi les petits exploitants que parmi l'ensemble des agriculteurs), mais également d'un effet lié à l'âge, les exploitants de notre échantillon étant plus âgés que l'ensemble des agriculteurs.

➤ **Confort du logement : un manque de confort qui n'est pas spécifique aux exploitants à faibles revenus**

Cette faiblesse des charges de logement s'accompagne cependant, pour près d'un exploitant sur dix, d'un manque de confort du logement.

Ainsi, 5% des exploitants agricoles à faibles revenus n'ont ni douche, ni baignoire, 7% n'ont pas de wc à l'intérieur du logement, et 4% ne disposent pas d'eau chaude. Au total, ce sont 8% des exploitants à faibles revenus qui manquent de confort sanitaire, dans la mesure où ils ne disposent pas de toutes ces installations. Cependant, cette situation n'est pas spécifique aux exploitants à faibles revenus : la proportion d'agriculteurs en difficulté ne disposant pas de confort sanitaire est la même que celle observée parmi l'ensemble des exploitants, ou encore parmi les actifs en difficultés financières. Elle est par contre plus importante que celle constatée sur les actifs non exploitants agricoles.

Graphique n° 25
Conforts sanitaires des logements
Comparaison avec l'ensemble des agriculteurs, les actifs, et les actifs à faibles revenus

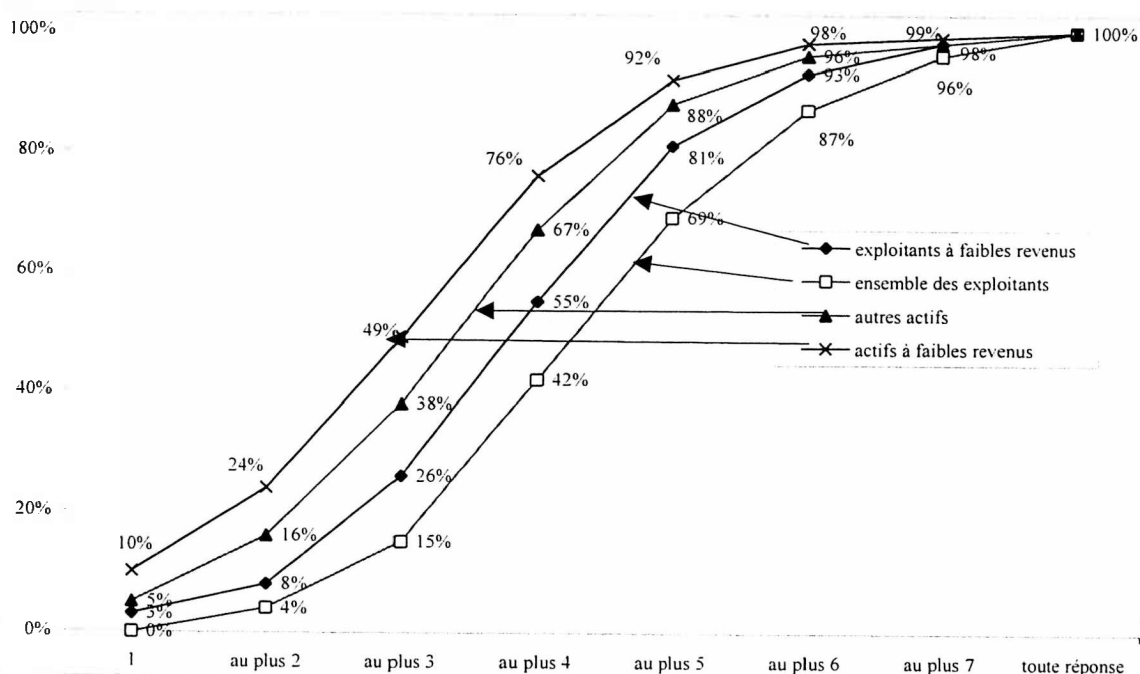


Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ enquête budget des familles, INSEE - 1995
L'absence de confort sanitaire est définie comme l'absence d'au moins un des équipements sanitaires envisagés

Par ailleurs, 40% des exploitants à faibles revenus ne disposent que de chauffage au bois, et pour 18%, ce chauffage est limité à certaines pièces de l'habitat. A titre de comparaison, 60% de l'ensemble des exploitants agricoles utilisent le bois, ou le charbon de bois comme principale source de chauffage, de même que 7% de l'ensemble des actifs et 21% des actifs en difficultés financières. Le chauffage des exploitants agricoles à faibles revenus apparaît alors plus déficient que celui des autres actifs, y compris en difficulté, sans que les données ne puissent faire apparaître une spécificité des exploitants agricoles à faibles revenus par rapport aux autres agriculteurs.

Les exploitants agricoles disposent en général d'un logement plus grand que les autres actifs : le nombre de pièces est plus important. Les exploitants agricoles à faibles revenus ont des logements plus petits que l'ensemble des agriculteurs. La taille de ces logements reste cependant plus importante que celle de l'ensemble des actifs, et est bien supérieure à la taille des logements des actifs en difficultés financières.

Graphique n° 26
Nombre de pièces des logements
Comparaison avec l'ensemble des agriculteurs, les actifs, et les actifs à faibles revenus



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ enquête budget des familles, INSEE - 1995
 Guide de lecture : il s'agit de pourcentages cumulés. Par exemple, 15% des exploitants agricoles et 26% de ceux à faibles revenus disposent d'au plus 3 pièces, respectivement 18% et 8% disposent de 2 pièces. Plus une courbe est située au-dessus du graphique, et plus le nombre de pièces de la population correspondante est faible.

Cependant, les ménages d'exploitants agricoles étant en général plus grands que ceux des autres actifs, les enquêtes logement de l'INSEE concluent à un nombre de pièces par personne équivalent pour les ménages d'agriculteurs que pour les autres actifs. Ainsi, le taux de surpeuplement³⁶ pour les exploitants agricoles à faibles revenus est de 10%. Il est proche de celui observé sur l'ensemble des agriculteurs (8%), ou sur les autres actifs (10%), Il est par contre beaucoup plus faible que celui des ménages d'actifs à faibles revenus (25%).

Les différentes études effectuées sur les conditions de logement des exploitants agricoles concluaient à un confort des habitations moins important pour les exploitants que pour l'ensemble de la population. Les résultats du dernier recensement de la population de 1999 montrent que globalement, les logements sont à la fois plus grands et plus confortables, évolution à laquelle n'échappent pas les exploitants agricoles. La situation des exploitants agricoles à faibles revenus ne se différencie alors que peu de celle de l'ensemble des agriculteurs. Bien que plus nombreux dans ce cas que l'ensemble des actifs, rares sont ceux qui ne disposent pas d'un confort sanitaire minimal.

Cependant, les exploitants à faibles revenus les plus âgés, en particulier ceux vivant seuls ou partageant le foyer d'autres familles ainsi que ceux ayant un très faible revenu agricole ou encore sur des exploitations de subsistance sont un peu plus nombreux à ne pas disposer de confort sanitaire, (respectivement 22%, 24% 14%, 12% et 11% sont dans ce cas), ou encore à ne pas avoir de chauffage suffisant. Si dans l'ensemble, les exploitants à faibles revenus parviennent à adopter des situations de logement proches de celle de l'ensemble des agriculteurs, ceux disposant des revenus les plus faibles ainsi que les plus isolés sont peut-être plus vulnérables au manque de confort.

Tableau n° 32
Les exploitants agricoles les plus concernés par le manque de confort

	Pas de confort sanitaire	Manque de chauffage
Revenus agricoles inférieurs à 24 000 F	14%	24%
Personnes âgées de plus de 50 ans	12%	17%
Personnes seules	22%	22%
Célibataires cohabitant avec une autre famille	24%	37%
Exploitation de subsistance	11%	20%
Ensemble de l'échantillon	8%	18%

Source : Ministère de l'Agriculture / CREDOC - 2001

³⁶ Il s'agit du surpeuplement au sens de l'INSEE : la norme est établie de la façon suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce supplémentaire par personne de référence de chaque famille, une pièce pour les personnes de plus de 19 ans hors famille, une pièce pour deux enfants de moins de 7 ans ou de même sexe. Cependant, les données de cette étude ne fournissaient pas de renseignement sur le sexe des enfants. Finalement, le taux de surpeuplement est calculé (pour les données de notre étude comme pour les données de l'enquête budget des familles) en attribuant une pièce pour deux enfants de moins de 16 ans.

➤ L'équipement des ménages d'exploitants à faibles revenus est également proche de celui de l'ensemble des ménages agricoles

L'équipement des ménages d'exploitants agricoles à faibles revenus est très proche de celui de l'ensemble des exploitants. En particulier, les premiers partagent les caractéristiques de l'ensemble des agriculteurs, avec un taux d'équipement plus important que pour l'ensemble des actifs en congélateur. Seuls les moyens de déplacement (voiture, deux roues motorisés), qui sont plus importants parmi l'ensemble des agriculteurs que parmi les autres actifs, du fait de l'éloignement des lieux d'achalandage et de la faiblesse des réseaux de transport en commun en milieu rural, sont un peu moins répandus parmi l'ensemble des exploitants à faibles revenus. Le taux d'équipement reste cependant très proche de celui de l'ensemble des actifs. L'équipement des exploitants agricoles à faibles revenus est alors supérieur à celui de l'ensemble des actifs à faibles revenus, sur des biens tels que le lave-vaisselle, ou encore le lave-linge.

Tableau n° 33
L'équipement des ménages
Comparaison avec l'ensemble des exploitants et avec les actifs à même structure de revenus

	Échantillon	Ensemble exploitants agricoles	Autres ménages actifs	Ménages d'au moins un actif, à même structure de revenus
Téléphone	99%			
Télévision couleur	92%			
Télévision noir et blanc	6%	98%	95%	91%
Réfrigérateur	99%	99%	99%	98%
Congélateur	92%	91%	52%	48%
Lave-vaisselle	53%	53%	43%	23%
Lave linge	93%	94%	92%	84%
Voiture ou véhicule utilitaire	94%	99%	92%	79%
Mobylette, 2 roues motorisé	15%	18%	14%	13%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001/ enquête budget des familles, INSEE - 1995

* L'équipement en micro-ordinateur et en micro onde a progressé trop rapidement sur ces dernières années pour que la comparaison avec des données 1995 ait un sens. Ces postes ne figurent pas dans le tableau précédent. A noter cependant que 30% des exploitants à faibles revenus déclarent posséder un micro-ordinateur, et 60% un micro-onde. Pour les autres postes, les taux d'équipement n'ont pas varié entre 1995 et 1998 (données de l'enquête permanentes conditions de vie, INSEE, 1998).

Ces taux d'équipement, importants, peuvent surprendre pour une population disposant de faibles revenus. Plusieurs constats peuvent en partie les expliquer. Le premier est que le tableau précédent ne prend pas en compte la valeur de l'équipement considéré. Les second est que l'équipement se fait au détriment de l'équilibre financier du ménage. En particulier, le taux d'endettement des ménages équipés apparaît particulièrement important. Ainsi, sur les différents postes pouvant être considérées comme de simples éléments de confort, (télévision couleur, congélateur, micro-onde, lave vaisselle.), plus de la moitié des ménages équipés sont endettées, contre une proportion allant du quart à un peu plus du tiers des ménages non équipés.

Finalement, ces différents postes semblent apparaître comme des éléments indispensables actuellement, et donc dont il faut s'équiper pour conserver un niveau de vie minimum. D'ailleurs, les taux d'équipements sont très variables selon le revenu, mais surtout selon l'âge de l'exploitant et la situation familiale : les exploitants les plus âgés ou surtout célibataires ne sont que peu équipés, alors que les plus jeunes, ceux vivant en couple et surtout ayant des enfants, le sont plus. Pour les premiers, certains des postes de consommation considérés (télévision couleur, congélateur et surtout lave-vaisselle, micro-onde, micro-ordinateur), sont des éléments de confort que leurs revenus ne leur permet pas d'atteindre. Pour les seconds, il sont vécus comme un minimum à posséder pour un niveau de vie décent, et sont acquis par l'endettement.

Tableau n° 34
L'équipement des exploitants en difficulté
selon leur âge et leur situation familiale

	Personnes seules	Couples avec enfants	Personnes de moins de 40 ans	Personnes de 60 ans ou plus
Téléphone	96%	100%	97%	100%
Télévision couleur	75%	96%	91%	91%
Réfrigérateur	96%	99%	98%	99%
Congélateur	75%	97%	89%	92%
Lave-vaisselle	26%	68%	62%	45%
Lave linge	81%	98%	93%	92%
Voiture ou véhicule utilitaire	90%	98%	95%	93%
Micro-onde	34%	78%	76%	48%
Micro-ordinateur	13%	70%	39%	19%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Les exploitants agricoles à faibles revenus ne se différencient que peu de l'ensemble des exploitants par leurs conditions de logement ou par leur équipement. Fréquemment propriétaires, la faiblesse de leurs charges de logement leur permet de compenser une partie de l'insuffisance de leurs revenus. Si environ un sur huit ne disposent pas de tous le confort sanitaire et un sur cinq n'ont que des moyens de chauffage insuffisants, le confort de leur logement reste proche de celui constaté sur l'ensemble des exploitants.

En ce sens, la pauvreté en milieu rurale est effectivement moins visible que celle observée dans les villes, dans la mesure où elle ne se fait au détriment ni de l'accès au logement, ni de son confort. Ainsi, Brangeon, Jeguzo et Roze notaient en 1995 « *la pauvreté qui retient le plus l'attention est celle sévissant en milieu urbain, et qui s'accompagne d'un grand dénuement, malgré l'augmentation du nombre d'attributaires du Revenu minimum*

d'insertion. Généralement moins sévère, mais aussi moins visible, est la pauvreté agricole³⁷. L'étude des conditions de logement des exploitants à faibles revenus confirme cette impression d'une pauvreté moins sévère, dans la mesure où une grande majorité d'agriculteurs, y compris parmi les plus à faibles revenus, bénéficient de logements confortables, même si certains cumulent les handicaps en termes de confort et d'équipement.

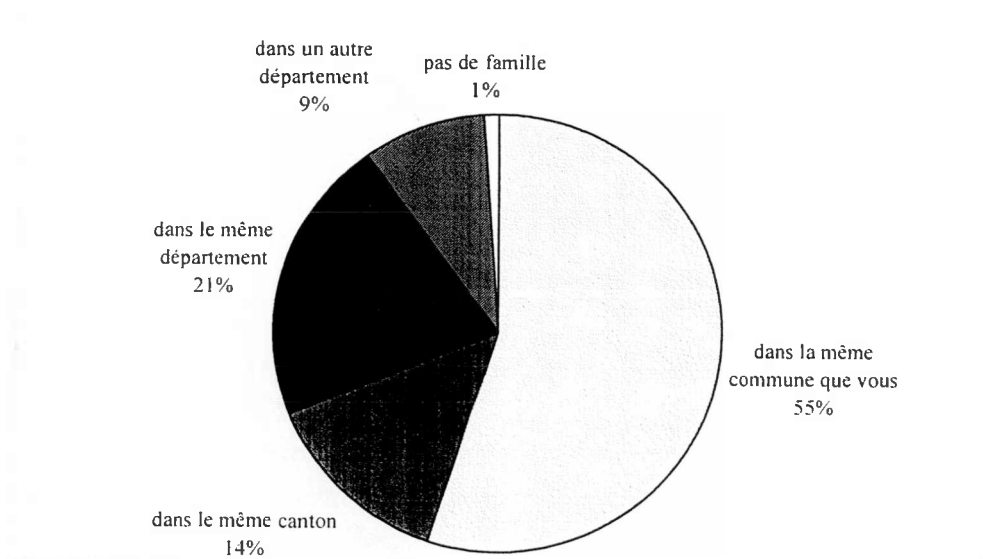
II.2 LOISIRS, VIE SOCIALE ET VIE FAMILIALE

➤ Les relations familiales sont importantes

Les exploitants à faibles revenus n'apparaissent pas comme isolés : ainsi, pour plus de la moitié d'entre eux, au moins un membre de leur famille habite dans la même commune. Seuls 10% n'ont pas de famille dans le même département, et 1% déclarent n'avoir pas d'autre famille que celle qui réside avec eux.

Graphique n° 27
La proximité des membres de la famille

Où habite le membre de votre famille qui habite le plus près de chez vous, en dehors de ceux qui habitent éventuellement dans votre foyer ou sur l'exploitation ? Est-ce



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

³⁷ « Une pauvreté toujours présente en agriculture », op. cité, 1995.

La plupart des exploitants interrogés ont alors eu des rencontres, des contacts téléphoniques ou par courrier avec au moins un membre de leur famille au cours des trois derniers mois : seuls 5% n'ont eu aucun contact familial, 17% n'ayant par ailleurs des contacts qu'avec une personne. En particulier, les trois quarts des exploitants agricoles en difficulté ont eu des contacts avec un membre de leur fratrie ou une personne ayant un lien plus éloigné, les deux tiers avec un parent ou beau parent et près de la moitié, avec un enfant ou un gendre.

Les différentes études effectuées par l'INSEE sur les réseaux de sociabilité (notamment l'étude « réseaux de parenté et entraide », 1997), montrent que les exploitants agricoles, tendent, à être, avec les ouvriers, parmi les catégories ayant le plus de contacts familiaux. Les auteurs de l'étude mettent alors en relation cette plus grande sociabilité familiale avec l'importance d'un réseau lié à une fécondité (actuelle ou des générations passées) plus grande³⁸. Les relations familiales fréquentes des exploitants agricoles à faibles revenus ne sont alors sans doute pas spécifiques à cette population, mais relèvent d'un comportement répandu parmi l'ensemble des agriculteurs.

Tableau n° 35
Les contacts avec la famille

Au cours des trois derniers mois, avez-vous eu un contact, une rencontre, par téléphone ou par lettre, avec des membres de votre famille ne résidant pas avec vous ?

	%
Pas de contact	5%
Contact avec une seule personne	17%
Contact avec au moins deux personnes	78%
Total	100%
Contact avec parents ou beaux-parents	65%
Contact avec certains de vos enfants ou de leur conjoint	46%
Contact avec certains de vos frères ou sœurs	77%
Contact avec d'autres membres de la famille	79%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

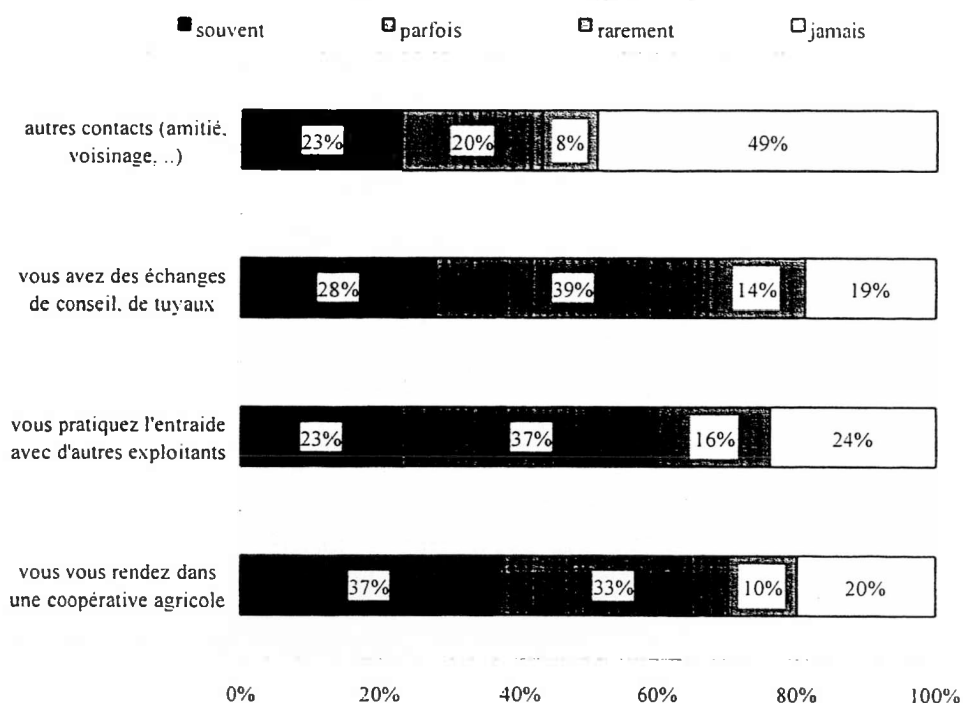
Par ailleurs, seuls 17% des exploitants à faibles revenus déclarent n'avoir personne sur qui compter en cas de problème financier ou moral. Plus précisément, la moitié des personnes interrogées estiment avoir quelqu'un sur qui compter en cas de problème financier, et près de un sur cinq pensent pouvoir bénéficier d'un soutien moral ou de conseils si elles en exprimaient le besoin. La partie de ce rapport sur les revenus montrait que recevoir une aide financière ponctuelle était moins fréquent parmi les exploitants en difficulté que parmi les autres actifs, notamment à faibles revenus. La relative faiblesse du nombre d'exploitants agricoles en difficulté pensant pouvoir compter sur des membres de leur entourage pour les aider en cas de problèmes financiers confirme ce constat.

³⁸ Emmanuelle Crenner « La parenté : un réseau de sociabilité actif mais concentré », INSEE première n°600, juillet 1998.

➤ Les relations avec les autres exploitants dans le cadre des coopératives agricoles ainsi que la pratique de l'entraide entre agriculteurs est fréquente

Par ailleurs, 90% des exploitants agricoles interrogés ont des contacts, souvent ou parfois, avec d'autres agriculteurs, 59% ayant même des contacts fréquents. En particulier, le tiers se rendent fréquemment dans une coopérative agricole et le tiers également, y vont parfois. Dans des proportions légèrement inférieures, les exploitants agricoles à faibles revenus déclarent avoir, souvent ou parfois, des relations d'entraide avec d'autres exploitants, ou encore, échanger des conseils.

Graphique n° 28
Les contacts avec d'autres exploitants



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

➤ Une participation à la vie associative qui se limite souvent aux syndicats agricoles

42% des exploitants agricoles interrogés ont déclaré adhérer à au moins une association. Ce taux d'adhésion apparaît alors proche de celui constaté sur l'ensemble de la population (41% au début de l'année 2001 selon les données de l'enquête « aspirations et conditions de vie des Français » menée par le CRÉDOC). La participation à la vie associative des exploitants à faibles revenus apparaît alors supérieure à celle de l'ensemble des personnes en difficultés financières : toujours selon l'étude du CRÉDOC, le taux de participation à une association pour les Français ayant les revenus les plus faibles est de 31%.

Cependant, l'importance de ce taux est due à l'adhésion des exploitants à un syndicat agricole : 22% des exploitants à faibles revenus interrogés ont déclaré un tel taux d'adhésion. A titre de comparaison, seuls 8% des Français exerçant ou ayant exercé une profession adhèrent à un groupement professionnel (selon les données de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages menée par l'INSEE en 1996). Par contre, l'adhésion des exploitants à faibles revenus aux associations de loisirs (club sportif, associations culturelles ou de loisirs) apparaît particulièrement faible. Finalement seuls le quart des exploitants en difficulté adhèrent à une association hors syndicat agricole. Enfin, quelle que soit l'association, la prise de responsabilité des exploitants à faibles revenus est faible. En particulier, seuls 15% des exploitants agricoles ont déclaré prendre une responsabilité au sein d'une association.

Là encore, la faiblesse de la vie associative des exploitants agricoles à faibles revenus (à l'exception des participations au syndicat agricole) ne leur est pas spécifique. Les exploitants agricoles dans leur ensemble se caractérisent par une très faible adhésion aux associations, hors syndicat agricole.

Tableau n° 36
L'adhésion à une association selon le type d'association concernée.
Comparaison avec l'ensemble des Français de plus de 15 ans.

	Exploitants à faibles revenus	Ensemble des Français
Association sportive	9%	18%
Association culturelle ou musicale	5%	7%
Parents d'élèves, consommateurs, usagers	4%	Nc
Personnes âgées, associations de retraités	2%	Nc
Syndicat agricole (syndicat ou groupement professionnel)	22%	8%*
Parti politique	2%	Nc
Autre groupement agricole hors syndicat	4%	Nc
Association religieuse ou paroissiale	5%	4%
Association humanitaire		4%
Autre association d'intérêt partagé (amical, pêche)	4%	Nc
Autre association de loisirs	2%	Nc

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001 / Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, INSEE - 1995

Le sigle nc correspond à des différences dans la codification des activités ou dans les bases de calcul des pourcentages qui ne permettent pas la comparaison.

** Calculé sur la base des personnes exerçant ou ayant exercé une profession.*

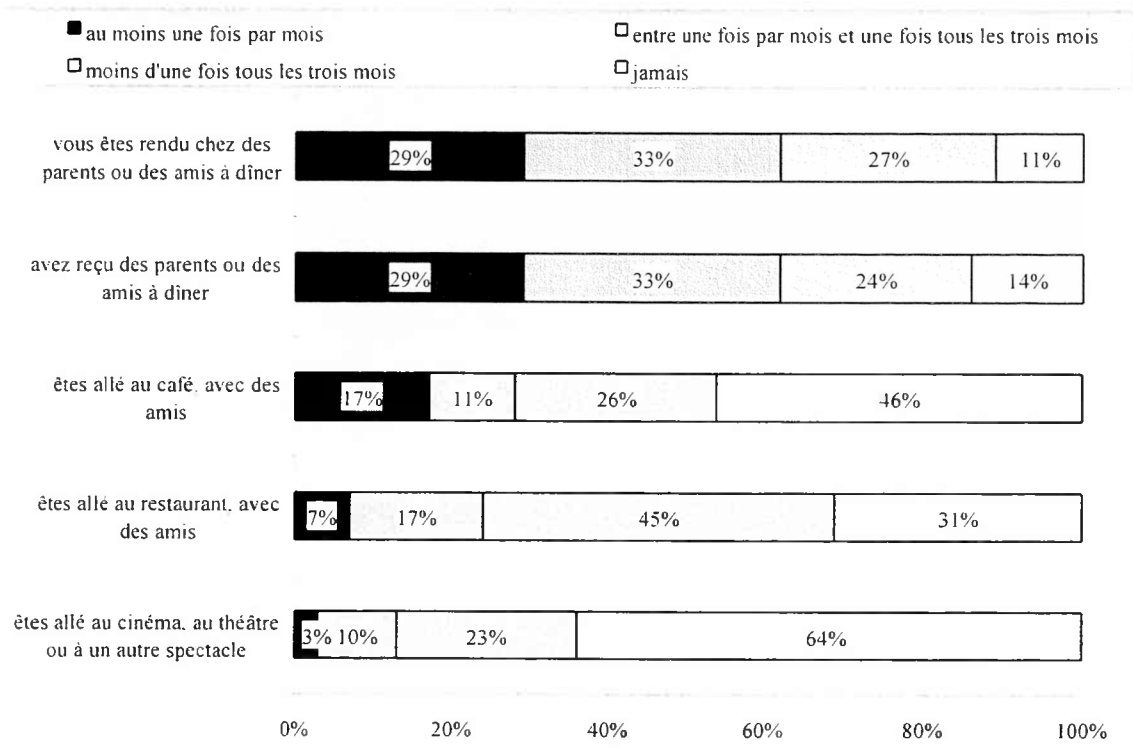
➤ **Une pratique de loisirs plus faible que celle de l'ensemble des exploitants**

Les pratiques de loisirs des exploitants agricoles à faibles revenus apparaissent en revanche particulièrement limitées. En particulier, les sorties culturelles sont très rares. Ainsi, seuls 3% des exploitants agricoles interrogés vont au cinéma, au théâtre ou au spectacle au moins une fois par mois et les deux tiers n'y vont jamais, 7% vont au restaurant avec des amis au moins une fois par mois et le tiers n'y vont jamais. Recevoir des parents ou des amis à dîner, ou encore se rendre chez eux est par contre un comportement plus fréquent : 29% des exploitants en difficulté rencontrent ainsi leurs relations au moins une fois tous les trois mois.

Les pratiques de loisirs des exploitants à faibles revenus semblent plus rares que celle de l'ensemble des agriculteurs. Les chiffres permettant une comparaison datent de l'enquête sur les pratiques de loisirs effectuée par l'INSEE en 1988. Bien que la fréquence de ces pratiques soit en augmentation chez les exploitants, elles apparaissent plus rares parmi les agriculteurs à faibles revenus interrogés en 2000 que parmi l'ensemble des exploitants interrogés en 1988. 10% de ces derniers déclaraient aller au cinéma une fois par mois, 57% recevoir des amis ou des parents à dîner et 43% se rendre chez des parents.

Nous avons vu que le temps de travail des exploitants à faibles revenus tend à être supérieur à celui de l'ensemble des exploitants. Ce constat, allié à un budget pour les sorties sans doute restreint, conduit les exploitants en difficulté à une pratique de loisirs particulièrement limitée.

Graphique n° 29
Les pratiques de loisirs

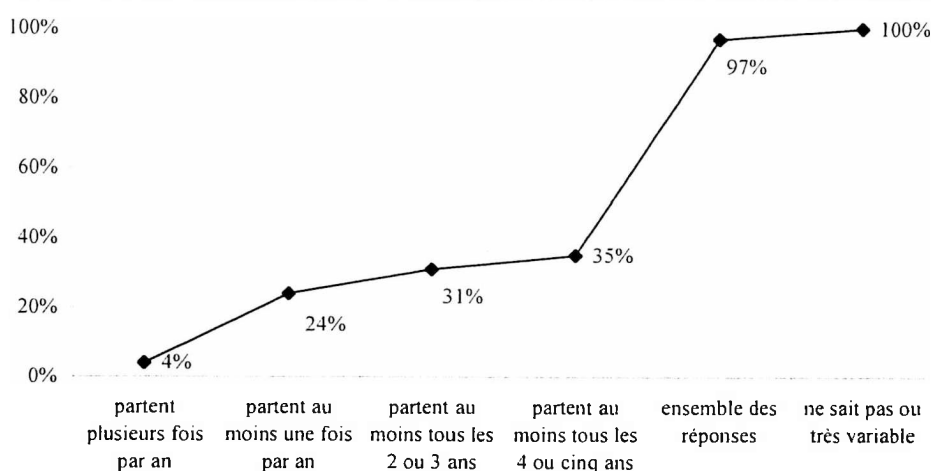


Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Finalement, le quart des exploitants agricoles à faibles revenus n'ont aucune des pratiques de loisirs envisagées, le tiers ont de telles pratiques moins d'une fois par mois, et 40% ont une telle pratique au moins une fois par mois.

Par ailleurs, très peu d'exploitants agricoles partent en vacances au moins une fois par an, les deux tiers ne partant jamais. Le taux de départ des exploitants à faibles revenus est plus faible que celui de l'ensemble des agriculteurs. En 1999, selon l'enquête permanente sur les conditions de vie, effectuée par l'INSEE, le tiers des exploitants agricoles avaient pris des vacances. Seuls le quart des exploitants agricoles à faibles revenus partent au moins une fois par an, 31% partant au moins une fois tous les deux ou trois ans.

Graphique n° 30
Les départs en vacances des exploitants à faibles revenus



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Guide de lecture : les pourcentages donnés ici sont cumulés. Ainsi, 97% des exploitants à faibles revenus ont répondu à la question, 35% partent au moins tous les 4 ou 5 ans. Ce sont donc 62% des exploitants interrogés qui ne partent jamais ou très rarement, 66% qui partent moins d'une fois tous les deux ou trois ans.

➤ **La mobilité : les exploitants possèdent le permis de conduire et se déplacent par leurs propres moyens**

La plupart des exploitants interrogés, 93%, ainsi que 92% des conjoints possèdent le permis de conduire. Finalement, dans seulement 3% des foyers ni la personne interrogée, ni son conjoint lorsqu'elle vit en couple, ne possèdent de permis de conduire.

Pour 91% des exploitants à faibles revenus, le mode de transport principalement utilisé est une voiture qu'ils conduisent. 6% se déplacent principalement dans une voiture conduite par une autre personne du foyer (en général le conjoint). Les autres modes de transport (voiture conduite par un voisin ou ami, deux roues motorisé, vélo, transports en commun, ...) ne concernent chacun qu'une très faible minorité des personnes interrogées (moins de 1%).

Tableau n° 37
Les moyens de transports

	%
Ne possède pas le permis de conduire	7%
Le conjoint ne possède pas le permis de conduire (sur la base des exploitants vivant en couple)	8%
Foyer dans lesquels ni l'exploitant, ni son conjoint, ne possèdent de permis de conduire	3%
Mode de transport principal utilisé pour les déplacements courants	
Une voiture conduite par la personne interrogée	91%
Une voiture conduite par une autre personne du foyer	6%
Une voiture conduite par une personne n'appartenant pas au foyer	1%
Un deux roues motorisé	1%
Un vélo	1%
Les transports en commun	0%
Pas de déplacement	0%
Total	100%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

➤ Les relations sociales et les pratiques de loisirs sont très variables selon les exploitants.

Les paragraphes suivants ont donc montré que les exploitants agricoles à faibles revenus ont une sociabilité importante : la plupart sont en contact avec leur famille et d'autres exploitants. Les relations d'entraide, de conseils, sont fréquentes. La vie associative se limite en revanche à une adhésion au syndicat agricole, sans que ce soit une spécificité des exploitants interrogés ici par rapport à l'ensemble des agriculteurs. Par contre, les sorties en soirée sont rares, et dans l'ensemble, la pratique de loisirs ainsi que les départs en vacances sont plus limités que parmi l'ensemble des agriculteurs.

Ce constat global est très variable selon les exploitants. De même que les agriculteurs les plus âgés, ceux ayant une situation familiale marquée par un certain isolement, bénéficiant des revenus agricoles les plus faibles et notamment, vivant sur une exploitation de petite taille, disposaient de conditions de logements plus fréquemment marquées par l'inconfort, leurs relations sociales et leurs pratiques de loisirs sont beaucoup moins fréquentes que celles des autres agriculteurs à faibles revenus.

Tableau n° 38
Les exploitants agricoles les plus concernés par la faiblesse des relations sociales et des loisirs

	Faibles contacts familiaux	Pas de soutien moral ou financier en cas de problèmes	Pas de contacts avec les exploitants agricoles	Pas de vie associative	Pas de sorties en soirée (ou très rares)	Pas de départ en vacances	Pas de permis, (conjoint ou exploitant)
Revenus agricoles inférieurs à 24000 F	21%	23%	12%	66%	38%	73%	6%
Personnes âgées de plus de 50 ans	21%	19%	12%	62%	39%	74%	5%
Personnes seules	33%	19%	18%	74%	48%	77%	6%
Célibataires cohabitant avec une autre famille	45%	16%	10%	67%	49%	87%	16%
Exploitation de subsistance	22%	19%	15%	66%	31%	70%	6%
Ensemble de l'échantillon	17%	17%	10%	58%	29%	64%	3%

L'introduction remarquait que la sociabilité est affectée par la nature de l'activité, qui tend à centrer les relations sociales sur la sphère familiale et le voisinage. Effectivement, les relations familiales, ou encore celles de proximité, notamment avec d'autres exploitants agricoles, sont fréquentes. Cependant, les exploitants agricoles à faibles revenus bénéficient moins d'aides financières de leur famille que les autres actifs, leur participation à la vie associative est très faible, leurs pratiques de loisirs, et notamment les rencontres avec des amis ou des parents sont moins fréquentes que parmi l'ensemble des agriculteurs. Finalement, bien que la plupart des agriculteurs à faibles revenus entretiennent des relations familiales, celles-ci ne signifient pas nécessairement une possibilité de soutien financier, et n'empêchent également pas toujours un certain isolement social.

II.3 LA SANTÉ

➤ La perception de la santé est un peu plus dégradée que celle de l'ensemble des exploitants

L'état de santé perçu des exploitants agricoles à faibles revenus n'est pas toujours satisfaisant. En particulier, 12% des exploitants interrogés déclarent être très souvent malades ou fatigués ou même ne rien pouvoir faire à cause de leur état santé. 14% des personnes vivant en couple estiment ainsi dégradé l'état de santé de leur conjoint.

En 1997, l'enquête sur la perception de la santé en France réalisée par le CRÉDOC montrait que 2% des exploitants agricoles n'étaient pas, ou peu, satisfaits de leur état de santé. Malgré les différences dans les intitulés de question, les agriculteurs à faibles revenus semblent avoir une moins bonne perception de leur état de santé que l'ensemble des exploitants.

Par ailleurs, 21% des exploitants agricoles en difficulté déclarent souffrir d'une maladie chronique ou d'un handicap. Sur l'ensemble des actifs occupés mais également sur l'ensemble des agriculteurs, ce chiffre est de 17%.

Enfin, le quart des exploitants agricoles à faibles revenus estiment être gênés par leur état de santé dans l'exercice de leur profession agricole et seuls 55% déclarent que leur profession ne constitue pas une gêne. Dans l'enquête sur la perception de la santé réalisée par le CRÉDOC, 70% des exploitants estimaient n'être jamais gênés par leur état de santé dans l'exercice de leur profession.

Finalement, l'état de santé des exploitants agricoles à faibles revenus semble un peu plus dégradé que celui de l'ensemble des agriculteurs. Ce constat est sans doute à relier plus à l'âge (les exploitants en difficulté sont un peu plus âgés que les autres), qu'aux conditions de vie.

Tableau n° 39
L'état de santé

	%
Quelle phrase définit le mieux votre état de santé ?	
Vous êtes en bonne santé	44%
Il peut vous arriver d'être malade, comme tout le monde	43%
Vous êtes très souvent malade, fatigué	10%
Vous ne pouvez rien faire à cause de votre état de santé	2%
Aucune de ces phrases ne convient	1%
Total	100%
Êtes-vous parfois gêné par votre état de santé pour exercer votre métier d'agriculteur ?	
Très souvent	7%
Assez souvent	16%
Assez peu souvent	22%
Pas souvent ou jamais	55%
Total	100%
Souffre d'une maladie grave ou chronique	21%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

La perception de son état de santé dépend principalement de l'âge : ainsi, 16% des exploitants agricoles à faibles revenus âgés de 50 ans ou plus déclarent ne rien pouvoir faire à cause de

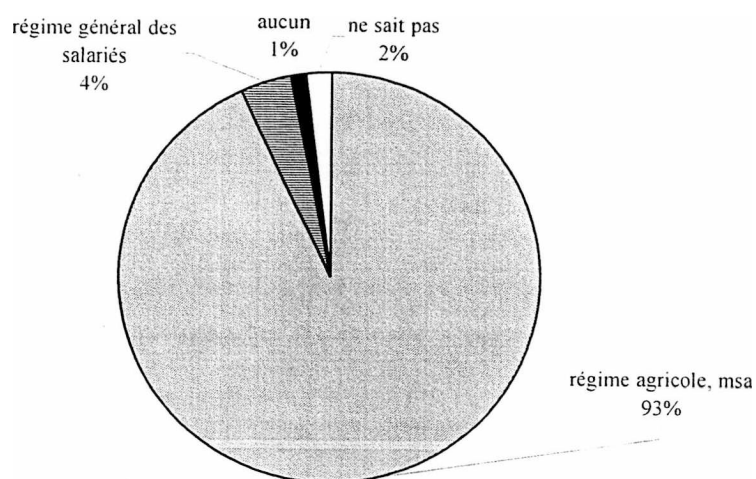
leur état de santé, ou être très souvent malade, fatigué et 26% souffrent d'une maladie grave ou chronique. En revanche, l'état de santé perçu ne dépend pas du revenu agricole, ni du type d'exploitation, ni encore de la situation familiale.

➤ La prise en charge des soins : une grande majorité des exploitants disposent d'une mutuelle

93% des exploitants agricoles à faibles revenus bénéficient du régime de protection sociale de la MSA, 4% du régime général des salariés, et 1% déclarent ne pas être couverts du tout.

Le fort taux de couverture par la mutualité sociale agricole confirme la faible proportion de personnes dont l'activité principale n'est pas l'agriculture. En, particulier, parmi les exploitants agricoles couvert par le régime général des salariés, 90% exercent eux-mêmes une activité non agricole. Pour les autres, c'est le conjoint qui exerce cette activité.

Graphique n° 31
Les régimes de protection sociale des exploitants à faibles revenus



Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Par ailleurs, 86% des exploitants agricoles à faibles revenus ont une mutuelle. Selon l'enquête « santé, soins et protection sociale » menée par le CREDES en 1998, ce chiffre est de 87% sur l'ensemble des agriculteurs et de 84% parmi l'ensemble de la population. Le taux de couverture par une complémentaire des exploitants agricoles en difficulté est donc très proche de celui de l'ensemble des agriculteurs et de celui observé sur l'ensemble de la population.

La moitié des exploitants agricoles à faibles revenus ont entendu parler de la Couverture Maladie Universelle (CMU), et 10% en bénéficient. Finalement, seuls 11% des exploitants en difficulté n'ont pas d'autre couverture pour leurs soins de santé que leur protection sociale.

Tableau n° 40
l'existence d'une couverture supplémentaire

	%
Dispose d'une mutuelle	86%
N'a pas de mutuelle	14%
Total	100%
N'a jamais entendu parler de la CMU	52%
A entendu parler de la CMU, n'en bénéficie pas	38%
Bénéficie de la CMU	10%
Total	100%
Pas de couverture complémentaire	11%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

C'est alors parmi les exploitants agricoles à faibles revenus bénéficiant du RMI que la proportion de personnes couvertes par la CMU est la plus importante : seules 17% de ces personnes n'ont jamais entendu parler de la CMU alors que les trois quarts en bénéficient. Par contre, pour les exploitants en dessous du seuil de ressources permettant de bénéficier de cette couverture, 51% ne savent pas ce qu'est la CMU et seuls 7% en bénéficient. C'est alors parmi ces personnes que la proportion d'exploitants bénéficiant d'une protection complémentaire est la plus faible. Ce constat montre la nécessité d'une communication plus vaste autour du thème de la CMU.

Tableau n° 41
Les bénéficiaires de la CMU selon la catégorie d'ayants droits

	Bénéficiaires du RMI	Autres ayant droits	Personnes n'ayant pas droit à la CMU
N'a jamais entendu parler de la CMU	17%	51%	62%
A entendu parler de la CMU, n'en bénéficie pas	10%	42%	38%
Bénéficie de la CMU	73%	7%	0%
Total	100%	100%	100%
Pas de couverture complémentaire	7%	13%	2%

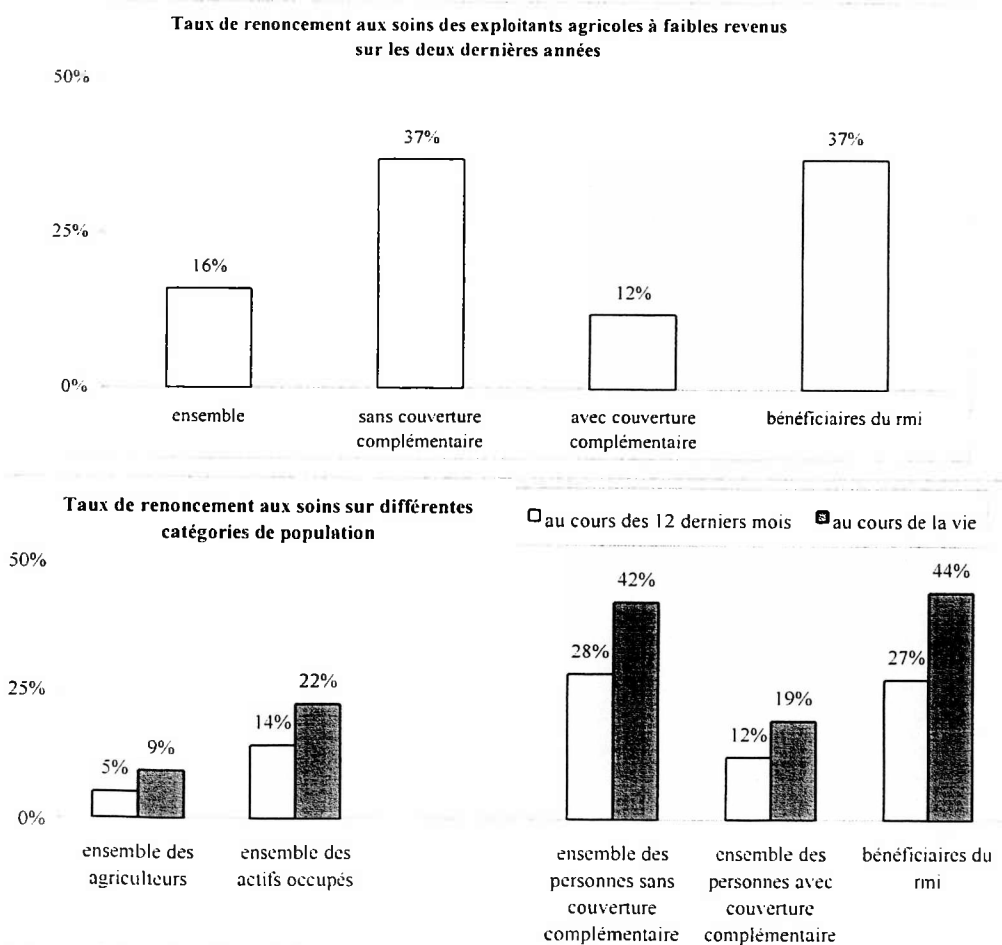
Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

➤ **Le renoncement aux soins pour des raisons financières est particulièrement fréquent pour les exploitants à faibles revenus**

16% des exploitants agricoles à faibles revenus ont déclaré qu'il était déjà arrivé, au cours des deux dernières années, à quelqu'un de leur foyer de renoncer à des soins pour des raisons financières.

Ce taux de renoncement apparaît alors plus élevé parmi les exploitants agricoles en difficulté que parmi l'ensemble des agriculteurs. Selon l'enquête du CREDES, 5% des exploitants agricoles interrogés avaient renoncé à des soins au cours de l'année précédant l'enquête, et 9% au cours de leur vie. Les agriculteurs sont par ailleurs la catégorie pour laquelle ce taux de renoncement est le plus faible : à titre de comparaison, 14% des actifs avaient renoncé aux soins au cours de l'année précédant l'enquête. Enfin, le tiers des exploitants agricoles à faibles revenus n'ayant pas de couverture complémentaire ont renoncé à des soins pour des raisons financières. Ce taux est alors plus élevé que celui observé sur l'ensemble des personnes n'ayant pas de couverture complémentaire (28% au cours des 12 derniers mois, 42% au cours de la vie).

Graphique n° 32
Le renoncement aux soins pour des raisons financières
Comparaison avec l'ensemble des agriculteurs et avec les autres actifs



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001
enquête santé, soins et protection sociale, CREDES - 1998

Les types de soins auxquels ont renoncé les personnes interrogées sont principalement des soins dentaires (pour les deux tiers des exploitants ayant renoncé à des soins), et l'achat ou le renouvellement de lunettes (8%).

La prise en charge des soins et le renoncement pour des raisons financières dépendent principalement du type d'exploitation. En particulier, 16% des agriculteurs sur des exploitations de subsistance n'ont pas de couverture complémentaire et 20% ont renoncé à des soins pour des raisons financières. Ces comportements ne dépendent ni de l'âge, ni de la situation familiale.

II.4 DES EXPLOITANTS AYANT DES CONDITIONS DE VIE DIFFICILES

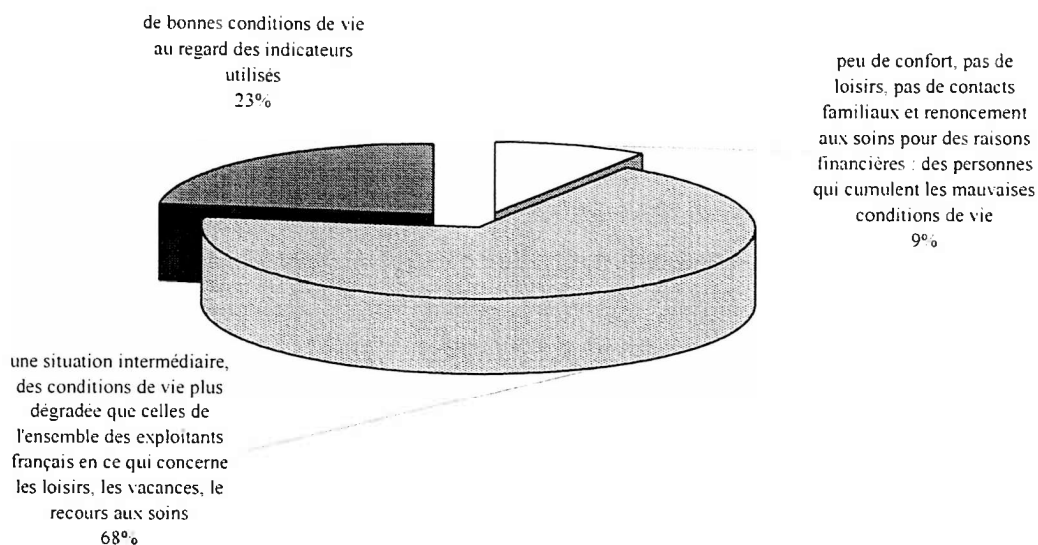
Les paragraphes précédents ont montré que pour les différents aspects des conditions de vie envisagés, une proportion d'exploitants agricoles, plus ou moins importante et particulièrement élevée parmi les plus âgés, les célibataires ou encore les agriculteurs sur des exploitations de subsistance, se caractérisait par des difficultés importantes. Il est alors possible d'identifier une partie des exploitants agricoles rencontrant des difficultés dans au moins trois des quatre dimensions prises en compte (confort du logement, sociabilité, loisirs, couverture en cas de maladie).

Ces exploitants représentent 9% de l'ensemble des agriculteurs à faibles revenus. Plus de la moitié n'ont pas d'autre couverture maladie que la sécurité sociale, et 30% ont déjà renoncé à des soins pour des motifs financiers. Le quart ne possèdent pas le permis de conduire, 98% ne partent pas en vacances, 86% n'ont pas de loisirs en soirée. La sociabilité de ces exploitants est à l'image de l'ensemble de leurs difficultés : seuls 5% adhèrent à une autre association qu'un syndicat agricole. Les trois quarts n'ont eu aucun contact avec leur famille au cours des trois derniers mois, 60% ne peuvent compter sur aucune aide, qu'elle soit morale ou financière. Enfin, le tiers vivent en situation de « surpeuplement » et près de la moitié ne disposent pas de confort sanitaire.

A l'opposé, pour 23% des exploitants agricoles à faibles revenus, l'enquête ne met en évidence aucune des difficultés prises en compte.

Entre ces deux groupes, la grande majorité des exploitants interrogés, 68% présentent certaines de ces mauvaises conditions de vie, sans qu'elles soient systématiques comme pour le premier groupe. Par rapport à l'ensemble des agriculteurs métropolitains, ces personnes se caractérisent par la fréquence des comportements de renoncement aux soins (pour 20%), par le faible taux de départ en vacances (80% de ces agriculteurs partent moins d'une fois tous les quatre ou cinq ans), ou la faible proportion de personnes ayant des loisirs en soirée au moins une fois par mois (37%).

Graphique n° 33
Des conditions de vie très différentes selon les exploitants



Sources : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Les exploitants agricoles cumulant les mauvaises conditions de vie sont plus âgés que les autres (les deux tiers sont âgés de 50 ans ou plus, contre 48% pour l'ensemble), disposent fréquemment d'un revenu agricole inférieur à 24 000 F annuel (53%). Ils sont également peu diplômés (les trois quarts n'ont pas de diplôme, ou le BEPC seul, contre 55% pour l'ensemble des exploitants en difficulté), sont célibataires et vivent seuls (pour 41% contre 16% pour l'ensemble), ou encore avec d'autres adultes que le conjoint (pour 31% contre 4%). Les revenus du foyer par unité de consommation sont particulièrement faibles (inférieurs au seuil de pauvreté de 3 500 F par unité de consommation par mois pour 85% d'entre eux). En revanche, le fait de cumuler les mauvaises conditions de vie ne dépend que peu de l'exercice d'une activité extérieure, bien que les personnes concernées soient un peu plus nombreuses que l'ensemble des agriculteurs interrogés à appartenir à un foyer monoactif (77% contre 59%).

Les exploitants agricoles ayant plutôt de bonnes conditions de vie présentent alors les caractéristiques inverses : les revenus agricoles sont plus élevés que pour l'ensemble des personnes interrogées (22% contre 12% disposent d'un revenu agricole annuel supérieur à 60 000 F), ils sont également plus jeunes (33% contre 23% sont âgés de moins de 40 ans), et tendent à être un peu plus diplômés. Ils sont particulièrement nombreux à vivre en couple, et en particulier avec des enfants de moins de 16 ans (36% contre 25%). Enfin, la moitié vivent dans des ménages pluri-actifs et pour 41% de ces exploitants, les revenus du foyer sont supérieurs à 4 200 F.

Par ailleurs, la qualité des conditions de vie ne dépend pas de variables telles que le temps de travail sur l'exploitation de l'exploitant, ou encore de son conjoint, ni même du nombre de personnes travaillant sur l'exploitation.

Tableau n° 42
Les caractéristiques des exploitants selon leur activité extérieure

	Mauvaises conditions de vie	Conditions de vie « Intermédiaires »	« bonnes » conditions de vie	ensemble
Revenus agricoles				
Inférieurs à 24 000 Francs	<u>53%+</u>	41%	25%-	38%
Supérieurs à 60000 F	0%-	10%	<u>22%+</u>	12%
Revenus du foyer par unité de consommation				
Inférieurs à 3500 F	85%	66%	51%	64%
Supérieurs à 4200 F	6%-	22%	<u>41%+</u>	25%
Situation familiale				
Vit seul	<u>41%+</u>	15%	9%-	16%
Vit avec d'autres adultes que le conjoint	<u>31%+</u>	11%	4%-	11%
Vit en couple sans enfant	12%-	27%	28%	26%
Vit en couple avec enfants - de 16 ans	7%-	23%	<u>36%+</u>	25%
Vit en couple, avec enfants + de 16 ans	10%-	24%	23%	22%
Âge du chef d'exploitation				
Moins de 40 ans	14%-	20%	<u>33%+</u>	23%
50 ans ou plus	<u>64%+</u>	51%	32%-	48%
Niveau de diplôme du chef d'exploitation				
Pas de diplôme ou BEPC	<u>74%+</u>	60%	33%-	55%
Niveau CAP, BEP	12%-	25%	<u>44%+</u>	28%
Niveau BP, Bac, ou +	14%	15%	<u>23%+</u>	17%
Revenus d'activité extérieure				
Pas de revenus	<u>77%+</u>	60%	49%-	59%
Activité du chef d'exploitation	5%-	11%	<u>15%+</u>	11%
Activité d'une autre personne du foyer	19%-	30%	<u>36%+</u>	30%

Source : Ministère de l'Agriculture / CRÉDOC - 2001

Guide de lecture : ne sont présentées que les modalités pour lesquelles apparaît une différence significative. Par exemple, les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac ne se différencient pas des autres. Ces modalités n'apparaissent pas dans le tableau.

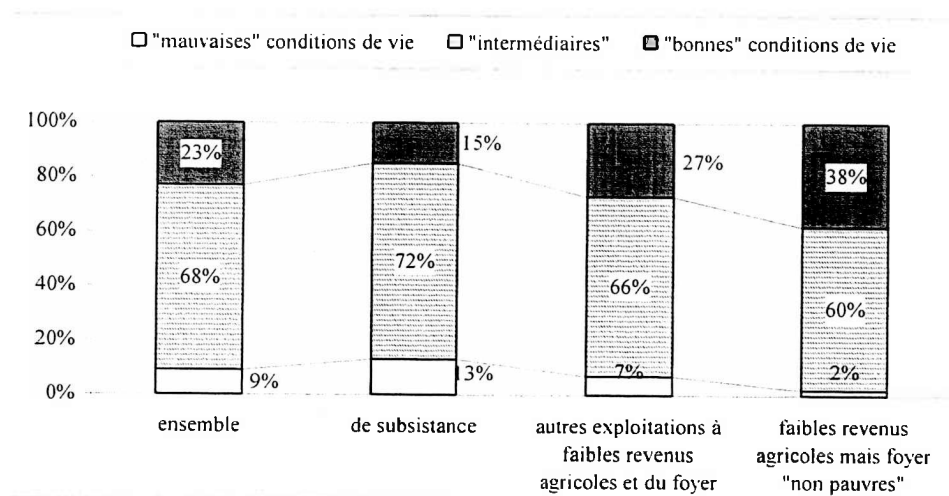
Les chiffres en gras indiquent une différence significative pour la colonne concernée avec les résultats obtenus sur l'ensemble des exploitants (colonne de droite). Les signes accolés, ainsi que l'utilisation de caractères italiques ou soulignés indiquent le sens de cette différence.

* Les pourcentages de ces 3 lignes sont calculés sur la base des personnes vivant en couple.

Les exploitants cumulant les mauvaises conditions de vie ne bénéficient pas de plus de transferts sociaux que les autres. Il faut cependant remarquer qu'ils sont particulièrement nombreux, 24% contre 7% sur l'ensemble de l'échantillon, à déclarer que quelqu'un de leur foyer bénéficie du RMI. Par ailleurs, ils sont également plus nombreux (38% contre 27%), à être en contact avec des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, les personnes sur les petites exploitations, à faibles revenus agricoles par unité de travail non salarié et faibles revenus du foyer sont particulièrement nombreuses à cumuler les mauvaises conditions de vie : c'est le cas de 13% d'entre elles, 14% seulement ne rencontrant pas de difficulté particulière. A l'inverse, seuls 2% des agriculteurs ayant un niveau de vie élevé malgré la faiblesse des revenus agricoles connaissent ces mauvaises conditions de vie, alors que 38% se caractérisent par leurs bonnes conditions de vie.

Graphique n° 34
La qualité des conditions de vie selon le type d'exploitation



Finalement l'étude des conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus montre que :

- les conditions de logement ainsi que l'équipement des ménages sont en général bonnes, et ne diffèrent que peu de l'ensemble des agriculteurs. L'équipement des ménages d'exploitants agricoles à faibles revenus, ou encore la taille des logements, indiquent même une situation globalement meilleure que celle des autres actifs à faibles revenus ;
- les exploitants agricoles en difficulté ont pour la plupart des contacts avec leurs familles, et des relations avec d'autres agriculteurs, notamment dans le cadre de coopératives. En cela, ils n'apparaissent pas isolés. Cependant, l'aide financière de la famille est plus rare notamment que celle dont peuvent bénéficier les autres actifs à faibles revenus ;

- par contre, les départs en vacances, les loisirs en soirée, l'adhésion aux associations sont plus rares que parmi l'ensemble des agriculteurs. Le renoncement aux soins pour des raisons financières apparaît également plus fréquent.

La pauvreté des exploitants agricoles à faibles revenus apparaît effectivement comme « peu visible », dans la mesure où les conditions de logement, de confort sanitaire, d'équipement des ménages ou encore de remboursement des soins apparaissent satisfaisantes et ne diffèrent que peu de celles de l'ensemble des agriculteurs, et sont meilleures que celles des autres actifs en difficulté financière. Cependant, derrière cette situation globale, on constate l'existence de conditions de vie pouvant être difficiles et même de situations de pauvreté sévère et d'isolement pour une minorité d'exploitants. Ainsi :

- l'étude effectuée ici ne prend pas en compte le montant des dépenses des exploitants pour les différents budgets étudiés. Cependant, la faiblesse des loisirs et des départs en vacances, la proportion importante de personnes ayant renoncé aux soins pour des raisons financières montrent l'existence de restrictions pouvant être importantes ;
- un peu moins d'un exploitant agricole à faibles revenus sur dix cumulent les mauvaises conditions de vie et l'isolement familial et social. Il s'agit en particulier des personnes les plus âgées, les moins diplômées, célibataires, sur des exploitations dégageant des revenus agricoles positifs, mais particulièrement faibles.

La situation de pauvreté, notamment celle des exploitants ayant les conditions de vie les plus difficiles, peut alors être aggravée par leur statut d'indépendant. En particulier, les plus concernés par la pauvreté ne sont pas plus nombreux à bénéficier de transferts sociaux que les autres exploitants de l'échantillon, et sensiblement moins nombreux que l'ensemble des actifs en difficultés financières. La faible couverture par une mutuelle n'est que peu compensée par la CMU, encore mal connue et peu répandue. Cependant, le quart des personnes les plus à faibles revenus déclarent que leur foyer touche le RMI et le tiers être en contact avec les travailleurs sociaux. Finalement, ces chiffres montrent l'existence d'une minorité d'exploitants connaissant une pauvreté pouvant être sévère, et d'autant moins visible que la plupart des agriculteurs à faibles revenus parviennent à vivre dans des conditions de logement et de confort proches de celles de l'ensemble des exploitants. Le RMI et les contacts avec les travailleurs sociaux sont alors plus répandus parmi ces agriculteurs les plus en difficulté que parmi l'ensemble de ceux interrogés, ce qui montre une certaine prise en compte de cette population. Cependant, les deux tiers échappent encore à toute aide sociale.

CONCLUSION

Devant le manque de connaissances des situations de pauvreté parmi les exploitants agricoles et en particulier, des conditions de vie des agriculteurs sur les petites exploitations à faibles revenus agricoles, le Ministère de l'Agriculture a confié au CRÉDOC une étude visant à mieux comprendre qui sont, et comment vivent, ces exploitants en difficultés financières.

Pour répondre à ces questions, le CRÉDOC a interrogé 500 exploitants en difficultés financières, et en particulier, ne disposant que de revenus agricoles faibles ou très faibles.

L'étude a fait le constat de caractéristiques individuelles de ces exploitants marquées par :

- un âge un peu plus élevé que celui de l'ensemble des agriculteurs,
- une situation familiale caractérisée par l'importance des personnes seules, notamment vivant avec d'autres adultes qu'un conjoint (les ascendants le plus souvent) et le faible nombre relatif des couples avec enfants. Cette situation familiale reste la plus courante parmi les agriculteurs à faibles revenus comme parmi l'ensemble des exploitants, mais est plus rare chez les premiers ;
- un niveau de diplôme moins élevé et une formation agricole aussi fréquente, mais moins approfondie, que celle de l'ensemble des agriculteurs.

Par ailleurs, les exploitations à faibles revenus bénéficient d'un nombre d'actifs familiaux en moyenne plus important que celui constaté sur l'ensemble des exploitants agricoles, avec des temps de travail également un peu plus importants. Lorsque le chef d'exploitation vit en couple, le conjoint est en particulier plus souvent impliqué à plein temps que sur les autres exploitations. Finalement, plus de la moitié des exploitations à faibles revenus disposent d'au moins un travailleur non salarié (en plus du chef d'exploitation). 57% des conjoints travaillent sur l'exploitation, de même que 41% des pères ou beaux-pères, et le tiers des fils ou gendres. En revanche, la présence de salariés ne concerne qu'une minorité d'exploitations à faibles revenus. En ce sens, le travail sur les exploitations en difficulté apparaît fortement familial.

L'évolution des caractéristiques des exploitants agricoles constatée sur les dernières décennies est celle d'une décohobitation entre les générations plus fréquentes, d'une professionnalisation accrue, s'accompagnant d'une réduction du temps de travail des exploitants et d'une implication moindre des conjoints ou de la famille. Les exploitants à faibles revenus semblent alors être moins concernés par ces évolutions que l'ensemble des agriculteurs. L'étude à partir des données du RICA des exploitations à faibles revenus les caractérisait en particulier par la faible productivité des facteurs. C'est ainsi que dans leur

article sur la pauvreté et le RMI en agriculture, Perrier-Cornet et Blanc notaient que parmi les exploitants agricoles à faibles revenus, « on retrouve ici la petite paysannerie qui n'a pas pu accroître suffisamment ses facteurs de production pour demeurer compétitive », ce sont les « laisser pour compte de la modernité »³⁹. Au-delà de cette description économique, l'étude des conditions de travail sur les exploitations en difficulté, de la composition des foyers ou encore de l'âge des exploitants vient renforcer cette image d'une population agricole en marge de l'évolution vers un professionnalisme et une modernité accrue. Par ailleurs, certains auteurs ont fait le constat que cette évolution, accompagnée des modifications de la législation concernant la retraite notamment, avait pour conséquence le fait que « l'agriculture n'est plus un état, mais une profession »⁴⁰, dont on peut rentrer ou sortir au même titre que les autres. Là encore, les exploitants à faibles revenus semblent être en rupture avec ce constat. Malgré la faiblesse de leurs revenus, malgré les importantes difficultés financières qu'ils rencontrent (difficultés semblant d'ailleurs plus importantes que celles des autres actifs à même structure de revenus), malgré enfin le fait que très peu espèrent une évolution de leurs revenus au cours des années à venir, seuls une minorité, 8%, pensent quitter l'exploitation au cours des cinq prochaines années pour une autre raison que la retraite.

Cette volonté de se maintenir sur l'exploitation peut provenir, comme le proposaient Branjeon, Jéguzo et Roze⁴¹, d'une préférence pour le métier d'exploitant agricole, qui permet une qualité de vie pouvant compenser la faiblesse du niveau de vie, ou encore d'échapper au chômage. Cette dernière explication est d'ailleurs confirmée par la faiblesse des diplômes et l'âge élevé de beaucoup d'exploitants en difficulté, qui rend effectivement peu probable l'insertion sur le marché du travail. Par ailleurs, les exploitants interrogés sont particulièrement nombreux à estimer que leur niveau de vie est équivalent à celui de l'ensemble des agriculteurs de leurs régions, et que les conditions de vie pour les personnes en difficultés financières sont moins difficiles en milieu rural que dans les villes. Ce constat plaide effectivement pour l'hypothèse d'un maintien sur l'exploitation par choix d'une certaine qualité de vie.

Contrairement à l'hypothèse parfois avancée, ce maintien n'est pas favorisé par la possession d'un patrimoine important, dans la mesure où ce dernier est également l'outil de travail des exploitants, et doit donc être maintenu jusqu'à l'âge de la retraite. D'ailleurs, les comportements de décapitalisation sont rares dans l'échantillon étudié ici. D'autres facteurs peuvent cependant pallier la faiblesse des revenus agricoles :

- L'autoconsommation de produits alimentaires apparaît très importante : seuls 14% des exploitants agricoles ne sont pas concernés, plus du quart se dispensant même d'acheter un grand nombre de produits parmi les produits de base envisagés par l'étude.

³⁹ Op cité, avril 2001.

⁴⁰ C'est d'ailleurs le titre de la synthèse réalisée par Solange Rattin, op cit., janvier 1996.

⁴¹ Op cité, octobre 1995.

- L'auto logement est également important, les exploitants agricoles, et particulièrement ceux à faibles revenus (ce qui est sans doute un effet de l'âge), étant très souvent propriétaires de leur logement.
- Par ailleurs, la plupart des exploitants à faibles revenus bénéficient de revenus extérieurs. Pour les deux tiers, ceux-ci proviennent notamment de revenus d'activité extérieure, ou de retraite. Les revenus d'activité extérieure concernent ainsi 41% des agriculteurs en difficulté, qui vivent alors dans un ménage « pluri-actif ». Ces derniers sont aussi nombreux parmi les exploitants à faibles revenus que parmi l'ensemble des agriculteurs, mais se caractérisent par l'importance des foyers dans lesquels c'est le chef d'exploitation lui-même, qui est pluri-actif. C'est le cas pour 20% de ceux interrogés, environ un sur 10 exerçant même une activité extérieure plus importante, en termes de temps passé, que leur travail sur l'exploitation, et donc pour lesquels l'activité agricole peut ne pas être la principale. Les différents chiffres obtenus ici peuvent cependant être biaisés par le choix effectués lors de la construction de l'échantillon, d'interroger des exploitants à faibles revenus, dont le montant des revenus extérieurs n'était pas trop important au regard des revenus agricoles. Le nombre de ceux pour lesquels les montants étaient trop importants, a été limité à un tiers des personnes interrogées. Néanmoins, l'étude des revenus d'activité extérieure a permis de montrer que pour plus de la moitié des ménages concernés, la pluri-activité n'empêche pas la pauvreté. Par ailleurs, même en raisonnant « toute chose égale par ailleurs », la pluri-activité des ménages ne dépend que peu du montant des revenus agricoles, mais surtout de la situation familiale et du temps de travail sur l'exploitation. Si l'importance de la situation familiale s'explique en particulier par le constat que, le plus souvent, les revenus d'activité extérieure proviennent du conjoint, on remarque que la pluri-activité du chef d'exploitation dépend également de sa situation familiale : être célibataire diminue, toute chose égale par ailleurs, la probabilité d'exercer une activité extérieure. Au delà des contraintes de temps de travail agricole, de niveau de diplôme ou d'âge, les exploitants célibataires sont beaucoup moins incités à diversifier leur activité que ceux qui vivent en couple. Finalement, la pluri-activité des ménages d'exploitants en difficulté peut permettre de pallier la faiblesse des revenus agricoles, mais les revenus de ces activités restent souvent insuffisants. De plus, certains exploitants, notamment célibataires ou encore fournissant un travail important sur l'exploitation, sont essentiellement mono-actifs.
- Le quart des ménages bénéficient de retraites, en général non agricoles. C'est le plus souvent un ascendant du chef d'exploitation qui est retraité, ou encore, avec une fréquence proche, son conjoint. Là encore, le montant des retraites ne permet pas le plus souvent, d'échapper à la pauvreté.

- Le statut d'indépendant des exploitants agricoles à faibles revenus, mais également le relatif faible nombre de familles ou encore l'importance de l'auto-logement, expliquent la faiblesse des transferts sociaux. Les agriculteurs interrogés ne sont pas plus concernés par ces transferts que les autres exploitants, le sont moins que les autres actifs, notamment que les actifs ayant même structure de revenus que l'échantillon. Seul le RMI est plus fréquent parmi les exploitants en difficulté que parmi l'ensemble des agriculteurs et, en ce sens, constitue, malgré les obstacles liés à son attribution en milieu agricole⁴², la seule prestation venant corriger les inégalités de revenus. Cependant, seule une faible minorité d'exploitants interrogés en bénéficient ce qui confirme sa faible diffusion constatée par les études précédentes effectuées sur ce sujet.
- L'aide financière d'amis ou de la famille est marginale parmi les exploitants à faibles revenus, alors qu'elle concerne près de 15% de l'ensemble des actifs à faibles revenus. Ce constat relativise l'hypothèse de la solidarité en milieu rural permettant de pallier les faibles revenus.

Finalement, malgré la présence de revenus extérieurs, le nombre important de propriétaires ou encore l'auto-consommation, le maintien sur l'exploitation se fait au détriment des conditions de vie.

Les besoins essentiels des exploitants agricoles à faibles revenus, en termes de logement ou encore d'alimentation, sont cependant assurés. Seulement un exploitant en difficulté sur 10 ne disposent pas de tout le confort sanitaire. Ce chiffre est proche de celui observé sur l'ensemble des agriculteurs. En revanche, d'autres dépenses sont moins fréquentes que celles de l'ensemble des agriculteurs, et sont le signe de conditions de vie pouvant être difficiles : les loisirs notamment, mais également les vacances, sont plus rares parmi les exploitants à faibles revenus que parmi l'ensemble des agriculteurs. Pourtant, cette catégorie socio-professionnelle est celle ayant le moins de loisirs ou de vacances.

Le renoncement à des soins pour des raisons financières est également plus fréquent parmi les exploitants agricoles à faibles revenus que parmi l'ensemble des agriculteurs. Il a concerné 16% de ceux interrogés, au cours des deux dernières années. Pourtant, les exploitants en difficulté sont aussi nombreux que les autres agriculteurs à disposer d'une mutuelle (86%). Parmi les autres, 3% déclarent bénéficier de la Couverture Maladie Universelle et finalement, 11% des exploitants à faibles revenus n'ont pas d'autres remboursements de soins que ceux de la sécurité sociale. La CMU commence donc à se diffuser parmi les exploitants agricoles à faibles revenus. Un sur 10 en bénéficient. Il s'agit alors d'abord des bénéficiaires du RMI : 73% de ceux interrogés déclarent bénéficier de la CMU. Parmi les autres ayant-droits, seuls 7% bénéficient de la CMU alors que plus de la moitié, 51%, déclarent ne jamais en avoir entendu parler.

⁴² Blanc M., Perrier-Cornet P, op. cit., avril 2000.

La sociabilité des exploitants agricoles à faibles revenus est marquée par l'importance des contacts familiaux. La plupart des personnes interrogées sont également en relation avec d'autres agriculteurs. La participation à la vie associative se limite par contre souvent à une adhésion à un syndicat agricole.

Ce constat global masque cependant l'existence d'une catégorie d'exploitants cumulant les mauvaises conditions de vie. Ils représentent 9% des exploitants agricoles à faibles revenus. Ils se caractérisent par l'absence de loisir, l'importance des comportements de renoncement aux soins pour des raisons financières, le manque de confort des logements, la très faible sociabilité et notamment, l'absence de contacts familiaux. Seuls des contacts avec des travailleurs sociaux, notamment de la mutualité sociale agricole, permettent parfois de rompre cet isolement, mais les deux tiers des agriculteurs concernés semblent échapper à toute aide sociale. Ces exploitants cumulant les mauvaises conditions de vie sont en particulier des agriculteurs ayant de très faibles revenus agricoles, et un très faible revenu du foyer par unité de consommation, célibataires vivant seuls ou partageant le foyer d'autres adultes, âgés de plus de 50 ans, peu diplômés, ne disposant pas de revenus d'activité extérieure.

A l'opposé, 23% des exploitants interrogés ne manifestent aucune des difficultés étudiées dans l'étude. Ce sont les personnes ayant les revenus agricoles les plus élevés, les plus diplômées, les plus jeunes. Pour près de la moitié, les revenus du foyer, notamment grâce à l'apport de revenus extérieurs, sont au-dessus du seuil de pauvreté. Enfin, il s'agit en particulier de personnes vivant en couple et notamment, de familles avec enfants.

Les conditions de vie des exploitants interrogés apparaissent donc très hétérogènes. Cette diversité provient en particulier de la construction de l'échantillon, qui a pris en compte des exploitants dans des situations différentes. Ces situations renvoient alors à des logiques et à des niveaux de vie pouvant eux-mêmes être variés. Trois types de logiques et de modes de vie ont en particulier été identifiés :

- Les conditions de vie les moins satisfaisantes s'observent parmi la catégorie la plus nombreuse, celle des exploitants vivant sur des exploitations de petites tailles à très faibles revenus agricoles et revenus du foyer. Ils représentent près de la moitié des personnes interrogées. Il s'agit en particulier de personnes célibataires, ainsi que de ménages mono-actifs. Malgré la faiblesse des revenus, et les mauvaises conditions de vie (l'isolement est particulièrement fréquent, les loisirs et les vacances très rares, le confort sanitaire moins répandu que pour les autres agriculteurs), ces exploitants ne pensent pas quitter l'exploitation. Pour ces exploitants en particulier, l'agriculture est un état qu'il n'est pas envisageable de quitter. Dans son étude sur la précarité et l'agriculture dans le département de la Haute-Loire, Camille Fabre identifiait ainsi des exploitants peu mobiles professionnellement, « *sans réel projet*

professionnel, et gérant l'existant »⁴³. Ce comportement correspond en particulier aux exploitants de cette catégorie.

- Les autres exploitants ayant de faibles revenus agricoles et en situation de pauvreté représentent un peu moins d'un exploitant sur cinq interrogés. Ils vivent sur des exploitations un peu plus grandes que les précédentes, avec des revenus agricoles un peu plus élevés. Ils ont alors fait le choix d'investir dans l'agriculture, et, en ce sens, cette activité semble correspondre à leur projet professionnel. Ainsi, ils agrandissent l'exploitation. Ils vivent souvent en couple, le conjoint participant à l'activité agricole. Les temps de travail importants ne permettent pas la pluri-activité. Pour ces exploitants, c'est donc l'agrandissement et les modifications apportées à l'exploitation qui doivent permettre de pallier les faibles niveaux de vie, et non la diversification des activités.
- Les exploitants ayant de faibles revenus agricoles, mais un niveau de vie élevé représentent également 20% de l'échantillon. Pour eux, l'agriculture n'est pas leur source principale de revenus, mais un complément aux revenus provenant d'activités extérieures. Les exploitants, plus jeunes que l'ensemble de ceux interrogés, se désinvestissent de l'exploitation, et les comportements de pluri-activités, notamment du chef d'exploitation, sont nombreux. Les conditions de vie sont globalement meilleures que celles observées sur l'ensemble de l'échantillon. Finalement, ces exploitants ne croient pas pouvoir vivre correctement de l'agriculture, ce qui n'est d'ailleurs sans doute pas leur objectif.

Cette distinction montre donc que derrière l'importance des chiffres signalant la prévalence des bas revenus agricoles, se trouve une pluralité de situations. Si pour certains, l'agriculture est une activité secondaire dont ils se désengagent, pour d'autres, elle est par choix ou même par obligation, la seule source de revenus. En particulier, certains exploitants, notamment célibataires, sans contacts familiaux, sans diplôme et relativement âgés, sont dépendants de l'activité agricole. Leur pauvreté peut alors être d'autant plus sévère, qu'ils sont isolés et minoritaires par rapport aux autres situations repérées dans cette étude.

⁴³ Camille Fabre, op. cité, 1998

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Balley C, Lenormand P. Mathieu N** « *Territoire rural, RMI, pauvreté* » sociétés contemporaines 9, 1992, p. 53 à 75.
- Barthez, A.** « *Une agriculture en mutation* », données sociales 1993, INSEE.
- Benjamin C., Guyomard H., Sollogoub M.** « *L'offre de travail des femmes des exploitants agricoles : application sur données françaises* », Economie et Prévision n° 137, 1999.
- Blanc M., Perrier-Cornet P.** « *Pauvreté et Rmi dans l'agriculture* », rapport au ministère de l'Agriculture et à la Délégation Interministérielle au RMI, 2000.
- Blanc M., Cahuzac E.** « *Le revenu des agriculteurs : une exploitation du RICA* ».
- Brangeon, Jéguzo, Roze** « *Richesse et pauvreté en agriculture* », INRA, éditions economica, Paris, 1998.
- Brangeon, Jéguzo, Roze** « *Une pauvreté toujours présente en agriculture* », INRA sciences sociales n°5, 1995.
- Brangeon, Jéguzo** « *Les bas revenus agricoles, pourquoi persistent-ils en si grand nombre ?* » chambres d'agriculture, 1995/07.
- Brangeon, Jéguzo** « *Revenu minimum d'insertion et pauvreté en agriculture* », Revue de droit rural n°230, 1995.
- Brangeon, Jéguzo,** « *Questions relatives aux revenus non agricoles des ménages d'agriculteurs* », Economie rurale n° 220-221, 1994/06.
- Brangeon, Jéguzo, Roze** « *La persistance des bas revenus agricoles* », INRA sciences sociales, 1995/12.
- Brangeon, Jéguzo, Roze** « *Les bas revenus agricoles en France* », Économie et statistiques n° 273, 1994.
- Butault JP., Delame N., Krebs S., Lerouillois P.** « *La pluriactivité, un correctif aux inégalités de revenus agricoles* », Économie et statistiques n° 329-330, 1999.
- Butault, Delame, Lerouillois** « *Inégalités des revenus agricoles de 1990 à 1994* », INSEE, n°10, mai 1997.
- Chantreuil F., Lerouillois P.** « *L'inégalité des revenus globaux des ménages d'agriculteurs en France : une décomposition par la valeur de Shapley* », INRA, 1998.

Delame N., Lavigne M. « *Le revenu non agricole des foyers d'agriculteurs* » INSEE Première N° 722, Juin 2000.

Fabre C. « *Ménages en situation de précarité et activité agricole. Analyse à partir d'études de cas réalisées en Haute-Loire* », Agricultures, 1996.

Guillaume S. « *Les exploitations agricoles à faibles revenus persistants* », Économie et statistiques n° 329-330, 1999.

Guillou A. « *Être pauvre à la campagne* », Informations sociales n°1, 1987.

Jéguzo, « *L'enjeu des revenus non agricoles des ménages agricoles* », Structure agricole, 1995/12.

Lagarenne C., Legendre N. « *Les travailleurs pauvres en France, facteurs individuels et familiaux* », Économie et statistiques n° 335, 2000.

Laurent C., Cartier S., Fabre C., Mundler P. Ponchelet D, Rémy J ; « *L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale* », Économie Rurale 1998, 224, 12-21.

Mathieu N. « *La pauvreté en milieu rural* », Alternatives Économiques, 12, 1991, p. 12-14.

Mathieu N. « *Pour une nouvelle approche spatiale de l'exclusion sociale* », Cybergeog n°33, 1997.

Mathieu N., « *Les enjeux de l'approche géographique de l'exclusion sociale* », Économie rurale n° 242, Novembre-décembre 1997.

Perrier-Cornet, P. ; Sencébé, Y. ; Sylvestre, J.P. *Rapport à l'emploi et processus d'exclusion dans les espaces ruraux : un cadre d'analyse* n° 242 "Espace Rural", 1997/12, pp 28-35.

Toutain X, Kenny-Cazin A., Mathieu N. « *l'exclusion en milieu rural* », SEGESA /STRATES, (contra t Ministère du développement économique et du plan), Paris 1996,

Annexe 1

Constitution de l'échantillon

L'échantillon est donc construit en deux étapes :

- sélection de 18 départements métropolitains sur la base d'une typologie adaptée au sujet de l'étude ;
- sélection des exploitants agricoles susceptibles d'être en situation de pauvreté dans les fichiers de la mutualité sociale agricole et de la chambre d'agriculture de chaque département. Dans chaque département, le nombre d'entretiens est proportionnel au nombre d'exploitations agricoles dans la cible de la classe de la typologie représentée par le département.

La sélection des départements

Une typologie des départements a été construite sur la base des données suivantes :

- *des variables socio-démographiques et de niveau de vie :*
 - taux d'urbanisation
 - densité d'habitants
 - taux de chômage
 - population couverte par le RMI pour 100 habitants
- *des variables descriptives de l'activité agricole et des conditions d'exploitation :*
 - population agricole couverte par le RMI pour 100 habitants
 - Surface Agricole Utile moyenne par exploitation
 - Part de la SAU utilisée pour les grandes cultures
 - Proportion d'exploitants agricoles parmi les habitants du département
 - Part d'exploitants au forfait
 - Part d'exploitants agricoles assujettis au forfait polyculture, dont le revenu cadastral à l'hectare est inférieur à 500 F dont la superficie est inférieure au trois quarts de la SMI du département (exploitants a priori dans la cible de l'étude)
 - Revenu cadastral moyen sur le département

Les données utilisées proviennent de sources variées : les données économiques générales sont issues de l'INSEE, celles relatives au RMI des Caisses d'allocation Familiale et de la Mutualité Sociale Agricole, celles relatives aux exploitations agricoles du ministère de l'Agriculture (exploitations du RICA et données AGRESTE).

La typologie nous a conduits à retenir 12 groupes de départements. Les résultats complets sont présentés à la fin de cette annexe.

Dans chacune des classes, les départements les moins cohérents avec le reste du groupe n'ont pas été retenus pour le choix de ceux enquêtés.

Le choix final des départements a eu lieu en liaison avec le Ministère de l'Agriculture. Dans chaque groupe, ont été retenus 1 à 2 départements, selon l'importance du groupe en nombre de départements et d'exploitants « a priori dans la cible ». Le nombre d'exploitants à interroger par département est proportionnel à celui d'exploitants estimés en situation de pauvreté sur le groupe auquel appartient le département.

Les départements enquêtés sont les suivants :

19	Corrèze	86	Vienne
23	Creuse	64	Pyrénées
38	Isère		Atlantiques
63	Puy de Dôme	34	Hérault
32	Gers	83	Var
31	Haute-Garonne	41	Loir et Cher
84	Vaucluse	60	Oise
35	Ille et Vilaine	62	Pas de Calais
56	Morbihan	77	Seine et Marne
		94	Val de Marne

La constitution de l'échantillon

A l'intérieur de chacun des départements, la constitution de l'échantillon nominatif des exploitants agricoles à interroger a posé de nombreuses difficultés :

- d'abord celle du champ de l'étude. La première partie de cette note a montré la difficulté à cerner la définition des exploitants agricoles en situation de pauvreté. La prévalence des situations difficiles sur les petites exploitations à bas revenus a conduit à privilégier à la fois des critères de taille, et de revenus d'exploitation ainsi que de rendements cadastraux. Ces critères (ceux définis pour estimer le nombre d'exploitants en situation difficile dans chaque département) ne sont pertinents que pour les exploitations assujetties au forfait polyculture. Ils ne peuvent en particulier pas s'appliquer à l'élevage par exemple ;
- ensuite celle du repérage des exploitants concernés par l'étude. Aucun organisme ne peut fournir de fichiers d'exploitants a priori concernés (les difficultés rencontrées pour l'attribution du RMI et les divergences selon les départements sont représentatives du manque d'information sur ce sujet). Afin de représenter des situations diverses, le choix a été fait de se fonder à la fois sur les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole et sur ceux des chambres d'agriculture. Cette solution présente l'avantage de partir de fichiers homogènes dans les départements et relativement complets, mais de ne pas exclure des exploitants en difficulté qui n'auraient pas été repérés par les services sociaux.

Les modalités exactes de constitution du fichier ont été déterminées au cours de rencontres avec des représentants de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, de contacts avec les chargées d'étude économiques des chambres d'agriculture et avec la Mutualité Sociale Agricole. Le test du questionnaire dans deux départements (Morbihan et Puy de Dôme) a également été l'occasion de faire le point sur la méthodologie employée pour la constitution du fichier. Ces démarches ont abouti aux constats suivants :

- les fichiers des chambres d'agriculture sont très hétérogènes selon les départements, en particulier en termes d'informatisation, de champs recensés et de variables prises en compte. Il est donc très difficile de définir des critères de tirage homogènes pour tous les départements. Ces derniers ont donc été adaptés selon les possibilités des chambres (dans certains départements, ont en particulier été faits des tris sur les fichiers d'agriculteurs en difficulté ayant permis de définir des critères de tirage sur les fichiers des chambres d'agriculture, dans d'autres ont été utilisés les critères de taille d'exploitation et de revenus de l'exploitation (taille d'exploitation inférieure au trois quart de la SMI du

département et faibles revenus de l'exploitation pour celle au forfait polyculture, revenus de l'exploitation pour les autres orientations agricoles notamment, ...)) ;

- les fichiers des mutualités sociales agricoles sont par contre homogènes. Le critère de tirage retenu, intégrés dans une requête écrite par la MSA du Nord pas de Calais ont été les suivants :
 - pour les agriculteurs au forfait polyculture : taille d'exploitation inférieure au trois quart de la SMI du département et revenus de l'exploitation inférieurs à 30 000 Francs
 - pour les autres exploitations : revenus inférieurs à 30 000 Francs

ces critères étaient cependant aménageables selon les départements, les types d'agricultures pouvant être très différents d'un département à l'autre.

Les descriptifs de ces requêtes sont présentés en annexes.

Dans les deux cas (tirage à partir des fichiers de la MSA ou des chambres d'agriculture), **le fichier obtenu comprenait des personnes susceptibles d'être en situation difficile**. Les enquêteurs du CRÉDOC ont ensuite pris contact avec les personnes figurant sur le fichier, pour compléter les informations obtenus par les organismes détenteurs des fichiers et pour vérifier s'ils étaient bien dans la cible de l'étude. Les revenus non agricoles ont en particulier été étudiées, afin de représenter dans l'échantillon une part importante d'exploitants n'ayant pas, ou que très peu, de revenus non agricoles.

Cette démarche a nécessité de passer des conventions avec chacune des MSA concernées, et de valider la procédure auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

Les fichiers ont été obtenus au cours du premier trimestre de l'année 2001.

groupe 1 : départements très peu urbanisés, faible taux de chômage, forte proportion d'exploitants agricoles, forte proportion d'exploitants au forfait.

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne											
métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
12	0,437	6,8	1,6	0,05	4,57	74%	42,7	6670	10,0%	13%	1207
15	0,36	8	2,5	0,20	4,82	75%	51,3	7977	5,7%	4%	414
19	0,497	7,4	2,2	0,08	2,59	85%	40,5	5783	14,9%	7%	900
23	0,237	9,2	2,7	0,18	4,42	82%	58,5	6851	4,7%	12%	260
43	0,504	8,5	1,5	0,06	2,75	82%	42,5	7541	6,5%	17%	376
46	0,339	9,3	2,5	0,08	3,54	80%	34,9	5946	11,7%	24%	664
48	0,339	5,7	1,5	0,08	4,27	88%	78,1	5183	10,4%	6%	327
										total concernées	4148

groupe 2 : départements de montagne assez urbanisés, sans grande difficulté économique. Elevage

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne											
métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
25	0,662	8,7	2,7	0,02	0,94	59,5%	46,7	10230	2,9%	12%	136
38	0,759	9,8	2,3	0,02	0,59	72,4%	42,8	9526	9,7%	40%	620
39	0,457	6,8	1,5	0,03	1,44	50,4%	51,8	11618	3,8%	29%	137
63	0,663	10	2,9	0,04	1,36	74,2%	50,0	8678	8,7%	24%	718
73	0,663	9	1,9	0,02	0,80	76,0%	38,8	6422	14,8%	8%	442
74	0,738	7,6	1,7	0,01	0,66	65,2%	34,8	5690	17,1%	9%	711
										total concernées	2764

groupe 3 : départements très peu urbanisés, faible taux de chômage, proportions d'exploitantes élevées à très élevée. Cultures spéciales

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne											
métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
17	0,531	13,9	4	0,14	1,55	42,7%	51,8	18653	5,2%	65%	446
32	0,354	7,8	2	0,10	5,20	61,6%	52,4	13064	6,7%	68%	600
40	0,499	10,7	2,6	0,04	2,03	44,5%	33,7	13297	5,4%	67%	359
										total concerné	1405

Les conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus

groupe 4 : départements moyennement à très urbanisés, taux de chômage pouvant être important, cultures spéciales

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
6	0,945	12,5	3,6	0,01	0,27	64,3%	21,8	3905	3,6%	0%	98
13	0,964	16,6	6,9	0,06	0,27	55,9%	31,0	12572	7,0%	29%	348
20	0,584	11,3	5,2	0,16	1,29	93,6%	35,8	6121	15,5%	2%	521
26	0,666	11,7	3,4	0,15	1,49	58,5%	33,3	13485	7,1%	39%	467
31	0,798	13,8	4,2	0,03	0,65	66,6%	54,3	8992	8,9%	64%	608
84	0,788	12,4	5	0,23	1,25	59,0%	20,3	20560	2,6%	19%	160
										total concernées	2202

groupe 5 : départements moyennement urbanisés, échanges laitiers et régions Ouest

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
1	0,581	6,9	1,5	0,01	0,96	46,6%	52,9	16511	4,4%	43%	218
14	0,619	11,3	3,4	0,05	1,09	41,5%	58,7	12902	7,9%	31%	559
22	0,455	10,5	2,1	0,05	2,53	26,1%	33,4	15203	2,2%	37%	307
29	0,64	11	2,2	0,04	1,47	31,9%	32,7	15066	2,2%	31%	275
35	0,623	9,4	1,8	0,02	1,55	32,0%	35,4	15158	3,1%	34%	418
44	0,754	12,8	3,1	0,03	0,87	34,8%	40,8	23980	1,6%	23%	155
49	0,609	10,9	2,6	0,07	1,60	36,9%	42,5	13122	2,4%	32%	283
50	0,473	9,8	2,1	0,07	2,36	52,6%	41,5	11708	7,9%	9%	896
53	0,472	6,3	1,3	0,02	3,50	33,0%	41,8	13599	3,7%	24%	367
56	0,519	11,3	2	0,06	1,67	34,7%	36,5	12255	4,3%	35%	467
61	0,44	9,3	3,1	0,09	2,43	40,3%	60,5	10580	7,5%	32%	536
71	0,592	10,2	2,2	0,03	1,72	52,2%	56,2	14479	4,3%	21%	400
76	0,752	13,7	4,3	0,01	0,55	25,9%	92,9	14961	5,7%	28%	384
85	0,487	9,2	1,5	0,04	1,93	24,8%	46,9	30282	1,2%	40%	126
										total concernées	5391

groupe 6 : taux d'urbanisation élevé, peu de difficultés économiques, bonne situation de l'agriculture, échanges laitiers

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
72	0,603	10	2,7	0,03	1,19	26,8%	63,5	14980	4,0%	45%	256
79	0,488	10	2,2	0,08	2,43	39,0%	55,9	14017	8,4%	47%	704
86	0,531	10,9	3	0,08	1,55	37,5%	79,0	21841	3,3%	65%	204
										total concerné	1164

groupe 7 : départements moyennement urbanisés, taux de chômage moyen, polyculture et polyélevage du Sud-Ouest

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
9	0,442	11,1	4,6	0,19	1,87	73,0%	53,3	6863	19,1%	25%	490
64	0,691	10,6	3,2	0,04	1,93	73,5%	30,0	9066	14,3%	31%	1662
65	0,59	10,8	2,9	0,06	1,86	83,0%	31,2	8516	24,0%	42%	993
										total concerné	3145

groupe 8 : départements pouvant être très urbanisés, connaissant des difficultés économiques qui ne touchent que peu l'agriculture. Cultures spéciales et viticultures

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
30	0,738	16,1	6	0,22	0,96	65,4%	31,3	14338	6,2%	22%	368
33	0,762	13,3	3,7	0,05	0,73	41,7%	28,3	11363	13,9%	20%	1312
34	0,809	17	6,4	0,13	0,81	82,5%	27,2	11932	5,9%	11%	429
69	0,915	10,2	2,9	0,01	0,50	69,1%	19,4	16510	3,6%	23%	281
83	0,869	15,2	4,7	0,08	0,50	64,6%	18,0	12167	4,2%	13%	189
										total concernées	2579

Les conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus _____

groupe 9 : taux d'urbanisation plutôt élevé, pas de difficulté économique, bonne situation de l'agriculture (grandes cultures)

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne											
métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
18	0,587	10	3,7	0,08	1,45	28,9%	95,8	18825	4,0%	66%	180
21	0,65	9,9	2,2	0,02	1,15	26,6%	77,9	22379	4,6%	61%	269
41	0,543	9,8	2,6	0,08	1,39	32,0%	72,3	21793	4,4%	73%	195
45	0,729	9	2,7	0,03	0,76	21,6%	80,9	27046	2,4%	80%	112
89	0,452	10,3	2,7	0,03	1,43	21,9%	84,4	23188	2,6%	81%	125
										total concernées	881

groupe 10 : départements urbanisés connaissant des difficultés économiques qui ne touchent pas l'agriculture - grandes cultures

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne											
métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
2	0,574	13,8	3,5	0,02	1,06	17,5%	88,0	27862	3,5%	74%	202
10	0,593	10,8	3,4	0,06	1,82	17,4%	71,6	29643	1,8%	79%	94
60	0,656	11,2	2,7	0,03	0,55	11,3%	87,8	21038	3,0%	80%	126
										total concernées	422

groupe 11 : taux d'urbanisation important à très important, peu de difficultés économiques, très faible proportion d'exploitants agricoles ne connaissant pas de difficultés importantes, grandes cultures.

département	taux d'urbanisation	taux de chômage	rmistes pour 100 habitants	rmistes msa pour 100 habitants	nombre d'exploitants pour 100 hbts	part d'exploitations au forfait (%)	sau moyenne/ exploitation	rc moyen	proportion d'exploitations polyculture dans la cible (%)	surface utilisée pour les grandes cultures / SAU département (%)	nombre d'exploitations au forfait polyculture concernées
moyenne											
métropolitaine	0,621	10,5	3,1	0,06	1,58	48,7%	52,4	14388	6,4%	42%	
62	0,804	15	5,6	0,04	0,64	24,2%	43,2	14626	4,0%	72%	365
67	0,724	6,6	2,3	0,00	0,47	43,3%	40,9	18355	3,8%	60%	180
68	0,763	6,3	1,9	0,01	0,57	41,0%	33,9	19027	3,9%	63%	158
77	0,803	7,9	1,7	0,01	0,38	15,1%	75,7	19217	3,2%	90%	142
										total concerné	845

Le questionnaire

A) Données générales sur l'exploitation, caractéristiques et équipements

Nous allons commencer ce questionnaire par une description rapide de votre exploitation

Q1 Quel est le statut de l'exploitation ? Est-ce que

- Vous dirigez l'exploitation pour votre propre compte 1
 L'exploitation est une société ou un groupement..... 2

Q2 Quelle est la superficie agricole utilisée ? (SAU)

Enquêteur : en hectares ou en ares si la superficie est inférieure à 5 hectares

I _ I _ I _ I ha
 I _ I _ I _ I ares

Q3 Quelle est l'orientation agricole principale de l'exploitation ?

Enquêteur : ne pas citer. Plusieurs réponses possibles, mais insister sur le fait qu'il s'agit de l'orientation principale. Pour l'élevage, demander le nombre de têtes.

- | | | |
|---|----|----------------------|
| Grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves et autres cultures industrielles) | 1 | |
| Horticulture ou maraîchage | 2 | |
| Polyculture..... | 3 | |
| Polyélevage..... | 4 | |
| Viticulture d'appellation..... | 5 | |
| Autre viticulture | 6 | |
| Fruits | 7 | |
| Bovins lait | 8 | nombre I _ I _ I _ I |
| Bovins viande..... | 9 | nombre I _ I _ I _ I |
| Bovins mixtes | 10 | nombre I _ I _ I _ I |
| Ovins, autres herbivores | 11 | nombre I _ I _ I _ I |
| Porcins..... | 12 | nombre I _ I _ I _ I |
| Volailles | 13 | nombre I _ I _ I _ I |
| S'agit-il d'un autre élevage ? Lequel ? | | |
| Animaux à fourrure | 14 | nombre I _ I _ I _ I |
| Gibiers d'élevage pour l'abatage ou pour la vente (hors chasse sur place)..... | 15 | nombre I _ I _ I _ I |
| Vers à soie..... | 16 | nombre I _ I _ I _ I |
| Autres, gibiers d'élevage pour chasse sur place, animaux d'agrément, de laboratoire, poissons, escargots..... | 17 | nombre I _ I _ I _ I |
| Autres | 18 | nombre I _ I _ I _ I |

Q4 L'exploitation exerce-t-elle les activités para agricoles suivantes ?

	Oui	Non
a) La transformation de produits (comme la fabrication de fromages, ...)	1	2
b) La vente directe à la ferme	1	2
c) Une activité de ferme auberge	1	2
d) Une activité de chambres d'hôtes	1	2
e) Une activité de camping à la ferme	1	2
f) Une autre activité	1	2
De quelle activité s'agit-il ? -----		

Q5 Avez-vous acheté, pour l'exploitation agricole, au cours des cinq dernières années

Enquêteur : faire préciser pour chaque item le montant approximatif, en milliers de francs, des investissements effectués. Noter 0 quand il n'y a pas d'investissement pour l'item concerné. Si ne sait pas, relancer pour avoir une réponse approximative, noter 99 si pas de réponse.

a) Du matériel agricole.	Pour quel montant ? I _ I _ I _ I _ I MF
b) Avez-vous acheté des terres ?	Pour quel montant ? I _ I _ I _ I _ I MF
c) Avez-vous effectué d'autres investissements ?	Pour quel montant ? I _ I _ I _ I _ I MF
De quels investissements s'agissait-il ? -----		

Q6 Avez-vous vendu, au cours des cinq dernières années

Enquêteur : faire préciser pour chaque item le montant approximatif, en milliers de francs, des ventes effectuées. Noter 0 quand il n'y a pas de vente pour l'item concerné. Si ne sait pas, relancer pour avoir une réponse approximative, noter 99 si pas de réponse

a) Du matériel agricole.	Pour quel montant ?	... I _ I _ I _ I _ I MF
b) Des terres ?	Pour quel montant ?	... I _ I _ I _ I _ I MF
c) Avez-vous effectué d'autres ventes ?	Pour quel montant ?	... I _ I _ I _ I _ I MF
De quels ventes s'agissait-il ? -----		

B) Conditions et organisation du travail

Nous allons maintenant parler de l'organisation de votre travail sur l'exploitation et en dehors

Q7 Votre travail agricole est-il

Régulier sur toute l'année (vous travaillez à peu près autant quelle que soit la saison)..... 1

Ou irrégulier (il y a des saisons pendant lesquelles vous travaillez beaucoup plus que les autres) 2

Passez à Q9

Q8 A quel temps de travail correspond votre activité au sein de l'exploitation ? Est-ce, en moyenne par semaine :

Moins de 20 heures 1

De 20h à moins de 40 heures 2

De 40 heures à moins de 65 heures 3

plus de 65 heures..... 4

Passez à Q11

Q9 Pendant les périodes où vous travaillez le plus, à quel temps de travail correspond votre activité au sein de l'exploitation ? Est-ce en moyenne par semaine:

Moins de 20 heures 1

De 20h à moins de 40 heures 2

De 40 heures à moins de 65 heures 3

plus de 65 heures..... 4

Q10 Et pendant les périodes où vous travaillez le moins, à quel temps de travail correspond votre activité au sein de l'exploitation ? Est-ce en moyenne par semaine:

Moins de 20 heures 1

De 20h à moins de 40 heures 2

De 40 heures à moins de 65 heures 3

plus de 65 heures..... 4

Q11 Au cours de l'année 2000, avez-vous eu une autre activité professionnelle, en dehors de celle sur l'exploitation agricole ? (y compris travaux saisonniers, journées à façon, ...)

Oui 1

Non..... 2

Passez à Q16

Q12 De quelle(s) activité(s) s'agissai(en)t-il(s) ?

Enquêteur : plusieurs réponses possibles, si plusieurs activités. Noter en clair puis recoder

- Activité agricole (en dehors de celle exercée sur l'exploitation) 1
- Autre activité indépendante 2
- Cadre, profession intellectuelle supérieure 3
- Profession intermédiaire..... 4
- Employé..... 5
- Ouvrier..... 6
- Refus 7

Q13 S'agissait-il d'une (d')activité(s)

Enquêteur : plusieurs réponses possibles, si plusieurs activités

- Régulière(s) sur l'année 1
- Saisonnière(s)..... 2
- Ponctuelle(s), par journées..... 3

Passez à Q15

Q14 A quel temps de travail hebdomadaire correspondait à peu près cette activité, en moyenne par semaine ?

Enquêteur : sommer le temps de travail des différentes activités si plusieurs en même temps. ne pas citer. une seule réponse possible. Si plusieurs activités saisonnières à des moments différents, prendre la moyenne du temps de travail

- moins de 10 heures 1
- de 10 à moins de 20 heures 2
- de 20 heures à moins de 30 heures 3
- de 30 heures à moins de 39 heures 4
- 39 heures ou plus 5

S'il s'agissait d'une activité régulière (réponse 1 à la question 13), passez à Q21

Q15 Combien de semaines avez-vous consacré à ces activités pendant l'année 2000 ?

Enquêteur Arrondir au nombre de semaines inférieures. S'il s'agit d'une activité par journées, compter le nombre de semaines en divisant pas cinq le nombre de jours

I I I semaines

Passez à Q21

Pour les personnes n'ayant pas exercé d'autres activités que l'activité agricole en 2000

Q16 Vous est-il déjà arrivé de cumuler une autre activité avec celle d'exploitant agricole ?

- Oui 1
- Non..... 2

Passez à Q20

Q17 En quelle année avez-vous exercé pour la dernière fois une autre activité que votre activité agricole ?

En 19 I _ I _ I

Q18 S'agissait-il d'une activité

Enquêteur : une seule réponse possible (la dernière activité exercée)

- Régulière sur l'année 1
- Saisonnière 2
- Ponctuelle, par journées 3

Q19 Laquelle ?

Enquêteur : une seule réponse possible (la dernière activité exercée). Noter en clair puis recoder

- Activité agricole (en dehors de celle exercée sur l'exploitation) 1
- Autre activité indépendante 2
- Cadre, profession intellectuelle supérieure 3
- Profession intermédiaire 4
- Employé 5
- Ouvrier 6
- Refus 7

Q20 Êtes-vous à la recherche d'une autre activité à cumuler avec celle d'exploitant agricole ?

- Oui 1
- Non 2

Pour toutes les personnes interrogées

Q21 Est-ce qu'il vous arrive, à vous ou à quelqu'un de votre foyer, de faire des petits boulots non déclarés, du travail au noir ? Est-ce que :

- Ça vous arrive, mais pour des sommes peu importantes 1
- Il vous arrive de faire des boulots non déclarés, et ça vous aide bien à vivre 2
- Vous ne faites jamais de petits boulots non déclarés, ni du travail au noir 3

Q22 Quelle est votre situation matrimoniale ? Vous êtes

- Marié ou vivant maritalement 1
- Divorcé, séparé 2
- Veuf 3
- Célibataire 4

Q23 Quels sont les adultes de plus de 16 ans qui vivent dans votre foyer ou sur l'exploitation ?

Enquêteur : Précisez dans chaque case le code de l'item correspondant

dénomination	A) Lien de parenté avec le chef de l'exploitation	B) Sexe	C) Appartenance au foyer	D) Statut sur l'exploitation	E) Activité dans l'exploitation <i>(nb heures/semaine en moyenne)</i>	F) Autre activité
	<ul style="list-style-type: none"> • Conjoint..... 1 • Fils, fille 2 • Gendre, bru..... 3 • Petit fils (fille) 4 • Père, mère..... 5 • Beau père (mère) ... 6 • Frère, sœur..... 7 • Beau frère (sœur)... 8 • Autre parent..... 9 • Non apparenté 10 	<ul style="list-style-type: none"> • Masculin.. 1 • Féminin ... 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Même foyer que le chef d'exploitation . 1 <i>(est à votre charge)</i> • Autre foyer, mais vit sur l'exploitation..... 2 • Ne vit pas sur l'exploitation..... 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Co exploitant..... 1 • Conjoint participant . 2 • Aide familial 3 • Salarié 4 • Pas de statut officiel. 5 	<ul style="list-style-type: none"> • aucune 0 • < 10 heures ... 1 • 10 à < 20 h 2 • 20 à < 30 h ... 3 • 30 à < 39 h ... 4 • 39 h ou plus... 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune 0 • Femme au foyer 1 • Elève, étudiant..... 2 • Militaire du contingent..... 3 • Chômeur n'ayant jamais travaillé ... 4 • Chômeur ayant déjà travaillé..... 5 • Ancien agriculteur..... 6 • Autre retraité 7 • Autre inactif 8 • Indépendant..... 9 • Cadre, prof. intel sup..... 10 • Prof. intermédiaire 11 • Employé 12 • Ouvrier 13 • Refus 14
1. Conjoint						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Q24 Finalement, combien d'adultes de 16 ans ou plus vivent dans votre foyer (y compris vous même) ?

I _ I _ I adultes de 16 ans ou plus

Q25 Combien d'enfants ou de jeunes de moins de 16 ans vivent dans votre foyer, ou sont à votre charge ?

I _ I _ I enfants de moins de 16 ans

Si aucun, passez à Q27

Q26 Combien y a-t-il d'enfants dans votre foyer ou à votre charge, âgés de

5 ans et moins..... I _ I _ I enfants

6 à 11 ans I _ I _ I enfants

12 à 15 ans I _ I _ I enfants

Q27 Y a-t-il d'autres adultes que ceux qui vivent sur l'exploitation qui y travaillent, même de façon irrégulière ?

Oui 1

Non 2

Passez à Q29

Q28 Qui sont ces adultes ?

Enquêteur : Précisez dans chaque case le code de l'item correspondant

dénomination	A - Lien de parenté avec le chef de l'exploitation	B - Sexe	C - Statut sur l'exploitation	D - Activité dans l'exploitation (nb d'heures/semaine en moyenne)
	<ul style="list-style-type: none"> • conjoint 1 • fils, fille 2 • Gendre, bru 3 • Petit fils, petite fille 4 • Père, mère 5 • Beau père, belle mère 6 • Frère, sœur 7 • Beau frère, belle sœur 8 • Autre parent 9 • Non apparenté 10 	<ul style="list-style-type: none"> • Masculin 1 • Féminin 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Co exploitant 1 • Conjoint participant 2 • Aide familial 3 • Salarié 4 • Pas de statut officiel 5 	<ul style="list-style-type: none"> • aucune 0 • < 10 heures 1 • 10 à < 20 heures 2 • 20 à < 30h par semaine .. 3 • 30 à < 39 heures 4 • 39 heures ou plus 5
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				

Q29 Quel âge avez-vous ?

I _ I _ I ans

Pour les personnes de plus de 50 ans

Q30 Avez-vous un successeur ?

Oui	1
Non	2

Passez à Q32

Q31 De qui s'agit-il ?

<i>Conjoint du chef d'exploitation</i>	1
<i>Fils, fille</i>	2
<i>Gendre, bru</i>	3
<i>Petit fils, petite fille</i>	4
<i>Père, mère</i>	5
<i>Beau père, belle mère</i>	6
<i>Frère, sœur</i>	7
<i>Beau frère, belle sœur</i>	8
<i>Autre parent</i>	9
<i>Non apparenté</i>	10

C) Nature et origine des ressources

Nous allons continuer ce questionnaire en parlant de vos ressources en particulier financières.

Q32 En 2000, quel a été le montant des revenus annuels de l'activité agricole , c'est-à-dire des revenus restant à votre foyer après avoir payé les différentes charges liées à votre activité ?

Enquêteur Il s'agit du montant approximatif (à 5000 F près).

Noter 99 si ne sait pas ou refus et poser Q33

I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I F annuel

Si la personne a accepté de donner
un montant passez à Q34

Pour les personnes ayant refusé

Q33 En 2000, dans quelle tranche de revenu se situe le revenu annuel de l'activité agricole, c'est à dire les revenus restant à votre foyer après avoir payé les différentes charges liées à votre activité ?

Enquêteur : Il s'agit des mêmes revenus que ceux de la question précédente, mais par tranche cette fois-ci.

- | | |
|---------------------------------------|----|
| Moins de 24 000 F | 1 |
| De 24 000 F à moins de 36 000 F | 2 |
| De 36 000 F à moins de 48 000 F | 3 |
| De 48 000 F à moins de 60 000 F | 4 |
| De 60 000 à moins de 84 000 F | 5 |
| De 84 000 à moins de 120 000 F | 6 |
| De 120 000 à moins de 156 000 F..... | 7 |
| Plus de 156 000 F..... | 8 |
| ne sait pas | 9 |
| Refus..... | 10 |

Pour tous

Q34 Votre exploitation agricole est-elle au forfait ?

- | | |
|-----------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

Passez à Q36

Q35 En 2000, quelle a été l'assiette des cotisations sociales de votre exploitation ?

Enquêteur Il s'agit du montant approximatif (à 5000 F près). Ce montant peut se retrouver dans les documents administratifs des agriculteurs

Noter 99 si ne sait pas ou refus

I _ I _ I _ I _ I _ I _ I F annuel

Q36 En 2000, à part les revenus de l'activité agricole, votre foyer a-t-il disposé des ressources financières suivantes :

	Oui	Non
a) De salaires, d'indemnités de stage, de revenus de profession indépendante non agricole ?.....	1	2
b) De revenus non agricoles provenant de l'exploitation (revenus paragrícolas) ?.....	1	2
c) De revenus de la propriété (ou revenus issus du patrimoine) ?.....	1	2
d) Un membre de votre ménage a-t-il touché les ASSEDIC, des allocations chômage ?	1	2
e) Votre ménage a-t-il perçu des allocations familiales, (allocations jeunes enfants, complément familiale, ASF, autres) ?.....	1	2
f) Une allocation logement ?.....	1	2
g) Une allocation d'invalidité, AAH, indemnités de longue maladie ?.....	1	2
h) Un membre de votre ménage perçoit-il une pension alimentaire ?.....	1	2
i) Votre ménage perçoit-il une aide financière, même ponctuelle, de votre famille ou d'amis ?.....	1	2
j) votre ménage reçoit-il une aide financière, même ponctuelle, de services sociaux ou d'associations ?.....	1	2
k) Votre ménage a-t-il eu des ressources issues de petits boulots non déclarés, de travail au noir ?.....	1	2
l) Votre ménage a-t-il touché le RMI ?.....	1	2

Q37 En 2000, quel a été le revenu annuel DE VOTRE FOYER (y compris les revenus provenant de l'exploitation agricole), après cotisations sociales et avant impôt ?

Enquêteur Il s'agit du montant approximatif à 5000 F près. Il s'agit du revenu déclaré aux impôts, plus les allocations et le travail au noir

Noter 99 si ne sait pas ou refus et poser la Q38

I _ I _ I _ I _ I _ I _ I F annuel

Pour les personnes ayant refusé de répondre à la Q37, poser Q38

Q38 En 2000, à quelle tranche de revenus correspondait votre revenu annuel après cotisations sociales et avant impôt ?

Moins de 24 000 F	1
De 24 000 F à moins de 36 000 F	2
De 36 000 F à moins de 48 000 F	3
De 48 000 F à moins de 60 000 F	4
De 60 000 à moins de 84 000 F	5
De 84 000 à moins de 120 000 F	6
De 120 000 à moins de 156 000 F.....	7
Plus de 156 000 F.....	8
ne sait pas	9
Refus.....	10

Pour tous

Q39 Actuellement, quelqu'un de votre foyer est-il retraité (touchant une retraite) ?

Oui.....	1
Non.....	2

Passez à Q41

Q40 De qui s'agit-il ?

Enquêteur : plusieurs réponses possibles, ne pas citer

- Du chef d'exploitation 1
- De son conjoint 2
- De ses parents ou beaux-parents 3
- D'une autre personne, précisez 4

.....

.....

Q41 Parmi les produits suivants, pouvez-vous me dire quelle proposition correspond le mieux à votre situation

	1	2	3	4	5
	Vous n'en consommez pas ou très peu	Ce que vous consommez provient :			ne sait pas ou très variable
		principalement de votre propre production, (ou de ce que vous donnent) vos voisins	de ce que vous achetez, mais aussi de votre propre production	exclusivement de ce que vous achetez	
a) la volaille	1	2	3	4	5
b) les autres viandes.....	1	2	3	4	5
c) le pain	1	2	3	4	5
d) les œufs	1	2	3	4	5
e) les pommes de terre.....	1	2	3	4	5
f) le fromage, crème fraîche, yaourts..	1	2	3	4	5
g) le lait.....	1	2	3	4	5
h) les fruits frais.....	1	2	3	4	5
i) Les légumes frais	1	2	3	4	5

Q42 Existe-t-il d'autres produits que vous utilisez gratuitement, qu'ils proviennent ou non de votre exploitation, qu'ils soient ou non destinés à l'alimentation ?

Oui 1

Non 2

Passez à Q44

Q43 De quels produits s'agit-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Q44 VOTRE FOYER (et non l'exploitation) rembourse-t-il actuellement des prêts ou des crédits quel qu'en soit le motif ?

Enquêteur : si rembourse un prêt, noter le montant mensuel de remboursement ou noter 99 si ne sait pas ou refus. Noter 0 si ne rembourse pas de prêt

Quel est le montant mensuel du remboursement ?I _ I _ I _ I _ I _ I F/mois

Q45 Et ces trois dernières années, vous est-il arrivé d'avoir des problèmes d'argent, tels que, par exemple, vous avez pris du retard dans le paiement de votre loyer, de vos impôts, ou de vos factures de gaz, d'électricité, de téléphone, ... ?

Oui 1
Non..... 2

Q46 Laquelle de ces propositions vous semble le mieux convenir à la situation de votre foyer ?

Vous êtes à l'aise 1
Ça va 2
C'est juste, il faut faire attention 3
Vous y arrivez difficilement 4
Vous ne pouvez y arriver qu'en faisant des dettes 5

Q47 Comment vous situez-vous par rapport aux autres exploitants agricoles de votre région? Estimez-vous que votre niveau de vie est :

Très supérieur 1
Plutôt supérieur 2
Équivalent 3
Plutôt inférieur 4
Très inférieur 5
Ne sait pas 6

Q48 Selon vous, où les conditions de vie sont-elles les plus difficiles pour les personnes ayant des difficultés financières ? Est-ce

En milieu rural 1
Dans les villes de moyenne importance 2
Dans les grandes villes 3
Ne sait pas 4

D) Éléments de trajectoire et parcours professionnel

Q49 Dans quel cadre avez-vous repris cette exploitation ? S'agissait-il :

Enquêteur : une seule réponse possible

- a) D'une exploitation appartenant à vos parents 1
- b) D'une exploitation appartenant à vos beaux-parents 2
- c) D'une exploitation appartenant à un autre membre de votre famille, précisez 3
-
- d) D'une exploitation appartenant à une personne extérieure à votre famille 4
- e) Il s'agit d'une exploitation que vous avez créée 5

Passez à Q51

Q50 Est-ce que vous avez repris

Enquêteur : L'agrandissement est relatif à la situation lors de la reprise. Si la personne interrogée a repris l'exploitation telle quelle et l'a ensuite seulement agrandie, coder en 1

- L'exploitation en entier 1
- seulement une partie de l'exploitation 2
- une exploitation agrandie par rapport à celle de vos prédécesseurs ? 3

Q51 Depuis que vous dirigez cette exploitation, s'est-elle

- Agrandie 1
- Réduite 2
- Elle est restée telle quelle 3

Q52 Et toujours depuis que vous dirigez l'exploitation, est-ce que les revenus agricoles qu'elle permet

- Ont augmenté 1
- Ont diminué 2
- Sont restés stables 3
- Ne sait pas 4

Q53 Au cours des dix dernières années, avez-vous l'impression que les revenus des exploitants agricoles dans leur ensemble ont

- Augmenté 1
- Sont restés stables 2
- Ont diminué 3
- Ne sait pas 4

Q54 Au cours des CINQ PROCHAINES ANNEES, avez-vous le sentiment que vos revenus vont

- augmenter 1
- rester stable 2
- diminuer 3
- ne sait pas 4

Q55 Comment voyez-vous votre avenir pour les 5 prochaines années ? Est-ce que

Enquêteur : plusieurs réponses possibles

- a) Vous partirez à la retraite..... 1
- b) Vous quitterez sans doute l'exploitation, mais pour une autre raison que la retraite 2
 Pour quelle raison quitterez-vous l'exploitation ? -----

- c) Vous prévoyez un autre changement dans les cinq prochaines années..... 3
 Quel est ce changement ? -----

- d) Vous ne prévoyez pas de changement dans les cinq prochaines années..... 4
- e) *Ne sait pas* 5

Q56 A votre avis, dans les dix prochaines années, est-ce que vous-même, ou les personnes qui reprendront l'exploitation agricole après vous, peuvent espérer vivre correctement de l'agriculture ?

- Oui, mais seulement si les conditions dans lesquelles vous travaillez évoluent 1
- Oui, même si les conditions d'exploitation n'évoluent pas..... 2
- Non 3
- Ne sait pas*..... 4

Passez à Q58

Q57 A quelles conditions vos successeurs ou vous-même pourriez-vous espérer vivre correctement de l'agriculture sur cette exploitation

E) Conditions de logement et d'équipement

Pour continuer, nous allons faire une rapide description de votre logement

Q58 En ce qui concerne le logement que vous occupez actuellement, êtes-vous :

- a) Propriétaire 1
- b) Accédant à la propriété (en cours de remboursement)..... 2
- c) Locataire 3
- d) Dans une autre situation 4
 Quelle est cette situation par rapport à votre logement ? -----

Q59 Combien votre logement a-t-il de pièces à usage d'habitation ?

Enquêteur : pièces telles que chambre à coucher, salle à manger, salon, salle commune, salle de séjour, ... quelle qu'en soit la surface. Ne pas compter les pièces telles que entrée, couloir, salle de bains, penderie, WC, office, cuisine, Compter comme deux pièces celles séparées par une cloison ou une amorce de cloison)

I _ I _ I pièces

Q60 Qu'avez-vous comme installation pour vous laver ? Est-ce

- Une baignoire ou une douche..... 1
- Un ou plusieurs lavabos seulement (ne pas tenir compte des éviers)..... 2
- Vous n'avez pas de lavabo (autre qu'un évier)..... 3

Q61 Avez-vous des wc ?

- Oui dans le logement 1
- Oui, hors du logement..... 2
- Non 3

Q62 Avez-vous :

- L'eau chaude..... 1
- L'eau froide seulement 2
- Vous n'avez pas d'eau courante..... 3

Q63 Quel moyen de chauffage utilisez-vous ?

- Seulement une ou plusieurs cheminées à feu ouvert, ou autres chauffages au bois..... 1
- Vous utilisez également un autre moyen de chauffage 2

Q64 Avez-vous du chauffage dans toutes les pièces ?

- Oui 1
- Non 2

Q65 Votre ménage dispose-t-il des biens suivants

	Oui	Non
a) un téléphone.....	1	2
b) un téléviseur couleur.....	1	2
c) un téléviseur noir et blanc.....	1	2
d) un réfrigérateur.....	1	2
e) un congélateur.....	1	2
f) un four à micro-onde.....	1	2
g) un lave-vaisselle.....	1	2
h) un lave-linge.....	1	2
i) un micro-ordinateur.....	1	2
j) une voiture ou un véhicule utilitaire.....	1	2
k) une mobylette ou un autre deux roues motorisés.....	1	2

Q66 Possédez-vous le permis de conduire ?

- Oui 1
- Non 2

Q67 Votre conjoint possède-t-il le permis de conduire ?

- Oui 1
- Non 2
- Pas de conjoint 3

Q68 Quel est le moyen de transport le plus fréquent que vous utilisez pour vos déplacements courants (pour aller faire des courses ou des achats, pour rendre visite à d'autres personnes, ...) ?

Enquêteur : Plusieurs réponses possibles, ne pas citer

- Voiture conduite par la personne interrogée 1
- Voiture conduite par un membre du foyer 2
- Voiture conduite par une personne extérieure au foyer 3
- Deux roues motorisé 4
- Vélo 5
- Transports en commun 6
- N'utilise pas de véhicule 7

Autres, précisez 8
.....
.....
.....

F) Environnement familial et sociabilité. Participation à la vie communale, syndicale, associative Vie culturelle et pratique de loisirs

Nous allons ici parler en particulier des gens que vous rencontrez régulièrement et de vos loisirs

Q69 Où habite le membre de votre famille qui habite le plus près de chez vous, en dehors de ceux qui habitent éventuellement sur l'exploitation ou dans votre foyer ? Est-ce

- Dans la même commune que vous..... 1
- Dans le même canton 2
- Dans le même département..... 3
- Dans un autre département, mais à moins de 200 kilomètres 4
- À 200 kilomètres ou plus de chez vous..... 5
- pas d'autres membres de la famille 6

Passez au dernier item de la Q70

Q70 Au cours des trois derniers mois, avez-vous eu un contact, une rencontre, par téléphone ou par lettre, avec les membres de votre famille ou des amis ne résidant pas avec vous ? Plus précisément, avez-vous eu de tels contacts avec

Enquêteur Codé en non concerné dans le cas où le membre cité n'existe pas, ou est décédé, ou bien dans le cas où il habite sur l'exploitation

	Oui	Non	non concerné
a) Vos parents ou vos beaux parents.....	1	2	3
b) Certains de vos enfants ou des conjoints de vos enfants.....	1	2	3
c) Certains de vos frères ou de vos sœurs	1	2	3
d) D'autres membres de la famille	1	2	3
e) Des amis	1	2	3

Q71 En cas de coup dur (problèmes familiaux, financiers, de santé, ...), y a-t-il des personnes sur lesquelles vous pouvez compter pour

	Oui	Non
a) Vous dépanner financièrement	1	2
b) Vous dépanner autrement, par exemple en vous donnant des conseils, un soutien moral, ou encore en vous rendant des services	1	2

Q72 Est-ce que vous ou votre conjoint êtes adhérent d'une association d'entraides, de musique, ou bien d'un club de sports, d'un syndicat agricole, ... ?

Enquêteur Relancer en insistant sur l'adhésion à tout type de clubs, partis politiques, associations,....

Oui	1
Non	2

Passez à Q74

Q73 De quelle(s) association(s) s'agit-il ?

Enquêteur ne pas citer, coder les réponses données en 1 ou 2 selon la situation qui correspond

	Vous êtes :	
	Adhérent sans responsabilité	A une responsabilité
a) D'une association de sport.....	1	2
b) D'une association de musique ou de culture.....	1	2
c) D'une association de consommateurs, d'usagers ou de parents d'élèves.....	1	2
d) D'une association de personnes âgées ou de retraités.....	1	2
e) D'une association d'entraide, religieuse, association humanitaire.....	1	2
f) D'un parti politique.....	1	2
g) D'un syndicat agricole.....	1	2

h) D'une autre association, d'un autre club ou d'une autre organisation.....	1	2
De quelle organisation s'agit-il ?		

Q74 Quels contacts avez-vous avec d'autres exploitants agricoles est-ce que

	souvent	parfois	rarement	jamais
a) Vous vous rendez dans une coopérative agricole.....	1	2	3	4
b) Vous pratiquez l'entraide avec d'autres exploitants agricoles (prêt de matériel, dépannage en cas de..... besoin, petits services...)	1	2	3	4
c) Vous avez des échanges de conseils, de tuyaux..... avec d'autres exploitants	1	2	3	4

d) Vous avez d'autres contacts avec des exploitants.....	1	2	3	4
Quels sont ces contacts ?				

Q75 En 2000, est-ce que vous

	Au moins 1 fois/ mois	entre 1 fois/mois et 1 fois tous les 3 mois	moins d'1 fois tous les 3 mois	jamais
a) Etes allé au cinéma, au théâtre ou à un autre spectacle.....	1	2	3	4
b) Etes allé au restaurant, avec des amis.....	1	2	3	4
c) Etes allé au café, avec des amis.....	1	2	3	4
d) Avez reçu des parents ou des amis à dîner.....	1	2	3	4
e) Vous êtes rendu chez des parents ou des amis pour un repas.....	1	2	3	4

Q76 Est-ce que vous partez en vacances pour une durée d'au moins une semaine :

- Plusieurs fois par an..... 1
- Une fois par an..... 2
- Tous les deux ou trois ans..... 3
- Tous les quatre ou cinq ans..... 4
- Moins souvent ou jamais 5
- Cela dépend beaucoup des années..... 6*

Q77 Êtes-vous en contact avec des travailleurs sociaux, comme des assistantes sociales, des personnes de la mutualité agricole, ...

- Oui 1
 - Non 2
- Passez à Q81*

Q78 Est-ce que vous les voyez

- Au moins une fois par mois 1
- Entre une fois par mois et une fois par an..... 2
- Moins souvent..... 3

Q79 Est-ce que ces travailleurs sociaux dépendent

- De la MSA 1
- Du CCAS 2
- De la circonscription 3
- Ne sait pas..... 4*

Q80 Quelle aide vous apportent-ils ?

Enquêteur: Ne pas citer. Plusieurs réponses possibles

- Services en cas de problème (hospitalisation, sinistre au domicile, ...)* 1
- Conseils juridiques et financiers..... 2*
- Informations et actions de prévention dans le domaine de la santé 3*
- Aides pour l'organisation de loisirs, de voyages..... 4*

Autres, précisez..... 5

Q81 De quels services d'action sociale auriez-vous besoin ? Est-ce plutôt

	Oui	Non	ne sait pas
a) D'aides pour l'organisation de vos loisirs, de voyages.....	1	2	3
b) Des services en cas de problème (hospitalisation, sinistre au domicile, ...) ...	1	2	3
c) Des conseils juridiques ou financiers.....	1	2	3
d) Une information et des actions de prévention dans le domaine de la santé	1	2	3
e) Auriez-vous besoin d'autres services d'action sociale ?	1	2	3
Lesquels ? -----			

G) Santé et consommation de soins

Cette partie est relative à votre état de santé et à votre couverture sociale

Si pas de conjoint (réponse 2, 3 ou 4 en Q22), passez à la Q83

Q82 Quelle phrase définit le mieux l'état de santé de votre conjoint ?

- Il est en bonne santé..... 1
- Il peut lui arriver d'être malade, comme tout le monde..... 2
- Il est très souvent malade, fatigué..... 3
- Il ne peut rien faire à cause de son état de santé..... 4
- Aucune de ces phrases ne convient..... 5

Q83 Quelle phrase définit le mieux votre état de santé ?

- Vous êtes en bonne santé..... 1
- Cela peut vous arriver d'être malade, comme tout le monde..... 2
- Vous êtes très souvent malade, fatigué..... 3
- Vous ne pouvez rien faire à cause de votre état de santé..... 4
- Aucune de ces phrases ne convient..... 5

Q84 Êtes-vous parfois gêné par votre état de santé pour exercer votre métier d'agriculteur ?

- Très souvent..... 1
- Assez souvent..... 2
- Assez peu souvent..... 3
- Pas souvent ou jamais..... 4

Q85 Souffrez-vous d'une maladie chronique ou d'un handicap ?

- Oui..... 1
 - Non..... 2
- Passez à Q87*

Q86 Êtes-vous pris en charge à 100% pour cette maladie ou ce handicap ?

- Oui..... 1
- Non..... 2
- Ne sait pas..... 3

Q87 Quelle est votre régime de protection sociale ?

Enquêteur : ne pas citer, une seule réponse possible. Si ne sait pas, expliquer que c'est l'organisme qui rembourse les soins. Si ne sait toujours pas, citer

Aucun.....	1
Régime agricole de protection sociale, MSA.....	2
Ne sait pas.....	3
Autre, précisez.....	4

Q88 Avez-vous une mutuelle ?

Oui.....	1
Non.....	2
Ne sait pas.....	3

Q89 Avez-vous entendu parler de la Couverture Médicale Universelle (CMU) ?

Oui.....	1
Non.....	2

Passez à Q91

Q90 En bénéficiez-vous ?

Oui.....	1
Non.....	2

Q91 Avez-vous une couverture pour les accidents du travail ?

Oui.....	1
Non.....	2
Ne sait pas.....	3

Q92 Vous est-il arrivé au cours des deux dernières années de renoncer à des soins pour des raisons financières, pour vous ou pour une personne de votre foyer ?

Oui.....	1
Non.....	2

Passez à Q94

Q93 Pour quel type de soins ? Était-ce pour :

a) Des soins dentaires.....	1
b) Des lunettes.....	2
c) Une opération chirurgicale.....	3
d) Pour d'autres soins.....	4
Quels étaient ces autres soins ? -----	

H) Formation initiale et continue

Nous allons terminer ce questionnaire en parlant de votre formation.

Q94 Jusqu'à quel niveau avez-vous poursuivi vos études ?

Enquêteur : Ne pas citer. Une seule réponse possible, celle correspondant au niveau le plus élevé

Pas de scolarisation.....	1
Études primaires, classe de certificat d'études primaires	2
Collège.....	3
Classe de cap, bep, apprentissage	4
Lycée général ou technique	5
Supérieur.....	6
Autre, précisez	7

Q95 Avez-vous suivi une formation agricole lors de votre scolarité ? Laquelle ?

Enquêteur : Ne pas citer. Une seule réponse possible, la formation la plus élevée

Aucune	1
Primaire (BAA, CAPA, ...)	2
Secondaire courte (BEA, BPA, BEPA)	3
Secondaire longue (BTA, BATA)	4
Supérieure courte (BTSA, ...)	5
Supérieure longue	6

Q96 Avez-vous un ou des diplômes généraux ou techniques? Si oui, quel est le plus élevé ?

Enquêteur : Une seule réponse possible. Ne pas citer

Aucun diplôme	1
Certificat d'études primaires (CEP) seul.....	2
Brevet d'études du premier cycle (BEPC), brevet des collèges	3
CAP, BEP, ou autre diplôme de ce niveau	4
Baccalauréat, Brevet professionnel, ou autre diplôme de ce niveau	5
Diplôme de 1er cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme paramédical ou social	6
Diplôme de 2ème ou 3ème cycle universitaire, diplôme de grande école ou école d'ingénieur	7
Autre diplôme.....	8
Préciser :-----	
-----	I I I codification

Ce questionnaire est maintenant terminé. Je vous remercie d'y avoir répondu.

Enquêteur : Noter

Q97 Nom de la commune

Q98 Code postal de la commune

I _ I _ II _ I _ I _ I

Q99 Sexe de la personne interrogée

Homme..... 1

Femme..... 2

(Réservé à la codification)

Q100 Nombre d'habitants

I _ I _ I _ II _ I _ I _ I

Annexe 3

Résultats de la procédure logistique

Procédure logistique testant la probabilité que le ménage d'exploitants soit pluriactif

Model Fitting Information and Testing Global Null Hypothesis BETA=0

Criterion	Intercept and		Chi-Square for Covariates
	Intercept Only	Covariates	
AIC	628.545	510.076	.
SC	632.681	592.787	.
-2 LOG L	626.545	470.076	156.470 with 19 DF (p=0.0001)
Score	.	.	138.712 with 19 DF (p=0.0001)

Analysis of Maximum Likelihood Estimates

Variable	DF	Parameter Estimate	Standard Error	Wald Chi-Square	Pr > Chi-Square	Standardized Estimate	Odds Ratio
constante	1	-2.0104	0.4762	17.8230	0.0001	.	.
autre adulte dans le foyer	1	-0.2625	0.3340	0.6177	0.4319	-0.056393	0.769
<i>taille de l'exploitation :</i>							
moins de 5 ha	1	0.2894	0.3472	0.6951	0.4044	0.059535	1.336
de 5 à 10 ha	1	-0.0891	0.3211	0.0770	0.7813	-0.019400	0.915
de 20 à 30 ha	1	0.1752	0.4315	0.1648	0.6847	0.029227	1.191
plus de 30 ha	1	0.4935	0.3702	1.7769	0.1825	0.106022	1.638
<i>revenus agricoles</i>							
négatifs	1	0.1602	0.4018	0.1590	0.6900	0.028181	1.174
de 24 000 à 48 000 F	1	-0.00998	0.3145	0.0010	0.9747	-0.002332	0.990
plus de 48 000 F	1	0.1965	0.3044	0.4166	0.5186	0.049102	1.217
<i>temps de travail agricole de l'exploitant</i>							
moins d'un temps plein	1	-0.7810	0.2842	7.5534	0.0060	-0.191490	0.458
un temps plein ou plus	1	-0.4264	0.3242	1.7302	0.1884	-0.089914	0.653
<i>activité du conjoint sur l'exploitation</i>							
vit seul	1	2.0603	0.3555	33.5965	0.0001	0.503905	7.849
moins d'un temps plein	1	0.4807	0.2967	2.6254	0.1052	0.108049	1.617
un temps plein ou plus	1	2.2134	0.3577	38.2867	0.0001	0.485855	9.147
<i>âge du chef d'exploitation</i>							
entre 40 et 50 ans	1	-0.1209	0.3306	0.1338	0.7146	-0.027871	0.886
50 ans ou plus	1	0.7829	0.3154	6.1625	0.0130	0.215810	2.188
<i>niveau de diplôme de l'exploitant</i>							
pas de diplôme	1	0.0668	0.2696	0.0613	0.8044	0.018385	1.069
niveau bac, BP ou pluq	1	-0.2851	0.3642	0.6129	0.4337	-0.058337	0.752
<i>enfant dans le foyer</i>							
que de plus de 16 ans	1	1.2292	0.3826	10.3218	0.0013	0.295850	3.418
pas d'enfant	1	1.7808	0.3225	30.4825	0.0001	0.491355	5.934

Association of Predicted Probabilities and Observed Responses

Concordant = 82.2%	Somers' D = 0.646
Discordant = 17.6%	Gamma = 0.647
Tied = 0.2%	Tau-a = 0.314
(51761 pairs)	c = 0.823

procédure logistique testant la probabilité que le chef d'exploitation soit pluri-actif
 Model Fitting Information and Testing Global Null Hypothesis BETA=0

Criterion	Intercept and		Chi-Square for Covariates
	Intercept Only	Covariates	
AIC	322.932	298.184	.
SC	327.068	393.301	.
-2 LOG L Score	320.932	252.184	68.749 with 22 DF (p=0.0001) 65.405 with 22 DF (p=0.0001)

Analysis of Maximum Likelihood Estimates

Variable	DF	Parameter Estimate	Standard Error	Wald Chi-Square	Pr > Chi-Square	Standardized Estimate	Odds Ratio
Constante	1	-1.3753	0.7270	3.5786	0.0585	.	.
<i>Personne n'appartenant pas au foyer travaillant sur l'exploitation</i>							
Aucune	1	0.3261	0.5045	0.4178	0.5180	0.065641	1.386
Autre adulte dans le foyer	1	0.3404	0.4778	0.5075	0.4762	0.073116	1.405
<i>Activité extérieure du conjoint</i>							
Au moins un mi temps	1	-0.9882	0.4488	4.8478	0.0277	-0.248035	0.372
<i>Taille de l'exploitation</i>							
Moins de 5 ha	1	-0.0786	0.5030	0.0244	0.8758	-0.016174	0.924
De 5 à 10 ha	1	0.1032	0.4512	0.0523	0.8191	0.022460	1.109
De 20 à 30 ha	1	0.9702	0.5539	3.0680	0.0798	0.161870	2.638
Plus de 30 ha	1	-0.5339	0.7241	0.5436	0.4609	-0.114685	0.586
<i>Revenus agricoles</i>							
Négatifs	1	0.3692	0.4934	0.5599	0.4543	0.064930	1.447
De 24 000 F à 48 000 F	1	-0.5478	0.4552	1.4482	0.2288	-0.127970	0.578
Plus de 48 000F	1	-1.1895	0.5475	4.7192	0.0298	-0.297247	0.304
<i>Temps de travail agricole de l'exploitant</i>							
Moins d'un temps plein	1	2.1259	0.4526	22.0639	0.0001	0.521265	8.381
Plus d'un temps plein	1	1.3235	0.5155	6.5913	0.0102	0.279095	3.756
<i>Activité du conjoint sur l'exploitation</i>							
Pas de conjoint	1	-1.5070	0.5719	6.9441	0.0084	-0.368562	0.222
Moins d'un temps plein	1	-0.5811	0.4479	1.6834	0.1945	-0.130616	0.559
Un temps plein ou plus	1	-0.7242	0.6079	1.4192	0.2335	-0.158962	0.485
<i>Âge de l'exploitant</i>							
Entre 40 et 50 ans	1	0.4384	0.4720	0.8629	0.3529	0.101065	1.550
Plus de 50 ans	1	-1.2907	0.4632	7.7636	0.0053	-0.355778	0.275
<i>Niveau de diplôme de l'exploitant</i>							
Aucun	1	-0.3902	0.4001	0.9511	0.3294	-0.107444	0.677
Bac, BP ou plus	1	-0.2960	0.5052	0.3433	0.5579	-0.060566	0.744
<i>Enfant dans le foyer</i>							
Que de plus de 16 ans	1	-0.4606	0.5480	0.7064	0.4007	-0.110862	0.631
Pas d'enfant	1	-0.0181	0.4735	0.0015	0.9695	-0.005003	0.982
Concordant = 81.8%	Somers' D = 0.641						
Discordant = 17.7%	Gamma = 0.644						
Tied = 0.5%	Tau-a = 0.126						

Les conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus

(20961 pairs) c = 0.820
 Procédure logistique testant la probabilité que le conjoint apporte des revenus d'activité extérieure

Model Fitting Information and Testing Global Null Hypothesis BETA=0

Criterion	Intercept and		Chi-Square for Covariates
	Only	Covariates	
AIC	455.772	389.933	
SC	459.592	473.974	
-2 LOG L	453.772	345.933	107.839 with 21 DF (p=0.0001)
Score			92.664 with 21 DF (p=0.0001)

Analysis of Maximum Likelihood Estimates

Variable	DF	Parameter Estimate	Standard Error	Wald Chi-Square	Pr > Chi-Square	Standardized Estimate	Odds Ratio
Constante	1	1.5676	0.5211	9.0502	0.0026	.	.
<i>Autre personne n'appartenant pas au foyer et travaillant sur l'exploitation</i>							
Aucune	1	0.6693	0.3705	3.2639	0.0708	0.140450	1.953
Autre adulte dans le foyer	1	-0.4359	0.4656	0.8765	0.3492	-0.072482	0.647
Pluri activité exploitant	1	-0.6639	0.4250	2.4396	0.1183	-0.119827	0.515
<i>Taille de l'exploitation</i>							
Moins de 5 ha	1	-0.4811	0.4145	1.3471	0.2458	-0.097450	0.618
De 5 à 10 Ha	1	-0.0144	0.3773	0.0015	0.9694	-0.003091	0.986
De 20 à 30 ha	1	-0.1507	0.5039	0.0894	0.7650	-0.024723	0.860
Plus de 30 ha	1	-0.4151	0.4207	0.9738	0.3237	-0.095341	0.660
<i>Revenus agricoles</i>							
Négatifs	1	0.2453	0.4349	0.3181	0.5727	0.044739	1.278
De 24000 à 48000 F	1	0.4314	0.3776	1.3053	0.2532	0.099550	1.539
Plus de 48 000 F	1	-0.3234	0.3605	0.8047	0.3697	-0.083319	0.724
<i>Temps de travail agricole de l'exploitant</i>							
Moins d'un temps plein	1	-0.1307	0.3402	0.1475	0.7010	-0.032560	0.878
Plus d'un temps plein	1	0.3937	0.3884	1.0272	0.3108	0.082047	1.482
<i>Temps de travail agricole du conjoint</i>							
Moins d'un temps plein	1	-0.6155	0.2984	4.2546	0.0391	-0.153877	0.540
Plus d'un temps plein	1	-2.8234	0.4392	41.3207	0.0001	-0.692140	0.059
<i>Âge de l'exploitant</i>							
De 40 à 50 ans	1	0.5674	0.3949	2.0645	0.1508	0.129063	1.764
50 ans ou plus	1	-0.8744	0.3782	5.3458	0.0208	-0.240936	0.417
<i>niveau de diplôme de l'exploitant</i>							
aucun	1	-0.0739	0.3176	0.0541	0.8161	-0.020396	0.929
bac, BP ou plus	1	-0.0784	0.4170	0.0353	0.8509	-0.016447	0.925
<i>enfants dans le foyer</i>							
que des enfants + de 16 ans	1	-0.9380	0.4118	5.1880	0.0227	-0.245031	0.391
pas d'enfant	1	-1.0947	0.3679	8.8517	0.0029	-0.289431	0.335

Association of Predicted Probabilities and Observed Responses

Concordant = 81.8% Somers' D = 0.638
 Discordant = 18.0% Gamma = 0.639
 Tied = 0.1% Tau-a = 0.307
 (27270 pairs) c = 0.819

Dépôt légal : Décembre 2001

ISSN : 1242-7764

ISBN : 2-84104-191-3

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

Le risque routier chez les jeunes

Pierre LÉ QUÉAU, Christine OLM - n°211 (2000)

Opinions sur la politique des prestations familiales et sur les Caisses d'Allocations Familiales

Patricia Croutte, Georges Hatchuel - n°212 (2000)

Les publics de la bibliothèque de recherche de la BnF : Analyse des comportements de fréquentation

Étude réalisée à la demande de la Délégation à la stratégie de la BnF
J. Courel, B. Maresca - n°213 (2001)

La diffusion, l'usage et l'acceptabilité des nouvelles technologies en France

Étude réalisée à la demande du CGTI et de la DIGITIP
(Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)
Régis BIGOT - n°214 (2001)

L'utilisation des moyens de paiement et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux

Étude réalisée à la demande du Conseil National du Crédit et du Titre
A. DANIEL - M.-O. SIMON - n°215 (2001)

Les attentes des familles des Alpes-Maritimes dans le domaine des temps libres des jeunes

Étude réalisée à la demande de la CAF des Alpes-Maritimes en partenariat avec le Conseil général et la DDJEP
Guy POQUET, BEN MOUHOUB, Audrey SITBON - n°216 (2001)

Opinions sur la politique des prestations familiales, sur les aides aux grands enfants et sur les caisses d'allocations familiales

Étude réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
Samuel BELLOT, Régis BIGOT, Georges HATCHUEL - n°217 (2001)

Éléments de perception sur les services d'écoute et d'information à caractère social

Principaux résultats de l'étude réalisée par le CREDOC à la demande de lignes d'écoute
Élodie DAVID, Marie-Odile SIMON - n°218 (2001)

Président : Bernard SCHAEFFER Directeur Général : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : 01 40 77 85 01

ISBN : 2-84104-191-3

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de

Crédoc - Col.
rapports. N°
2001.

